

PROCESSUS PARTICIPATIF POUR L'ÉLABORATION DU PLAN NATURE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SYNTHÈSE DES ATELIERS ET DE L'ENQUÊTE EN LIGNE

février 2013



Table des matières

PROCESSUS PARTICIPATIF POUR L'ÉLABORATION DU PLAN NATURE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	1
SYNTHÈSE DES ATELIERS ET DE L'ENQUÊTE EN LIGNE	1
CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
DÉROULEMENT DU PROCESSUS PARTICIPATIF	5
PARTICIPANTS AU PROCESSUS PARTICIPATIF	6
Les évènements et ateliers	6
L'enquête en ligne	9
COMPTE-RENDU DU PROCESSUS PARTICIPATIF - STRUCTURE	10
RÉSULTATS DU PROCESSUS DE PARTICIPATION (ATELIERS)	11
1 Renforcer les liens positifs entre les Bruxellois et la nature	11
1.1 Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature	11
1.1.1 Aménager de nouveaux espaces verts accessibles au public	11
1.1.2 Etudier les possibilités d'ouverture au public des friches et autres espaces privés adaptés	16
1.1.3 Adapter les périodes d'ouverture des espaces verts publics	21
1.2 Concilier accessibilité et préservation de la valeur biologique des espaces verts	22
1.2.1 Elaborer une carte des sensibilités et points noirs relatifs à la pression récréative	22
1.2.2 Entreprendre des actions de canalisation et d'information du public au niveau des points noirs	24
1.2.3 Adopter un nouveau règlement de parc	27
1.2.4 Développer une stratégie globale de communication	27
1.2.5 Renforcer l'éducation de différents groupes cibles	30
1.3 Renforcer l'éducation des enfants à la nature et à la biodiversité	31
1.3.1 Renforcer le volet nature et biodiversité des actions d'ERE	31
1.3.2 Etudier avec les communautés française et flamande les possibilités de renforcer le volet nature et biodiversité des programmes scolaires	33
1.4 Susciter et accompagner l'engagement des citoyens	34
1.4.1 Développer un système de primes et subsides "nature"	34
1.4.2 Mettre sur pied un service de « facilitateur nature »	38
1.4.3 Promouvoir la gestion participative des espaces publics, en particulier avec les enfants	42
2 Développer le réseau écologique, jusqu'au cœur de la ville	44
2.1 Donner plus de place à la nature au niveau des espaces et bâtiments publics	44
2.1.1 Développer une stratégie pour renforcer la présence de la nature au niveau des espaces publics	44
2.1.2 Développer une stratégie pour renforcer la présence de la nature au niveau des espaces associés aux infrastructures de transport	44
2.1.3 Développer une stratégie pour renforcer la présence de la nature au niveau des bâtiments publics et de leurs abords	45
2.1.4 Développer un système de primes et subsides "nature"	48
2.2 Rétablir la connectivité entre les zones du réseau écologique	49
2.2.1 Créer de nouveaux espaces verts et/ou restaurer les espaces dégradés en tenant compte des exigences du réseau écologique	49

2.2.2	Accompagner la mise en œuvre du maillage bleu	51
2.2.3	Améliorer la perméabilité à la faune des infrastructures de transport	51
2.3	Protéger et développer les biotopes urbains	52
2.3.1	Assurer la protection des biotopes urbains et des éléments du paysage qui le méritent	52
2.3.2	Développer une stratégie pour la valorisation et la gestion des friches	54
2.3.3	Développer une stratégie pour le maintien et la restauration d'intérieurs d'îlots favorables à la biodiversité	57
2.4	Protéger et développer les zones ouvertes et les reliques agricoles	58
2.4.1	Développer une vision intégrée pour le maintien et la restauration des zones ouvertes et des reliques agricoles	58
2.5	Acquérir la maîtrise foncière de sites stratégiques	59
2.5.1	Mettre au point une stratégie de maîtrise foncière	59
2.5.2	Mettre sur pied un fonds nature	63
3	Intégrer la biodiversité dans les plans et projets	67
3.1	Assurer une meilleure intégration du réseau écologique dans les outils de développement et de planification territoriale	67
3.1.1	Revoir les affectations et adapter les prescriptions du PRAS pour les mettre en concordance avec l'intérêt écologique des différentes zones	67
3.1.2	Adapter le RRU (+ RRUZ) et y définir des seuils de verdurisation des parcelles (CBS)	70
3.1.3	Prévoir ou renforcer les volets nature et biodiversité des plans de développement et d'aménagement	71
3.1.4	Délimiter des fourchettes de densité par quartier et limiter l'emprise au sol des projets	72
3.2	Améliorer l'information et la formation des concepteurs de projets et des autorités délivrantes	75
3.2.1	Mettre sur pied un service de « facilitateur nature »	75
3.2.2	Développer et diffuser des fiches de bonnes pratiques	76
3.2.3	Améliorer l'information et la formation des agents communaux	77
3.2.4	Développer des clauses "nature" types pour les cahiers des charges	79
3.3	Evaluer l'impact sur la nature et la biodiversité des plans et projets	84
3.3.1	Améliorer l'information et la formation des agents communaux	84
3.3.2	Optimaliser la gestion de la remise des avis nature par Bruxelles Environnement	84
3.3.3	Intégrer dans la législation régionale l'obligation d'évaluer l'impact des plans et projets sur le réseau écologique et les services écosystémiques	84
3.4	Développer un système de compensation pour toute perte d'espace vert	86
3.4.1	Instaurer des charges d'urbanisme pour toute perte d'espace vert	86
4	Préserver et restaurer les sites de haute valeur biologique ainsi que les espèces patrimoniales	89
4.1	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt régional et communautaire	89
4.1.1	Assurer une protection adéquate aux sites de haute valeur biologique	89
4.1.2	Adopter les objectifs de conservation et les plans de gestion des réserves naturelles et des sites Natura 2000	89
4.1.3	Reprendre en gestion ou conclure des contrats de gestion pour les sites de haute valeur biologique dont la gestion n'est pas conforme aux bonnes pratiques	90
4.1.4	Mettre sur pied un fonds nature	91
4.2	Conserver et restaurer les populations d'espèces d'intérêt régional et communautaire	91
4.2.1	Développer et mettre en œuvre des plans d'action pour la restauration et le développement des populations d'espèces d'intérêt régional et communautaire	91
4.3	Contenir et prévenir le développement des espèces problématiques	91
4.3.1	Développer et mettre en œuvre des plans d'actions pour lutter contre la prolifération des espèces invasives	91
4.3.2	Développer et mettre en œuvre des plans d'actions pour contrôler la prolifération des autres espèces problématiques	92
5	Etendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts	95
5.1	Développer l'aménagement et la gestion écologique des espaces verts publics	95
5.1.1	Etendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts publics et interstices urbains	95
5.1.2	Sélectionner et mettre en valeur les projets et pratiques exemplaires	95

5.1.3	Développer et mettre en œuvre un plan d'aménagement et de gestion écologique des talus de chemin de fer	96
5.1.4	Développer et mettre en œuvre un plan d'aménagement et de gestion écologique des espaces verts associés aux voiries	96
5.1.5	Etablir des cartes de vocation des espaces	97
5.2	Améliorer l'information et la formation des gestionnaires et concepteurs de projets	98
5.2.1	Mettre sur pied un service de « facilitateur nature »	98
5.2.2	Développer et diffuser des fiches de bonnes pratiques	98
5.2.3	Former les gestionnaires et concepteurs de projets aux enjeux et techniques favorables à la nature	98
5.2.4	Développer des clauses "nature" types pour les cahiers des charges	98
5.3	Susciter et accompagner l'engagement des gestionnaires influençant directement ou indirectement l'état de conservation des espaces verts	98
5.3.1	Développer des contrats d'objectifs entre la Région et les différents gestionnaires	98
5.3.2	Développer un système de primes et subsides "nature"	99
5.4	Veiller à une gestion intégrée de l'environnement	99
5.4.1	Veiller à une mise en œuvre rapide et adaptée du plan eau	99
5.4.2	Développer un plan de réduction des pesticides	99
5.4.3	Veiller au développement et à la mise en œuvre rapide et adaptée du "plan lumière"	100
6	Améliorer la gouvernance en matière de nature	101
6.1	Renforcer les partenariats et la coordination avec les acteurs de terrain	101
6.1.1	Mettre sur pied une Task Force Nature (plateforme d'échanges et d'actions)	101
6.2	Renforcer la présence "nature" au sein des organes décisionnels et de concertation	104
6.2.1	Assurer la présence d'un expert nature lors des commissions de concertation	104
6.2.2	Assurer la représentation du CSBCN au sein de la CRD	104
6.3	Simplifier les statuts de protection des espaces verts et clarifier les responsabilités	105
6.3.1	Etudier les possibilités et potentialités d'une rationalisation des systèmes de protection des espaces verts	105
6.4	Veiller à la cohérence des aides publiques avec les objectifs poursuivis	105
6.4.1	Identifier et supprimer les subventions et autres incitations publiques néfastes pour la diversité biologique	105
6.5	Assurer le monitoring des politiques menées	106
6.5.1	Mettre en œuvre la stratégie de monitoring des espèces et des habitats	106
6.5.2	Mettre au point un monitoring de la gestion	107
6.5.3	Evaluer et cartographier les services écosystémiques rendus par les espaces verts bruxellois	107
6.6	Assurer le suivi des politiques et la représentation de Bruxelles sur le plan international	108
6.6.1	Répondre aux obligations internationales de rapportage en remplissant les engagements pris par la Région	108
6.6.2	Représenter la Région de Bruxelles-Capitale sur la scène internationale	108
6.6.3	Participer à la coordination des entités fédérées belges	109
6.6.4	S'impliquer dans les réseaux d'échanges relatifs à la biodiversité urbaine	109
6.7	Stimuler et soutenir la recherche scientifique sur la nature en ville	110
6.7.1	Commander des études relatives au suivi, au développement et à la valeur de la nature en ville	110
6.7.2	Organiser des rencontres avec les chercheurs et des journées de communication des résultats de recherches relatives à la nature en ville auprès des utilisateurs potentiels	111
	MESURES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES PAR LE BIAIS DU PROCESSUS PARTICIPATIF :	112

Contexte et objectifs

En concordance avec l'Ordonnance relative à la conservation de la nature qu'elle a adoptée le 1^{er} mars 2012, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite se doter d'un Plan régional Nature qui définira les lignes directrices et les grandes priorités d'actions pour les 5 ans à venir en matière notamment de préservation et de conservation de la nature en ville, de renforcement des services écosystémiques et de développement urbain durable. L'élaboration de ce plan est l'occasion de poser un regard sur la ville de demain et de développer une vision concertée sur la place de la nature et sur les objectifs d'une politique de conservation de la biodiversité à Bruxelles.

L'une des étapes d'élaboration du Plan Nature est la mise en place d'un processus participatif qui permet une implication active du 'public' dans le processus décisionnel, et cela en amont de la procédure d'enquête publique qui suivra. La réalisation de ce processus a été confiée aux bureaux d'études Ecores et 21 Solutions. Ce processus d'aide à la décision, mis en œuvre avec l'appui de l'IBGE et en concertation étroite avec lui, a pour objectif de garantir une assise solide au projet de plan, d'assurer la pertinence des objectifs fixés par rapport aux enjeux pour la nature à Bruxelles, d'assurer la pertinence des mesures proposées vis-à-vis des objectifs, de tester la faisabilité des mesures proposées et enfin d'identifier les besoins en termes de support pour la mise en œuvre des mesures proposées.

Le présent rapport synthétise l'ensemble des discussions qui ont eu lieu durant les ateliers participatifs, de manière neutre, sans prise de position. Les participants, venant d'horizons divers ont tantôt exprimé des avis convergents, tantôt divergents. Nous avons, à travers ces lignes, tenté de restituer ces nuances.

Déroulement du processus participatif

Le processus participatif du Plan Nature a été mis en œuvre au travers des étapes suivantes :

- **Organisation d'une séance d'information pour le lancement du processus participatif – septembre 2012**

Cette séance a été l'occasion de présenter l'ensemble du processus d'élaboration du Plan Nature ainsi que la synthèse du Rapport Nature.

Un premier travail participatif a permis, au cours de cette séance inaugurale, de sonder parmi les participants leur avis par rapport aux objectifs stratégiques et opérationnels traduits dans le projet de Plan Nature, objet du processus de participation et de consultation. Il leur a été demandé de juger de la pertinence des objectifs énoncés.

Le résultat de ces discussions fait l'objet d'un rapport dédié à cet effet et disponible sur demande, ou par le biais du site internet du Plan Nature.

- **Organisation d'ateliers participatifs thématiques – octobre-novembre 2012**

Par la suite, des ateliers ont été organisés afin d'initier une participation active du 'public' sur le programme de mesures. Ces ateliers ont été structurés en 4 temps thématiques :

- **Le 8 octobre 2012 - ATELIER N°1** : atelier participatif sur les mesures relatives à la préservation, l'aménagement et la gestion des espaces naturels et des espèces
- **Le 12 octobre 2012 (matin) – ATELIER N°2** : atelier participatif sur les mesures relatives au développement de la nature dans la ville et son intégration dans les projets urbains

- **Le 12 octobre 2012 (après-midi) – ATELIER N°3** : atelier participatif sur les mesures relatives à la sensibilisation, l'éducation, la formation et la participation à la protection de la nature et de la biodiversité
- **Le 8 novembre – ATELIER N°4** : atelier participatif reprenant des mesures transversales, discutées avec les acteurs de l'aménagement du territoire, les gestionnaires et conservateurs, et les acteurs de l'éducation à l'environnement confondus.

Durant les ateliers, les participants ont été invités à se scinder en 2 à 3 sous-groupes, chaque sous-groupe traitant de 3 à 4 mesures, cela pour permettre un temps de débat suffisant sur chacune des mesures.

Les sous-groupes étaient ensuite invités à restituer les résultats des discussions en séance plénière pour permettre à l'ensemble des acteurs présents de compléter les discussions.

Lors de ces ateliers, les participants ont été invités à s'exprimer sur :

- la pertinence des mesures pour atteindre les objectifs
- la faisabilité des mesures
- leurs implications possibles pour la mise en œuvre de ces mesures
- les besoins en termes de support pour la mise en œuvre des mesures
- des améliorations/développements au programme de mesure proposé.

- **Organisation d'une séance de clôture du processus participatif – décembre 2012**

Cette séance a eu lieu le 13 décembre 2012 et avait pour vocation de diffuser les résultats émanant de la participation du 'public'.

- **Lancement d'une enquête en ligne sur le site du processus - novembre et décembre 2012**

Pour permettre aux acteurs n'ayant pu se libérer pour participer aux ateliers de faire part de leur avis, une enquête en ligne a été proposée sur invitation et est restée ouverte un mois. L'enquête a permis aux participants d'évaluer la pertinence des mesures et de les commenter.

Participants au processus participatif

Les événements et ateliers

Le processus participatif a concerté une large palette d'acteurs différents. Au total, ce sont 104 acteurs différents qui se sont réunis au travers de l'évènement de lancement et des ateliers participatifs.

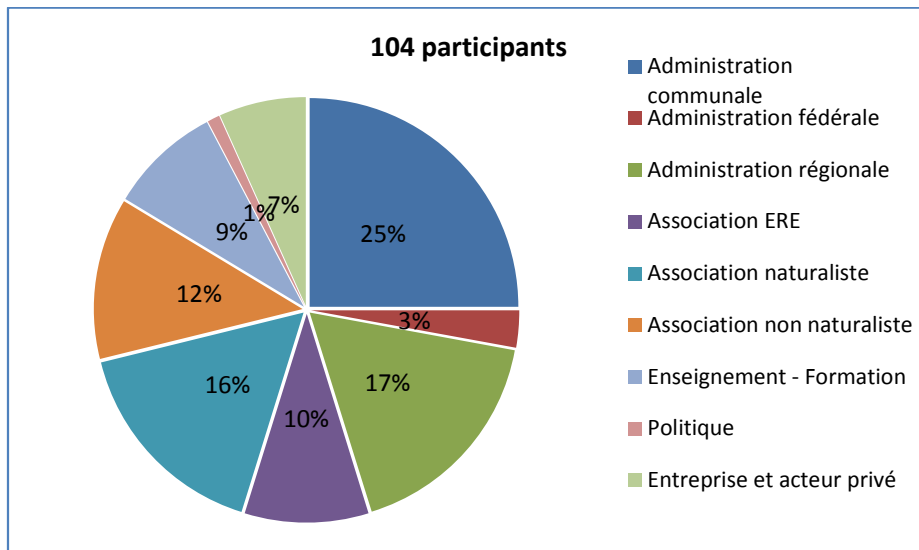
Voici un aperçu des statistiques de participation à ce processus :

- **Sur l'ensemble du processus :**

Notons que le représentant politique était le conseiller du cabinet Huytebroek, Monsieur Francis Raedemaker.

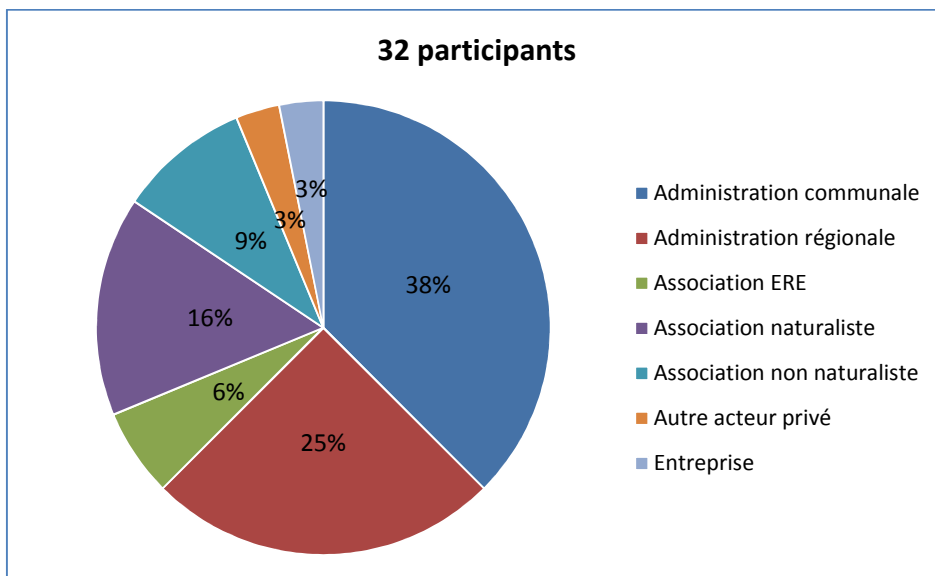
Parmi les 104 participants, certains ont participé à un seul évènement, d'autres ont participé à plusieurs échanges.

Répartition des participants par type d'acteurs sur l'ensemble du processus participatif



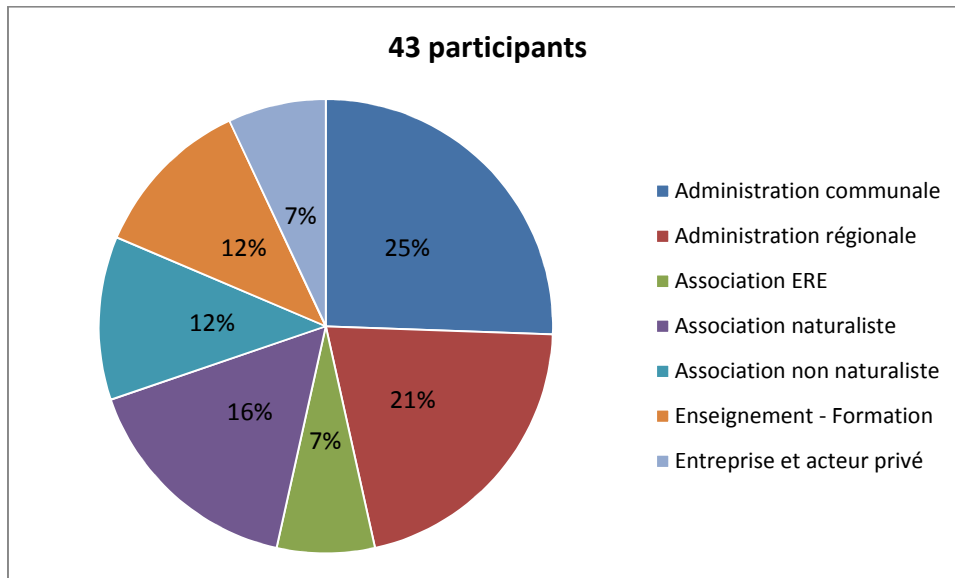
- Pour l'atelier du 8 octobre relatif aux mesures concernant la préservation, l'aménagement et la gestion des espaces naturels :

Atelier 1 - Préservation, aménagement et gestion des espaces naturels



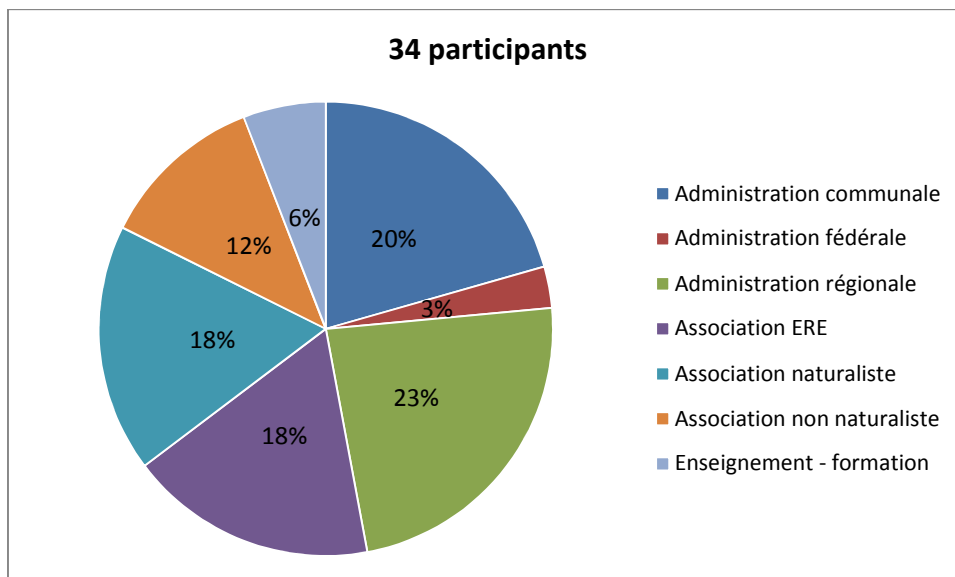
- Pour l'atelier du 12 octobre relatif aux mesures concernant l'intégration de la nature dans les projets urbains :

Atelier 2 - la nature dans la ville et son intégration dans les projets urbains



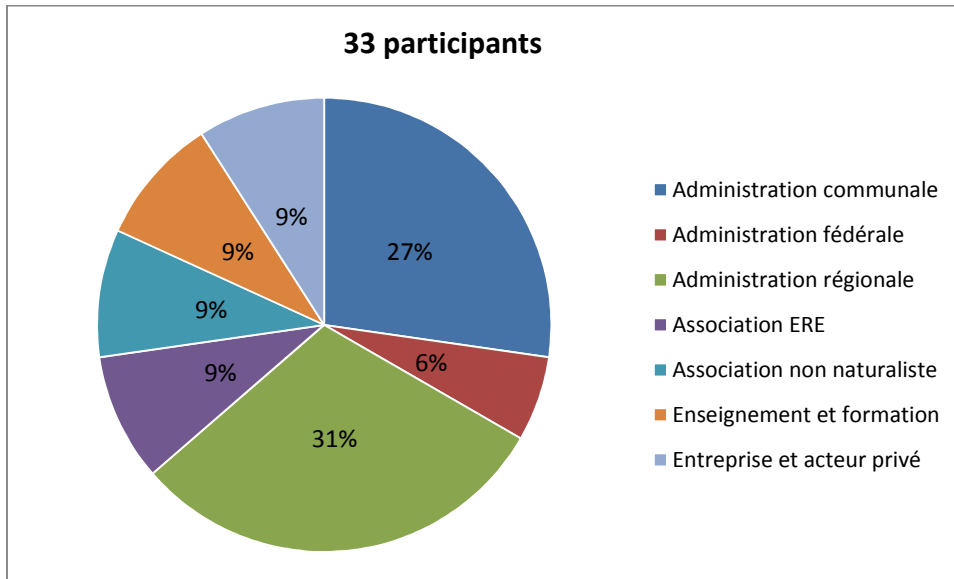
- Pour l'atelier du 12 octobre relatif aux mesures concernant la sensibilisation, la formation et la participation à la protection de la nature :

Atelier 3 - sensibilisation, l'éducation, la formation et la participation à la protection de la nature



- Pour l'atelier du 8 novembre relatif aux mesures discutées de manière transversale avec les acteurs :

Atelier 4 – Mesures transversales

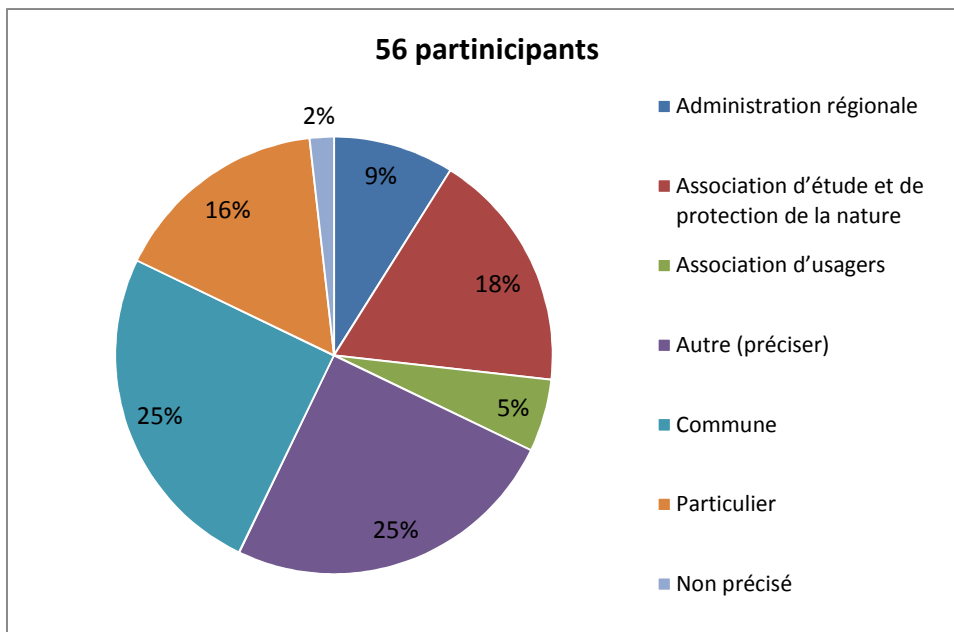


La liste détaillée des participants est présentée en annexe du présent document.

L'enquête en ligne

L'enquête en ligne a permis de collecter 56 avis supplémentaires. Ci-dessous une ventilation des profils de participants ayant répondu à l'enquête en ligne.

Enquête en ligne – profil des répondants



Compte-rendu du processus participatif - structure

Le présent rapport est structuré selon l'ordre proposé dans le projet de programme de mesure de Bruxelles Environnement (*première ébauche du projet de Plan Nature, et objet de la présente participation*) pour les objectifs opérationnels et les mesures s'y rapportant.

Pour chaque mesure, les résultats des discussions émanant du processus participatif ont été structurés selon les critères suivants :

- **Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs**

Pour ce critère, il est rendu compte des commentaires des participants au sujet des mesures proposées qui seraient très, peu ou pas susceptibles d'aider à atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques visés, mais aussi des votes qui ont eu lieu lors des 3 premiers ateliers. C'est également dans ce paragraphe que sont présentés les résultats de l'enquête en ligne (encart).

- **Faisabilité de la mesure**

Ce critère rend compte des risques et freins techniques, financiers et organisationnels associés à la mesure qui ont pu être identifiés par le 'public', ainsi que des ressources et leviers qui ont pu être proposés ou définis pour y répondre.

- **Acceptabilité de la mesure**

Ce critère rend compte des freins et leviers relatifs à la communication, dans le chef des responsables de la mise en œuvre des mesures ou du public.

- **Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure**

Ce critère identifie les dispositifs de soutien à mettre en place pour permettre aux acteurs de mettre la mesure en œuvre : soutien d'ordre financier, personnel supplémentaire, formation du personnel, etc.

[Il s'appuie logiquement sur les leviers techniques, financiers, organisationnels et communicationnels identifiés plus haut].

- **Proposition(s) d'amélioration de la mesure**

Ce dernier point fait état des propositions de reformulation, de refonte possible avec une autre mesure, de nuances éventuelles à introduire (etc.) suggérées par le 'public'.

En fin de rapport, un dernier chapitre reprend les propositions de mesures supplémentaires qui ont été suggérées dans le cadre de la démarche participative.

Résultats du processus de participation (ateliers)

1 Renforcer les liens positifs entre les Bruxellois et la nature

1.1 Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature

1.1.1 Aménager de nouveaux espaces verts accessibles au public

1.1.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

La mesure a été jugée **pertinente** à condition que :

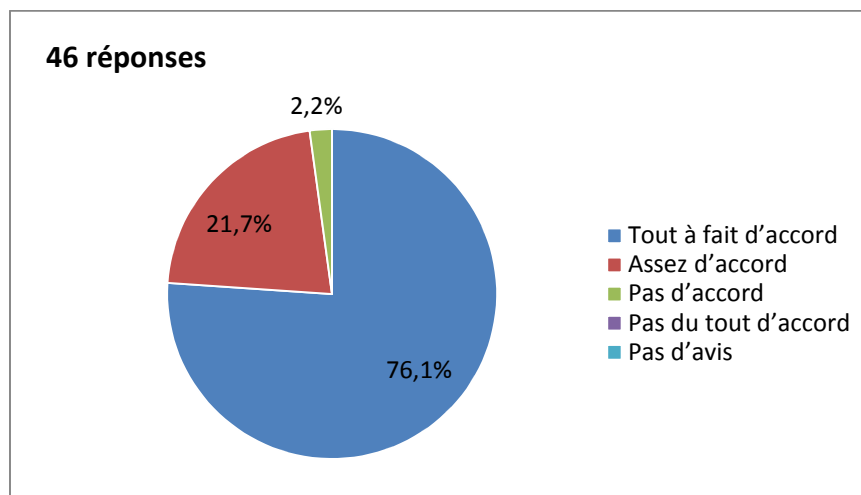
- la mesure s'appuie sur une analyse des besoins,
- les zones développées correspondent aux zones où la demande est forte et l'accès est insuffisant (peu d'espaces verts).

Certains participants insistent sur le fait qu'il ne doit pas être procédé à la création de nouveaux espaces (coûteux) avant de chercher à valoriser les espaces existants.

Les membres de la plateforme « Jeunes Natuurlijk ! » insistent sur l'importance d'intégrer les besoins des jeunes dans cette démarche (suivant le principe que pour comprendre et respecter la nature, il faut avant tout la vivre et donc y accéder). Pour ceux-ci, les espaces verts doivent notamment répondre aux fonctions et critères suivants :

- ils doivent être diversifiés (parcs, terrains boisés, infrastructures...) et permettre des activités ludiques et variées,
- ils doivent être développés au niveau de zones se trouvant à proximité des transports en communs
- chacun doit pouvoir disposer d'espaces verts proches de chez soi.

Résultats de l'enquête on line :



Seul un participant a signifié un désaccord avec la mesure, notant l'intérêt, selon lui, de prioritairement optimiser la gestion des espaces verts et parcs existants avant d'en créer de nouveaux.

16 participants ont agrémenté leur vote de commentaires. En voici la synthèse :

- un participant souligne l'importance de prévoir les moyens nécessaires à la gestion optimale de ces nouveaux espaces ;
- plus que de créer de nouveaux espaces « accessibles », un participant insiste sur l'intérêt de créer des espaces naturels « visibles » à travers l'ensemble des infrastructures (toitures, façades, devantures, parkings, etc.) de la ville pour que les citoyens puissent en bénéficier continuellement à travers leur vie quotidienne (sans devoir spécifiquement se rendre dans un parc) ;
- des participants rappellent que le contact avec la nature est essentiel pour que les citoyens puissent percevoir les enjeux qui en découlent
- des participants notent une inquiétude quant à la perte d'espaces verts existants et soulignent la priorité à préserver les espaces existants avant de se pencher sur la création de nouveaux espaces.
- Les participants insistent sur l'importance d'améliorer l'aménagement et la gestion des espaces verts existants pour tendre vers des espaces de qualité, notamment en termes de nature
- Deux commentaires notent qu'il faut également préserver des zones de biodiversité en les rendant non-accessibles au public
- Quelques commentaires précisent que les nouveaux espaces doivent être construits dans la zone de Bruxelles Centre, actuellement en carence de nature
- Une personne souligne qu'il faut également préserver des friches en l'état, sans les transformer, pour leur biodiversité intrinsèque.

1.1.1.2 Faisabilité de la mesure

Lors des discussions, la question de l'ouverture au public d'espaces verts existants mais non accessibles à tous a souvent été abordée. Le résultat de ces discussions a été repris dans la mesure « 1.1.2 – étudier les possibilités d'ouverture au public des friches et autres espaces privés adaptés » dédiée à cette thématique.

Par ailleurs, plusieurs biais de développement de nouveaux espaces verts accessibles au public ont pu être identifiés au cours des discussions :

- l'aménagement des intérieurs d'ilots

La verdurisation des intérieurs d'ilots est un grand enjeu à Bruxelles, la surface des intérieurs d'ilots étant conséquente.

Freins : les intérieurs d'ilots privés appartenant à des particuliers (cours et jardins) ne sont pas propices à l'ouverture au public de manière permanente : les bénéficiaires y recherchent une tranquillité et ont besoin de protéger l'intimité au sein de leur résidence.

Remarque : les intérieurs d'ilots de particuliers sont par contre plus propices pour des portes ouvertes ponctuelles en vue de partager les bonnes pratiques, de sensibiliser à la gestion écologique des jardins.

Leviers : les intérieurs d'ilots d'entreprises (banques, etc.) semblent plus adéquats pour la création de nouveaux espaces verts accessibles au public. Cela suppose de promouvoir la verdurisation de ces intérieurs d'ilot d'une part, et l'ouverture au public d'autre part.

Ressources : d'autres intérieurs d'ilots envisageables pour la création d'espaces verts sont les intérieurs d'ilots liés à des habitations collectives (immeubles à appartements par exemple). La promotion de la verdurisation de ces intérieurs d'ilots et l'ouverture de ces espaces au minimum à l'ensemble des habitants de l'immeuble permettrait d'augmenter la part d'espaces verts accessibles au public.

- l'aménagement des cours d'écoles

Les cours d'écoles sont souvent imperméabilisées. La verdurisation des cours d'écoles permettrait aux élèves de bénéficier d'espaces nature. Par ailleurs, les participants soulignent la possibilité d'envisager l'ouverture au public des cours d'écoles en dehors des heures de cours (les week-ends).

Freins organisationnel et financier : cela demande d'organiser et de financer un système de gardiennage. Le gardiennage devrait être à charge des pouvoirs communaux ou régionaux.

Frein technique : la configuration des bâtiments scolaires ne facilite pas toujours l'éventuelle intégration d'un accès depuis l'extérieur.

- l'aménagement de grands sites en restructuration

Les grands sites en restructuration et les espaces privés en « balance » (qui pourrait un jour repasser dans le domaine public) sont des opportunités pour la création de nouveaux espaces verts.

Exemples :

- le site de Solvay à Ixelles : propriété immense, dont le parking actuel pourrait faire un bel espace vert, mais qui intéresse aussi divers acheteurs privés.
- les Casernes boulevard Général Jacques à Etterbeek dont les cours intérieures pourraient être verdurisées et ouvertes au public.

Recommandation : imposer pour ces grands sites, dans les conditions d'octroi des permis, l'aménagement d'un pourcentage minimum d'espaces verts de qualité à développer et à rendre accessible au public.

Frein structurel : ces espaces sont la proie de spéculateurs privés puissants et le PRAS et/ou le PPAS constituent des outils trop lents à adapter pour réagir à ces opportunités (révision tous les 3 ans).

Ressource : les communes sont les premières informées des opportunités qui se présentent et sont les plus proches des propriétaires.

Frein : les communes sont débordées et n'ont pas toujours le temps de réaliser cet inventaire.

Proposition : collaboration entre communes (identifier les opportunités localement) et la Région qui serait responsable de réaliser/centraliser l'inventaire global au niveau de la région, et de développer des outils pour imposer un pourcentage d'espace verts.

Frein : forte pression immobilière.

Levier : charges d'urbanisme vertes ; image des entreprises.

Bonne pratique identifiée :

La commune d'Anderlecht collabore avec les entreprises dans le zoning situé entre Nerpeede et Vogelzang ; elle propose, en collaboration avec Natagora, un accompagnement aux entreprises pour augmenter la biodiversité sur leur site, collaboration formalisée par une charte/convention entre la commune et l'entreprise. Elle a ciblé les propriétaires de grands terrains, comme UCB par exemple. Certaines de ces entreprises sont d'accord d'ouvrir des espaces ou services collectifs (restaurant d'entreprises, par exemple) au public.

- l'aménagement de zones liées aux voiries

Les infrastructures de transport offre des espaces publics verdurissables :

- les ronds-points, les espaces résiduels type bermes centrales : ceux-ci, aujourd'hui non utilisés, peuvent être mieux gérés en termes de nature et biodiversité,
- les voiries communales et régionales dont les zones dédiées aux voitures sont parfois surdimensionnées (ex : grands boulevards),
- les rues d'habitations : pieds d'arbres, verdurisation de façades, « arc de triomphe » au dessus de la rue,...).

Freins :

Parmi ces espaces verdurissables, certains ne peuvent être rendus accessibles physiquement pour des raisons de sécurité évidente (rond point, bermes centrales, etc.).

Les grands axes et infrastructures de transport sont souvent dévolus à la mobilité.

Par ailleurs, les participants rapportent une certaine difficulté du côté des maîtres d'ouvrage publics, dans les suivis de chantiers d'espaces publics et voiries et dans leur entretien.

- l'aménagement d'espaces interstitiels : pieds d'arbre

L'exemple des pieds d'arbres a été cité. Certains espaces même très petits permettent le développement de nature et peuvent être accessibles.

Levier : Ces espaces peuvent faire l'objet d'une gestion participative : les habitants verdurisent les pieds d'arbres.

Conditions :

- sensibilisation à la gestion écologique des habitants ou citoyens menés à gérer ces espaces interstitiels,
- sensibilisation des gestionnaires de l'espace public pour accepter et respecter cette gestion participative.

1.1.1.3 Acceptabilité de la mesure

Quant à l'accès rendu public des intérieurs d'ilots ou autres surfaces privées :

- Les entreprises ou propriétaires peuvent craindre des difficultés à fermer l'accès de leur terrain au public lors de futurs projets de construction ou autre raison ;
- Les entreprises ne perçoivent pas toujours les enjeux liés à la biodiversité et nécessitent dans ce cadre une sensibilisation appropriée.

Quant à la gestion participative des petits espaces interstitiels verdurissables :

- Freins : exemple : pieds d'arbres le long de la chaussée de Waterloo à St-Gilles : les gestionnaires publics détruisent la végétation installée par les habitants. Nécessité de sensibiliser les gestionnaires et les habitants à la verdurisation des espaces interstitiels et à la gestion participative de ceux-ci.
- Le succès d'une gestion participative repose sur une bonne sensibilisation des habitants quant à la qualité de la biodiversité.

1.1.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Les participants ont signalé un besoin préalable à l'aménagement de nouveaux espaces verts : la réalisation d'un diagnostic/inventaire. Les participants proposent à cet effet la réalisation d'une carte à l'échelle très fine permettant d'identifier tous les espaces exploitables permettant le développement de la nature.

Cette démarche devra permettre :

- de moduler le besoin de nature qui diffère entre les quartiers (ex : communes proches de la Forêt de Soignes, territoire du canal, jardins publics ou privés, composts et potagers de quartiers, etc),
- d'identifier et de lister les zones où il y a beaucoup ou peu d'espaces verts à proximité des zones résidentielles (ex : actions menées à Barcelone, Paris et Anvers). Techniquement, il s'agit de passer par une cartographie (évaluation objective), et par des enquêtes de besoins (évaluation subjective). Il s'agira d'une sorte d'audit (cadastre) des espaces publics verts ou à verduriser. Ensuite, il s'agira d'inventorier le potentiel d'actions qui peuvent être entreprises au niveau des communes et éventuellement par d'autres autorités.
- de tenir compte également des espaces de très petites tailles (notamment au centre-ville), par exemple, sur base d'images satellites type Street View.
- de proposer des statuts différents en fonction du type d'espaces verts (qualité, taille, etc.).

Frein identifié : ce type de carte est très vite périmé, avec pour conséquence un besoin de mise en œuvre rapide des actions de développement de nature.

Proposition : Bruxelles Environnement propose de travailler sur base d'appel à projets :

- sur base d'une carte reprenant les quartiers déficitaires,
- aide pour l'établissement d'un cadastre (marché stock régional),
- aide financière pour réaliser les projets sélectionnés.

Il sera nécessaire de consulter le cabinet concernant les liens potentiels à faire avec les contrats de quartiers durables.

Ressource : Bruxelles Environnement possède actuellement une carte reprenant les espaces verts accessibles au public et les espaces verts actuellement non accessibles. Les zones présentant un manque d'espaces verts se situent au centre et le long du canal.

Frein identifié : ce sont des zones où les terrains sont chers.

Par ailleurs, au travers des différents points discutés, les participants ont relevé des besoins plus spécifiques :

- Pour le développement de nature dans les écoles avec accès au public : fournir un service de gardiennage,
- Pour le développement de nature accessible via les entreprises : besoin d'un service d'accompagnement et de sensibilisation des entreprises,
- Pour les sites en restructuration : développer une charge verte d'urbanisme.

Point d'attention : le développement de couloirs ou coulées vertes vers le centre de la ville peut également induire un risque d'expansion de la faune invasive jusqu'au centre de la ville (exemple : renards, sangliers à Barcelone...).

1.1.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Au cours de l'atelier participatif, les propositions d'amélioration et recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

- Valoriser également des espaces banals, secondaires, avec juste 2-3 arbustes (notamment au centre-ville et autres zones avec peu de nature accessible),
- Assurer un suivi des espaces pouvant changer d'affectation ou de propriétaire : espaces privés en « balance » qui peuvent un jour repasser dans le domaine public, ex : Entreprise Solvay à Ixelles, les casernes d'Etterbeek.
- Imposer un pourcentage minimum d'espaces verts de qualité à développer et rendre accessible à l'occasion de la restructuration de grands sites (cf. charges d'urbanisme vertes).

- Voiries : En contre partie de la diminution de la place de la voiture en ville prévoir la récupération d'espaces pour la nature. Lier les objectifs d'IRIS II aux futurs objectifs du Plan Nature : « Meer Natuur / Minder Autos ». Approche long terme et complexe : faire le lien avec IRIS II et d'abord répertorier les lieux où on peut gagner de l'espace pour verduriser les voiries utilisées par la circulation (diminution de la place de la voiture en ville).
- Sortir des sentiers battus, être créatif et ambitieux. Exemple : transformation du Bd Anspach en parc, placer des serres dans certaines stations de métro / tram et autres projets présentés au centre culturel Anneessens par le BRAL.
- Les charges d'urbanisme vertes pourraient s'appliquer aux espaces de plus de 5000 m² et imposer le maintien de 10% en espaces naturels, par exemple. Ces charges peuvent être liées au PRAS (qui mentionnerait un rapport obligatoire d'aménagements verts par quantité d'espaces bâtis).

1.1.2 Etudier les possibilités d'ouverture au public des friches et autres espaces privés adaptés

1.1.2.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

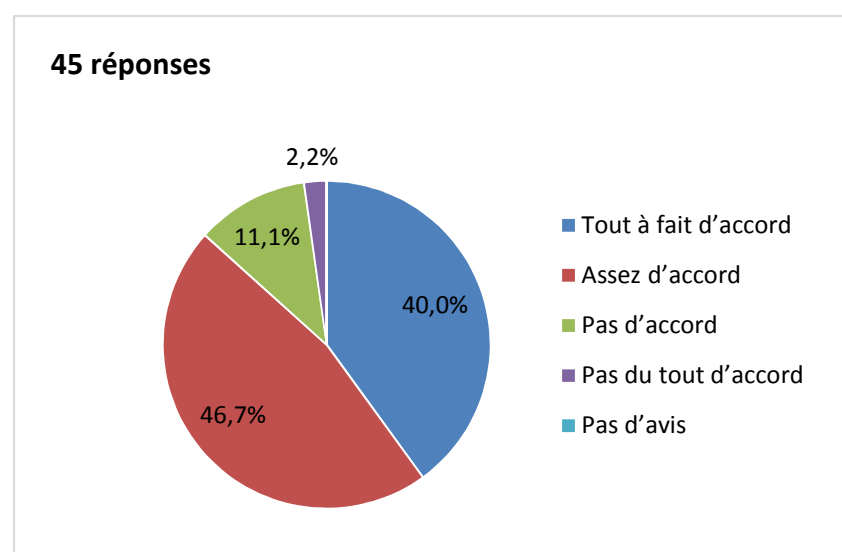
Résultat de l'atelier participatif :

La mesure a été jugée **pertinente** à condition que cette mesure se concentre sur les zones où il y a une forte demande, au centre-ville notamment.

Ici aussi, les discussions ont mis en évidence l'importance d'intégrer les besoins des jeunes dans cette démarche (principe selon lequel pour comprendre et respecter la nature, il faut avant tout la vivre et donc y accéder). Pour les jeunes, les espaces verts doivent notamment répondre aux critères suivant :

- ils doivent être diversifiés (parcs, terrains boisés, infrastructures...) et permettre des activités ludiques et variées,
- ils doivent être développés au niveau de zones se trouvant à proximité des transports en communs
- chacun doit pouvoir disposer d'espaces verts proches de chez soi.

Résultats de l'enquête on line :



5 participants ont signifié un désaccord avec la mesure. 3 types de commentaires sont associés à ces réponses négatives :

- à nouveau, en priorité, valoriser les espaces nature publics existants en optimisant leur gestion
- cette mesure est irréaliste d'après un répondant
- les friches sont réputées pour leur qualité intrinsèque en termes de biodiversité et mériteraient d'être préservées de l'accès au public à ce titre

De manière plus globale, les commentaires relèvent les points d'attention suivants :

- demande de préserver la qualité de certains sites naturels en les fermant au public, ou en prévoyant un accès conditionnel (visite guidée, grille bloquant l'accès et panneau didactique, garantir la discipline des visiteurs)
- ouverture uniquement si concertation et accord des propriétaires, et attention à la réversibilité de la mesure (afin que le propriétaire puisse plus tard y réaliser un projet le cas échéant)
- à condition que cette mesure vise bien à renforcer le lien à la nature de la population bruxelloise et à donner la possibilité de « vivre » la nature

1.1.2.2 Faisabilité de la mesure

Les participants ont discuté à propos de différents espaces privés d'intérêt :

- Les intérieurs d'ilot et espaces interstitiels privés

Les intérieurs d'ilots ont été discutés car ils représentent une grande proportion des espaces verts de Bruxelles, et donc un potentiel pour offrir de la nature aux Bruxellois.

Freins identifiés : Un frein majeur relevé est le risque de nuisances pour le voisinage induites par l'ouverture des intérieurs d'ilots : perte d'intimité, problèmes de nuisances sonores.

Par ailleurs, certaines affectations ne permettent pas l'aménagement d'accès au public sans porter atteinte à la vie privée.

Bonne pratique identifiée : A Ixelles, des parcs existent de longue date en intérieur d'ilots. Ces terrains initialement privés ont été acquis par la commune (exemple : rue du bourgmestre) et ne pose pas de conflits majeurs avec le voisinage.

Leviers potentiels :

Intégrer la question d'accessibilité des intérieurs d'ilots dans les permis de lotir des nouvelles constructions. Rendre les futurs espaces verts accessibles au moins à l'ensemble des habitants du lotissement et au mieux à tous les habitants du quartier.

Cette imposition pourrait être intégrée via les règlements communaux d'urbanisme, par exemple.

Imposer tant le développement d'espaces verts que leur accessibilité et une charge d'urbanisme verte sur certains espaces types interstitiels.

Des ressources potentielles sont les intérieurs d'ilots appartenant à des sociétés privées : Ex: Messidor dispose d'un site de compostage. Le promoteur pourrait permettre au public d'accéder au compostage.

Négocier des conventions avec certaines entreprises privées propriétaire d'intérieur d'îlots ou d'espaces interstitiels. Exemple : Site messidor très ouvert mais privé. Accessible de fait.

Faire le lien avec les mesures de l'objectif 3.1 « meilleure intégration du réseau écologique dans les outils de planification ».

Recommandation : privilégier ces règles dans les zones socialement défavorisées.

- Les cours d'écoles

Les cours d'écoles sont des opportunités dans le sens où ce sont des lieux populaires avec un large public potentiel (en nombre, en diversité), et densément réparties sur la région.

Freins identifiés :

Parmi les freins potentiels à l'ouverture des cours et parcs d'école, les participants posent la question du cadre juridique qui n'est actuellement pas adapté à l'ouverture au public : quid des responsabilités en cas d'accident, par exemple.

Par ailleurs les cours et parcs d'écoles ne sont pas toujours physiquement et facilement accessibles de par la configuration des bâtiments d'écoles.

Les participants soulignent également que les cours et revêtements de jeux sont aujourd'hui souvent peu perméables. Une première étape de verdurisation des écoles est nécessaire. Or la verdurisation entraînerait un besoin supplémentaire en termes d'aménagement et de gestion d'espaces verts pour les écoles qui ne disposeraient pas de budget en conséquence.

Enfin, tout comme pour les intérieurs d'îlots, la question des nuisances sonores pour le voisinage le week-end est posée. A valider au cas par cas, en fonction des besoins.

Ressource : A Bruxelles, il existe des terrains scolaires contenant des parties naturelles.

Levier : Envisager la prise en charge de l'ouverture des espaces scolaires par la Région ou par les communes, en termes de gestion et de gardiennage notamment.

- Les friches industrielles

Les acteurs présents soulignent un besoin spécifique pour l'accès à ce type d'espaces verts. En effet, les friches offrent des espaces de découverte de la nature, des espaces à explorer librement à Bruxelles, ville qui manque cruellement d'espace où les enfants peuvent faire leurs propres expériences nature (grimper dans les arbres, par exemple). Les espaces verts bruxellois accessibles actuellement sont des espaces très codifiés.

Par ailleurs, les friches sont des terrains moins sensibles à la pression récréative (milieux pionniers qui ont l'habitude d'être dérangés), ce qui les rend plus propices à l'accueil du public (en tant que zones vertes ou de zones de jeu par exemple).

Freins identifiés :

Les discussions ont permis de mettre en évidence plusieurs freins à la mise en œuvre de la mesure. Ceux-ci sont repris ci-dessous. Toutefois, un certain nombre de leviers qui permettraient de soulever ces freins ont pu être identifiés et sont repris dans le paragraphe suivant.

Le premier frein identifié est la surveillance et l'entretien du site sous-tendant à son ouverture au public, charges (frais et gestion) que les propriétaires privés ne sont pas en devoir d'assumer pour la collectivité.

Ensuite, la forte pression immobilière à Bruxelles peut également freiner les propriétaires quant à l'ouverture d'un site au public, de peur de rencontrer par la suite des difficultés à fermer le terrain (contestations du voisinage) pour de futurs projets de construction.

Des participants signalent également que les taxes communales sur les terrains laissés à l'abandon encouragent la construction sur les friches.

Leviers identifiés :

Les leviers identifiés pour lever certains freins sont :

- développer des systèmes de gestion participative, gestion en « *common goods* » temporaire. Cela sous-entend la définition d'une stratégie d'accompagnement du citoyen (civilité, ...)
- indemniser les propriétaires. Prendre en compte la plus value des promoteurs.
- développer une « Régie foncière verte » (achat, échanges, baux emphythéotiques,...).

- Zones à valeur écologique particulière

Certains participants expriment que c'est davantage l'accessibilité récréative de zones naturelles à valeur écologique particulière (plus intéressantes) qu'il faut viser, tout en veillant à la bonne gestion des flux de personnes.

Ressource : Il existe déjà des zones naturelles qui allient par exemple l'eau et la verdure, celles-ci sont les zones récréatives les plus intéressantes (les étangs d'Ixelles par exemple).

Frein identifié : La pression récréative peut être néfaste pour la qualité biologique des lieux.

Levier identifié : Mettre en place des mécanismes de gestion des flux de personnes dans les zones sensibles (marais, etc).

1.1.2.3 Acceptabilité de la mesure

- Quant à l'accès des intérieurs d'ilots :

Des participants considèrent que les intérieurs d'ilots doivent rester privés pour garantir quiétude et intimité aux habitants. D'après eux, seule l'ouverture ponctuelle est envisageable pour des intérieurs d'ilots appartenant à des particuliers (type portes ouvertes).

- Quant à l'accès des friches :

Les propriétaires privés peuvent craindre des résistances supplémentaires du voisinage lorsqu'ils voudront utiliser ultérieurement leurs friches.

Certaines friches sont clôturées. Les acteurs privés craignent des incivilités. Comment accompagner ces acteurs ?

- Quant à la gestion participative des petits espaces interstitiels verdurissables :

Une participante souligne que la réussite d'une gestion participative des espaces interstitiels est tributaire d'une sensibilisation des gestionnaires publics (de voiries notamment). Elle donne l'exemple de la chaussée de Waterloo sur la commune de Saint-Gilles où les gestionnaires publics détruisent la végétation installée par les habitants aux pieds des arbres de voirie.

1.1.2.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Tout comme pour la mesure 1.1.1, de nombreux participants considèrent que cette mesure doit s'appuyer sur un état des lieux exhaustif des espaces naturels bruxellois et des besoins.

Cependant, un participant soulève la difficulté d'un tel recensement étant donné la diversité des statuts de ces lieux (espaces publics ou privés (les espaces verts sont souvent privés à Bruxelles), la variété d'affectations (friche, équipement,...), la variété de propriétaires et de configurations (intérieur d'îlot, ...)). Le participant se pose des questions quant aux bénéfices d'un tel état des lieux (acquérir la maîtrise foncière ? quoi d'autre ?) en regard du coût de celui-ci.

L'ouverture des cours scolaires ou des terrains privés nécessite un cadre juridique pour clarifier les questions de responsabilité (en cas d'accident notamment).

Par ailleurs la prise en charge de la gestion de ces terrains privés ou scolaires doit être externalisée, soit via une gestion participative (pour les friches et les espaces interstitiels) soit via une prise en charge de la gestion et du gardiennage par les communes ou les pouvoirs régionaux (pour les écoles notamment).

La mise en place de gestion participative suppose une sensibilisation des utilisateurs.

Par ailleurs, l'ouverture des espaces privés des entreprises repose sur le développement de leviers : intégration de clauses dans les outils planologiques, définition d'une charge d'urbanisme, accompagnement des entreprises, dédommagement, etc.

1.1.2.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Développer autour des écoles un concept de « Zone Verte » à l'image des « Zones 30 », périmètre autour des écoles dans lequel un quota d'espace vert minimum serait prescrit.

Définir un statut urbanistique spécifique permettant une occupation récréative, temporaire des friches de type « tijdelijke natuur », tout en garantissant aux promoteurs la restitution sans contraintes du terrain en cas de projet de lotir.

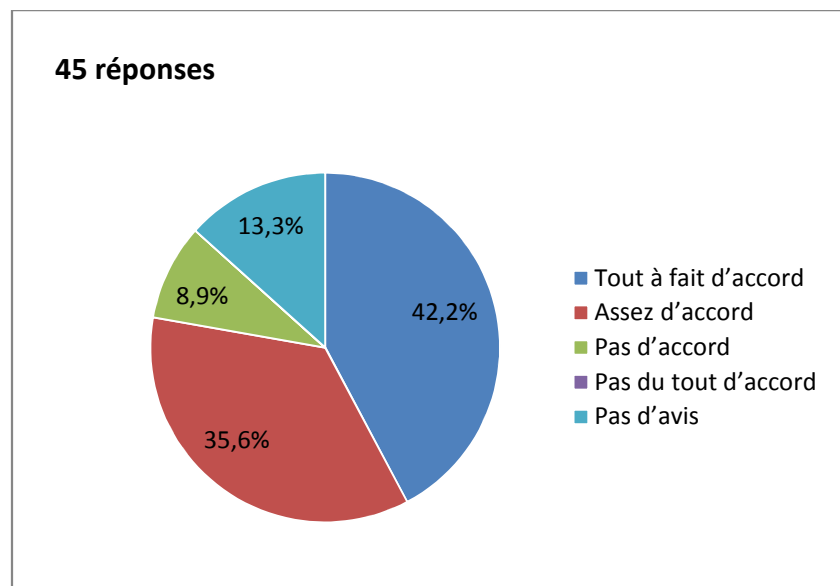
Prévoir un contrat d'objectifs au niveau régional mentionnant un certain pourcentage de friches sauvages ET de friches accessibles, avec un certain roulement dans le temps.

Outils planologiques : identifier des sites aux besoins différents et mettre en place des règlements de type PPAS (qui seraient plus long que 5 ans).

1.1.3 Adapter les périodes d'ouverture des espaces verts publics

Cette mesure n'a pas fait l'objet d'une démarche de participation active du 'public' en atelier.

Résultats de l'enquête on line :



4 participants ont signifié un désaccord avec la mesure sans en préciser la raison.

De plus, une confusion s'observe dans les réponses quant à l'objectif de la mesure (pour quelle raison adapter les horaires ? protéger la nature ? rendre plus accessible ?)

Par ailleurs, certains répondants ont précisé leur réponse avec les éléments suivants :

- Adapter les horaires en fonction du rythme et des besoins de la nature (période de nidification, période de reproduction, etc.), laisser du repos à la nature (fermeture nocturne, par exemple)
- Prêter attention au respect des lieux, donc tenir compte des moyens de gestion et de surveillance existants si adaptation des horaires.

1.2 Concilier accessibilité et préservation de la valeur biologique des espaces verts

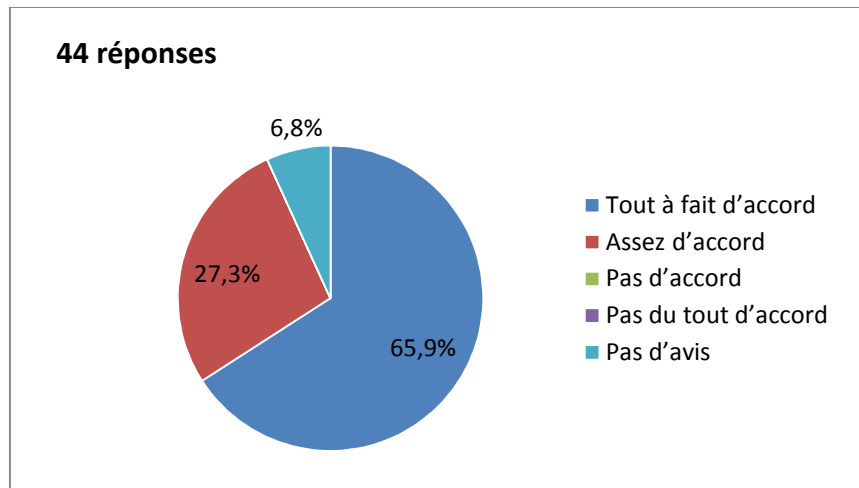
1.2.1 Elaborer une carte des sensibilités et points noirs relatifs à la pression récréative

1.2.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Aucune remarque quant à la pertinence de cette mesure n'a été formulée par les participants.

Résultats de l'enquête on line :



Aucun répondant n'a désapprouvé cette mesure. Certains commentaires insistent même sur la nécessité de cette mesure :

- Cette carte est un outil indispensable pour une bonne gestion des espaces nature tenant compte de leur capacité d'accueil
- Elle devrait s'intégrer dans un plan d'aménagement global type PRDD
- Cette carte doit différencier les usages sans les cloisonner trop strictement et veiller à proposer des alternatives (aux mouvements de jeunesse par exemple)
- Elle doit être facilement lisible par un large public
- Elle pourrait s'inspirer de la carte de 'jeunes natuurlijk'

1.2.1.2 Faisabilité de la mesure

Leviers identifiés :

Des participants considèrent que les points noirs doivent être identifiés au niveau communal,

- via le PCDN par exemple → proposition d'imposer un PCDN à toutes les communes bruxelloises,
- via les gestionnaires de sites (notamment les associations qui gèrent des sites).

D'autres attendent une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir qui possèdent des responsabilités différenciées.

Recommandations formulées :

Les participants proposent la réalisation d'une enquête pour identifier ces points noirs.

Certains participants proposent notamment une enquête via une carte interactive à l'image de l'initiative de « Jeunes Natuurlijk ! » (<http://www.jncarte.be/>), d'autres proposent la diffusion d'un questionnaire ciblé.

D'après les participants, les critères à prendre en compte sont :

- géographique - le type d'espace vert et leur distribution (intérêt régional vs local)
- le nombre
- la superficie
- la fréquentation.

Ressources identifiées :

La plateforme « Jeunes Natuurlijk ! » a développé un outil permettant de répondre partiellement à cet objectif. Il s'agit d'une carte interactive à destination des jeunes et des gestionnaires d'espaces verts, proposant à ces derniers de communiquer leurs contraintes et attentes en lien avec les espaces verts bruxellois.

La plateforme est en train de retravailler cette carte et de repenser son usage. Une collaboration avec le Plan Nature pourrait donc être envisagée dans ce cadre [Cfr : www.jncarte.be - www.jnkaart.be].

Par ailleurs, il existe également la carte IBG'jeunes qui détaille pour chaque parc de l'IBGE sa fréquentation et capacité d'accueil. Par contre, cette carte n'est plus entièrement actualisée. Elle sera probablement mise à jour dans le futur par la plateforme ou par l'IBGE.

Bonne pratique identifiée :

Les parcs de Roodebeek et le Bois du Wilder ont été « sacrifiés », les troupes scouts y ont été dirigées en contrepartie d'une diminution de pression sur le Scheutbos.

Une autre proposition de stratégie est de rediriger certains promeneurs vers d'autres communes où il y a plus d'espaces verts. Mais d'autres acteurs soulignent que la relation d'attachement des promeneurs au site est un levier pour le respect du site (attention à ce que cela n'amène pas plus de dégradations si les personnes viennent d'ailleurs).

Le maillage peut également assurer une meilleure dispersion du public.

Points d'attention :

- Il est important de distinguer les plaines de jeux des espaces verts nature,
- Il faut tenir compte des projets de lotissement / densification en termes d'indication de fréquentation et de pressions futures possibles sur les espaces verts alentours.

1.2.1.3 Acceptabilité de la mesure

Pas de remarque particulière formulée à cet égard.

1.2.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Les participants soulignent la nécessité de définir des critères pour identifier les points noirs.

Par ailleurs, ils proposent de développer une identification participative des points noirs entre les différents niveaux de pouvoirs (communes, les gestionnaires de sites et la Région), via enquête notamment par le biais d'une carte interactive en ligne.

1.2.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Proposition d'imposer un PCDN à Bruxelles, qui aurait notamment en charge d'identifier les points noirs au niveau communal.

1.2.2 Entreprendre des actions de canalisation et d'information du public au niveau des points noirs

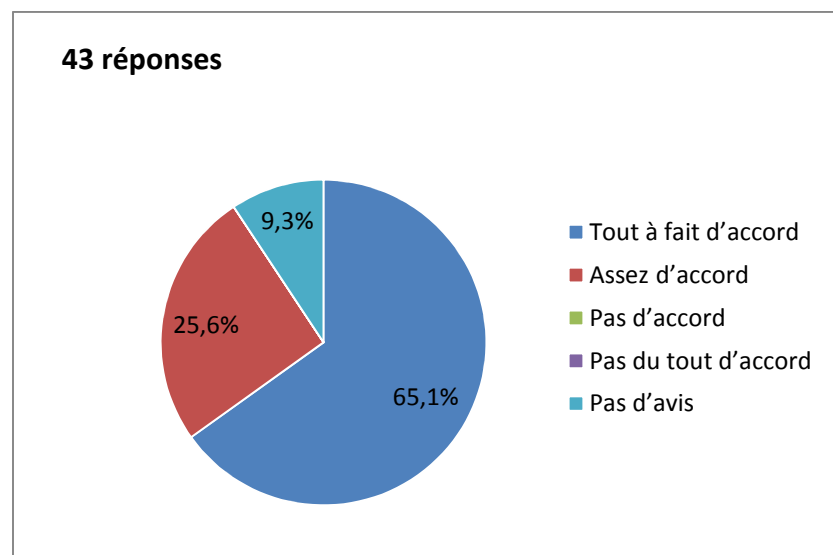
1.2.2.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Lors des votes en atelier, cette mesure a récolté 1 voix.

Les participants soulignent que cette mesure ne peut être découplée de la mesure « 1.1.1 aménagement de nouveaux espaces verts accessibles ». La pression étant liée à un besoin d'espaces verts.

Résultats de l'enquête on line :



Aucun répondant n'a désapprouvé cette mesure, cependant certains n'ont pas bien compris son intitulé (3 répondants). Selon les commentaires, bien que les participants s'accordent sur la pertinence de la mesure, leur approche de la mesure est à nuancer :

- Certaines réponses prônent une restriction forte pour les espaces sensibles (visite guidée)
- Tandis qu'une autre réponse favorise une canalisation douce, via des obstacles naturels (type tronc d'arbre sur le bord du chemin qui rend difficile l'accès à cette nature sensible)

- Les participants insistent sur la nécessité d'une bonne information accompagnant cette canalisation.

1.2.2.2 Faisabilité de la mesure

Certains participants insistent sur l'importance de rendre la nature accessible, la nature étant un instrument d'éducation à la nature.

Un participant note toutefois que certains milieux ne supportent pas la fréquentation du public, tels que les pelouses à orchidées qui ont une capacité de charge très limitée.

Des participants proposent de zoner les espaces verts avec des parties qui seraient accessibles et d'autres qui seraient protégées. A cet égard, les points d'attention suivants ont été soulignés pendant les discussions :

- le zonage doit permettre l'accès à des habitats 'nature' diversifiés.
- il est nécessaire de distinguer le besoin d'espaces de détente et le besoin d'accès à la nature (éducatif). Il faut éviter de faire un zonage de type 'coté parc' pour les utilisateurs et 'coté nature fermé', mais davantage :
 - protéger une partie du 'coté nature' en le fermant et rendre l'autre partie 'nature' accessible avec canalisation des promeneurs et sensibilisation. Exemple, pour un étang, rendre accessible une partie de l'étang, et fermer le reste pour protection des berges et de la faune.
 - prévoir, en plus des espaces nature, des espaces ouverts pour la détente.
- un autre type de zonage envisageable serait un zonage en termes d'aménagement d'accueil du public : gestion intense des aménagements en entrée de site, puis moins présente plus loin en laissant se développer les obstacles naturels (ronces, chablis, etc.).
- envisager un mode de canalisation variable en fonction du besoin de protection rencontré : canalisation douce (jeunes troncs, clôture basse en châtaigner, etc.) et canalisation dure (grande clôture).

Les règlements doivent être affichés et traduits en images pour permettre un contrôle social, accompagné d'une signalétique visuelle tout au long des accès.

La question des chiens mène à discussion. Certains participants insistent sur l'importance de tenir les chiens en laisse et plus particulièrement dans les endroits de nature sauvage. D'autres participants soulignent que les chiens ont également besoin de courir en liberté (cela conditionne leurs comportements) et que c'est généralement dans les zones avec moins de fréquentation, soit plus sauvages, que cela est envisageable (demande sociale de tenir les chiens en laisse dans les zones à forte fréquentation). Des participants relèvent qu'il existe des zones de promenades canines où les chiens sont tolérés sans laisse.

Contacts humains : les participants s'accordent sur l'importance de la présence d'un personnel sensibilisé dans les espaces verts, qui jouerait le rôle d'interface avec les utilisateurs et de sensibilisation. Les participants notent que cette sensibilisation de proximité peut être à charge des jardiniers. Ces derniers peuvent transmettre leurs connaissances des sites. Actuellement, les gardiens présents dans la majorité des espaces verts ne sont pas sensibilisés à la nature ; ils jouent un rôle de gardiens de la paix. Certains participants soulignent que le personnel (jardiniers et gardiens) est souvent engagé sous des statuts précaires type « articles 60 », engagement à court terme et la plupart du temps non prolongé. Il est alors difficile d'entretenir cette interface avec les utilisateurs.

Ressources proposées :

A ce niveau, les gardiens de parc peuvent jouer un rôle important. Le rôle social de leur fonction est à mettre en avant. Pour avoir été en contact avec eux au cours de divers projets, nous savons qu'ils sont demandeurs de voir leur fonction dynamisée.

La plateforme « Jeunes Natuurlijk ! » a déjà un réseau de contact intéressant et une expérience de terrain avec les gardiens de parc. L'asbl « Jeunes et Nature », un des partenaires de la plateforme, mettra d'ailleurs prochainement en place une formation en animation nature à destination des gardiens de parc.

Enfin, les discussions ont permis de mettre en évidence le besoin de développer un sentiment d'attachement au site pour un meilleur respect de celui-ci. Cet attachement peut s'opérer au travers de la gestion participative (nettoyage du site, etc.), mais sera plus difficile à concrétiser si les utilisateurs ne sont pas des habitants de proximité.

Une autre proposition de stratégie est de rediriger certains promeneurs vers d'autres communes où il y a plus d'espaces verts. Mais d'autres acteurs soulignent que la relation d'attachement des promeneurs au site est un levier pour le respect du site (attention à ce que cela n'amène pas plus de dégradations si les personnes viennent d'ailleurs).

1.2.2.3 Acceptabilité de la mesure

Des nuances d'avis se sont faites entendre quant à la question « d'accès » par rapport à la question de « protection de la nature ».

La plupart des participants s'accordent sur le fait que les bruxellois doivent avoir accès à des espaces nature de différentes qualités, mais le besoin de protéger la nature s'exprime à des niveaux divers :

- certains estiment nécessaire la fermeture de certains sites à la fréquentation régulière dans le cas de sites très sensibles ;
- d'autres considèrent l'éducation et la sensibilisation à privilégier pour protéger la nature, via notamment un accès partiel (zonage) aux sites sensibles.

Les avis ont également divergé quant à la question des propriétaires de chiens :

- des participants soulignent l'intérêt de tenir les chiens en laisse, surtout dans les zones sauvages,
- d'autres considèrent que les chiens ont besoin de pouvoir se dépenser et être promenés sans laisse, et que cette possibilité doit également être envisagée.

1.2.2.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Les besoins relevés en termes de support sont les suivants :

- valoriser la fonction des jardiniers et gardiens d'espaces verts,
- les sensibiliser/éduquer à la nature pour qu'ils puissent assumer un rôle de contact avec les utilisateurs,
- capitaliser les ressources formées, proposer des systèmes qui réduisent le turn-over au sein de ces métiers,
- développer des signalétiques efficaces.

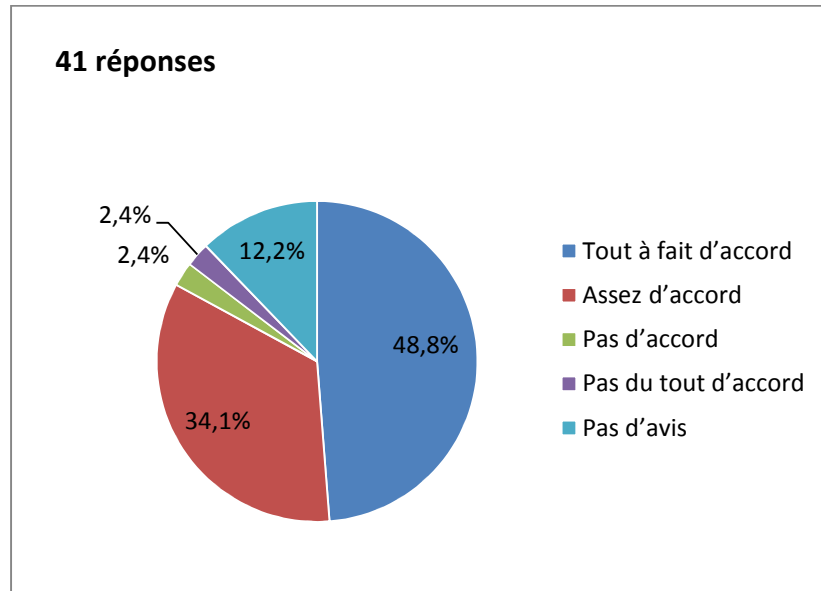
1.2.2.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Aucune proposition n'a été formulée à cet égard.

1.2.3 Adopter un nouveau règlement de parc

Cette mesure n'a pas fait l'objet d'une participation active du public en atelier.

Résultats de l'enquête en ligne :



Deux répondants ont désapprouvé cette mesure, avec pour l'une d'elle, la précision que créer de nouvelles règles n'est pas prioritaire en comparaison au besoin de sensibilisation à la nature.

Les commentaires sont les suivants :

- Le règlement doit être plus accessible/visible, notamment en terme de jargon,
- Prévoir une adéquation entre règlements régionaux et communaux, s'inspirer des règlements communaux
- Le règlement doit être adapté en fonction des types d'espaces nature (par exemple : espaces naturels, semi-naturels et horticoles)
- Clarifier la question des chiens en laisse
- Avant de changer de réglementation, se donner les moyens de la faire respecter
- Un commentaire donne la priorité à l'accessibilité à la nature
- Prévoir le zonage des espaces au niveau du règlement : des espaces de détente (bancs, espaces pour s'étaler...), des zones de jeux pour jeunes enfants, des zones pour ados, des lieux où les "petits vieux" peuvent taper la carte, ces différents espaces n'étant pas trop sectorisés pour favoriser la mixité et avoir des espaces naturels visibles, mais inaccessibles

1.2.4 Développer une stratégie globale de communication

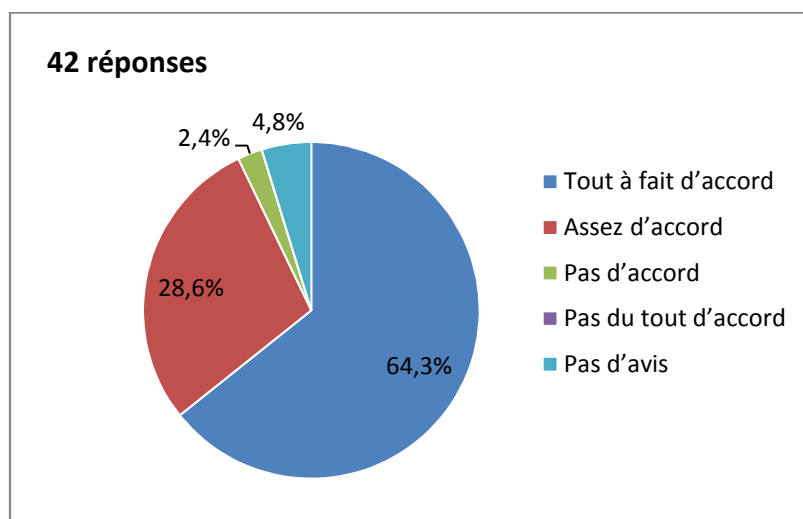
1.2.4.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

La mesure est considérée comme **pertinente** par les participants en ce sens que de nombreux acteurs sont actifs sur la question de sensibilisation à la nature. Un besoin de fédérer les actions et de créer de la cohésion entre les acteurs et de la cohérence entre les activités se fait sentir.

L'ensemble des mesures de l'objectif stratégique 1.3 a par ailleurs récolté 11 votes durant l'atelier, ce qui confirme la considération des acteurs pour ces mesures.

Résultats de l'enquête on line :



Un répondant a désapprouvé cette mesure sans précisions.

Les participants commentent la mesure comme suit :

- Viser à fédérer les projets existants et les rendre visibles
- Viser une harmonisation de la communication entre les communes et la-région
- Réaliser un inventaire préalable de ce qui existe en termes d'outils de communication existants
- Pour une stratégie globale, il faut définir un objet sur lequel communiquer
- S'appuyer sur les gardiens de parc (sous-condition de leur formation)
- Développer une communication interdisciplinaire regroupant scientifique, naturalistes, éducateurs, communicateurs
- Communiquer les principes fondamentaux de gestion de la nature (espèces invasives, notamment)
- Communiquer via des relais, personne multifonctionnelle qui assurerait l'entretien, l'information au public, le gardiennage.
- penser local et de proximité aussi, et ne pas se restreindre à une approche globale

1.2.4.2 Faisabilité de la mesure

Freins identifiés :

Les acteurs présents ont identifié plusieurs freins.

Le premier est sans conteste la méconnaissance de ce qu'est la biodiversité : manque d'information et d'accès à cette information (accès différencié en fonction des communes, du tissu social).

De plus, les acteurs soulignent la méconnaissance des services rendus par la biodiversité à la société. On observe une absence de prise de conscience de l'importance de la biodiversité pour la santé, le bien-être, la qualité de vie en ville et le fonctionnement de la ville.

A cela s'ajoute que le terme biodiversité est un concept intellectuel, difficilement appropriable par les différents publics.

La majorité des citoyens ne perçoivent pas leur impact sur la biodiversité.

Les responsables politiques n'ont eux-mêmes pas assez conscience de l'intérêt de la nature en Région de Bruxelles-Capitale. Ils manquent de connaissances scientifiques sur les intérêts et services de la nature.

Les pouvoirs publics locaux ne sont pas exemplaires sur la question, les parterres et bacs sont souvent gérés de manière purement horticole (exemple : bacs de géranium) et non dans le sens du développement d'une nature indigène et de la biodiversité (plantes indigènes, diversité, etc.).

Recommandations :

Les participants notent le besoin de revoir l'approche de sensibilisation à la nature en Région de Bruxelles-Capitale. Ils insistent unanimement sur le besoin d'une approche intuitive :

- éviter le terme de « biodiversité », terme « préfabriqué », intellectuel. Parler de nature et de lien entre nature et qualité de vie, santé.
- orienter la sensibilisation vers le « vivre la biodiversité », vers le feeling
- une connaissance théorique ne suffit pas, la pratique DOIT suivre
- Éviter les approches culpabilisantes, préférer les approches 'passage à l'acte'
- développer l'exemplarité des pouvoirs publics en la matière pour montrer « autre chose que des bacs de géraniums et des espaces verts uniformisés et tondus » et permettre de vivre la biodiversité dans les espaces publics. Montrer des exemples concrets.
- décroisonner la nature, la rendre accessible à tous, notamment aux enfants.
- la sensibilisation doit être intégrée à un stade précoce, à l'école, mais également tout au long des parcours éducatifs y compris au travers de l'ensemble des cursus des hautes écoles et des cursus universitaires.

Ressources identifiées:

De nombreux acteurs s'attèlent à la question de sensibilisation à la nature, et se concentrent sur la valorisation et la mise en réseau de l'existant.

Envisager la présence de personnes relais au sein des communes et/ou bibliothèques communales pour proposer des packages pédagogiques.

Groupes cibles :

- la sphère politique doit être sensibilisée aux enjeux de la biodiversité
- les gestionnaires publics
- les pouvoirs publics locaux en général → nécessité de revoir la façon dont la sensibilisation est réalisée. Une concertation intercommunale est nécessaire (mise en réseau chapeauté par la Région)
- les entreprises, via une charte des bonnes pratiques, par exemple
- les citoyens en général :
 - « prendre aux tripes » les citoyens de façon concrète. Sensibiliser aux bienfaits de la santé naturelle. Appuyer la composante culturelle de la biodiversité.
 - Via la cellule familiale → incarner, donner du sens aux activités de tous les jours. Montrer que les familles ont un intérêt à adopter des démarches positives par rapport à l'environnement.
- les mouvements de jeunesse sont des relais idéaux pour la sensibilisation des jeunes

- les acteurs éducatifs (enseignants et éducateurs) doivent être soutenus (besoin d'aide structurelle) car ils constituent des sources de sensibilisation non négligeables.

Leviers identifiés :

Comme dit précédemment, de nombreux acteurs insistent sur la sensibilisation via l'action et la démonstration.

Par ailleurs, certains participants prônent le recours aux nouvelles technologies (bornes éducatives, tablettes, réseaux sociaux, audioguides) comme moyens de communication et de sensibilisation. Mais d'autres participants soulèvent la question de l'accessibilité à certaines de ces technologies (réseaux sociaux, par exemple) et leurs coûts parfois élevés (bornes interactives notamment).

1.2.4.3 Acceptabilité de la mesure

L'ensemble des acteurs s'accorde sur le besoin d'une stratégie cohérente de communication mais considère que celle-ci doit s'appuyer sur :

- la notion de « nature » plus que de biodiversité, cette dernière étant considérée comme intellectuelle, difficilement appropriable par certains publics et facilement sujette au *greenwashing*
- le « vivre » la nature et sur la pratique.

1.2.4.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Besoin d'élargir et de fédérer la connaissance de tout ce qui se fait, de tout ce qui existe (initiatives régionales, communales, d'associations, de quartier et de particuliers).

Besoin d'échanges de bonnes pratiques, notamment au niveau des communes.

1.2.4.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Aucune autre proposition n'a été formulée en plus des recommandations présentées plus haut.

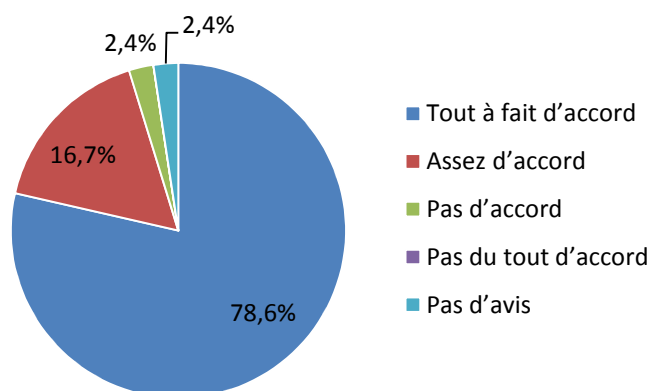
1.2.5 Renforcer l'éducation de différents groupes cibles

Cette mesure a été discutée simultanément avec la mesure 1.3.1. Se référer à cette dernière.

Résultats de l'enquête on line :

--

42 réponses



Un répondant a désapprouvé cette mesure sans précisions.

Les participants commentent la mesure comme suit :

- Réfléchir à cette mesure avec les plateformes existantes (Green, Jeunes Natuurlijk, etc.)
- Proposition de s'inspirer d'autres villes européennes (les lauréates de villes vertes par exemple : Hambourg, Nantes)
- Les enfants sont un public cible essentiel en termes de moteur de changement. A ce titre, un participant met la priorité sur le travail avec les écoles. Cependant cette position est contrebalancée par un autre participant qui considère que les parents doivent être sensibilisés en amont car ils ont un rôle d'exemple sur les enfants
- Que sous-entend le mot éducation ? : l'apprentissage ? l'épanouissement et développement personnel ? épanouissement de groupes (dont les familles) ? contribuant à la fois à la protection de la nature et à la fois à l'éducation globale des personnes et des groupes ?
- Porter une attention particulière à toucher les publics non encore sensibilisé

Remarque : La commune d'Anderlecht se propose comme partenaire du Plan Nature régional via les animations et les activités organisées dans le cadre de la « Maison Verte et Bleue », centre de découverte de la nature axée sur la sensibilisation à la biodiversité et à l'alimentation durable et implanté à Neerpede

1.3 Renforcer l'éducation des enfants à la nature et à la biodiversité

1.3.1 Renforcer le volet nature et biodiversité des actions d'ERE

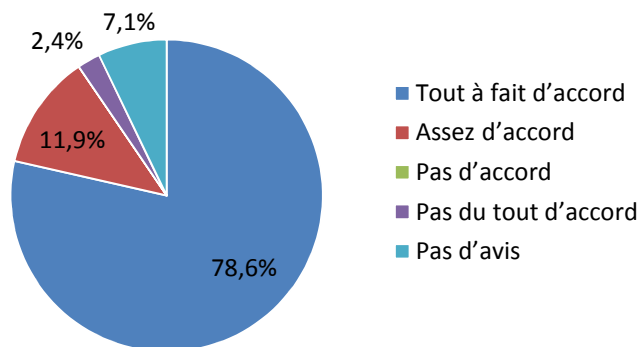
1.3.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Les participants notent surtout un besoin de connaissance de ce qui existe et un besoin de cohérence entre l'ensemble des activités existantes. Les participants soulignent également qu'il faut renforcer ce qui existe et le valoriser.

Résultats de l'enquête on line :

42 réponses



Un répondant a désapprouvé cette mesure, précisant que d'après lui (déjà mentionné à la mesure précédente) les parents doivent d'abord être sensibilisés car ils jouent un rôle d'exemple puis peut venir l'éducation à la nature à destination des enfants.

Les participants commentent la mesure comme suit :

- S'appuyer sur les enseignants, les mouvements de jeunesse, les clubs de loisir, etc. notamment au travers d'activités spécifiques pour les mercredi après-midi
- Porter une attention particulière vers les publics non encore sensibilisés
- Prévoir plusieurs CRIE à Bruxelles pour toucher plus de monde (proximité)

1.3.1.2 Faisabilité de la mesure

Le nombre de partenaires est très élevé, Les participants soulignent dès lors la complexité d'assurer la cohésion dans les activités bien que cette cohésion soit une requête explicite.

De même, une réelle dynamique bruxelloise n'existe pas actuellement : la mise en réseau n'est pas suffisante et l'échange d'expériences trop peu occasionné.

Levier identifié :

En ce qui concerne une certaine fraction des jeunes, les mouvements de jeunesse répondent déjà à cet enjeu. Pour les jeunes membres des mouvements de jeunesse, il n'est pas nécessaire de prévoir des animations/formations supplémentaires. Jouer dans les bois et dans les parcs, observer, découvrir, faire des ateliers, constituent **l'éducation à la nature et à la biodiversité par le jeu**, sans spécialement que les enfants s'en rendent compte.

Ce type d'approche peut inspirer des démarches d'éducation à l'environnement pour les jeunes.

L'épanouissement par le jeu est un excellent moyen de créer un lien affectif entre le jeune et la nature de telle sorte que des comportements de respect par rapport à l'environnement feront sens pour le jeune.

Par contre, augmenter les zones permettant de mettre en place ce type d'activités constituerait un bon moyen de stimuler l'éducation à la nature et à la biodiversité. Par « augmenter ces zones », il est entendu créer de nouvelles zones ou donner un accès plus large aux zones existantes, car en restant sur les sentiers, les jeunes ont peu d'opportunités d'être sensibilisés aux richesses de la nature.

De manière générale, il a été insisté sur l'importance du jeu comme moyen indirect d'éducation à la nature et sur l'importance de le stimuler et de renforcer l'infrastructure lui donnant place. En Flandre, de nombreuses initiatives à cet égard (sources d'inspiration à suivre ?) existent déjà :

- <http://www.springzaad.be/>
- <http://www.lne.be/campagnes/speelgroen>.

1.3.1.3 Acceptabilité de la mesure

Aucune remarque n'a été formulée à cet égard.

1.3.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Valoriser et renforcer les initiatives actuelles de mise en réseau des acteurs de l'ERE orientés nature.

1.3.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Aucune proposition n'a été formulée à cet égard.

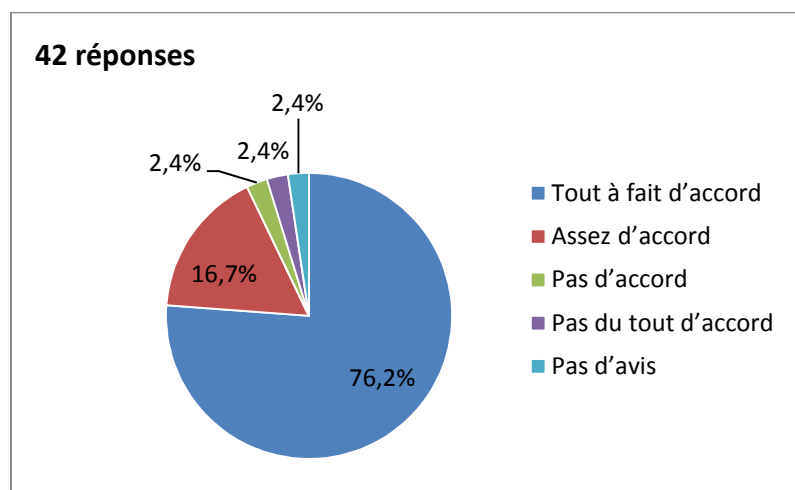
1.3.2 Etudier avec les communautés française et flamande les possibilités de renforcer le volet nature et biodiversité des programmes scolaires

[Cette mesure a été peu discutée en atelier.]

1.3.2.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif : pas de remarque.

Résultats de l'enquête on line :



Deux personnes ne jugent pas cette mesure comme pertinente, l'une pour la même raison que la mesure précédente (les parents sont selon cette personne, le public cible prioritaire), l'autre personne souligne un risque de surcharge du programme scolaire.

Les participants commentent la mesure comme suit :

- au préalable besoin de formation des enseignants à la matière 'nature'
- Porter une attention particulière à la charge de travail des professeurs,
- Attention à faire des propositions cohérentes notamment en réfléchissant au travers de l'ensemble du programme scolaire
- Analyser la place de la nature au travers de l'ensemble du programme scolaire et Réfléchir à cette mesure avec les plateformes existantes (Green, Jeunes Natuurlijk, etc.)

Remarque : <http://assises-ere.be/> : un travail est en cours en éducation à l'environnement, intégrant les dimensions "nature".

1.3.2.2 Faisabilité de la mesure

Des freins ont été soulevés lors des discussions :

- peu d'enseignants osent entreprendre des actions de sensibilisation à la nature, dû à un sentiment de manque de connaissances pratiques notamment ;
- les enseignants ne sont pas toujours au courant des soutiens existants via les associations et des outils pédagogiques disponibles
- les enjeux environnementaux ne sont pas suffisamment intégrés dans la formation des enseignants.

Par conséquent, les participants soutiennent le besoin de support aux acteurs éducatifs (enseignants et éducateurs) notamment via:

- des experts externes venant initier des démarches et former les enseignants sur des thématiques pointues liées à l'environnement,
- des mallettes pédagogiques notamment au niveau des bibliothèques communales comme cela se fait déjà.

Les participants insistent sur l'importance d'intégrer la sensibilisation à la nature de manière transversale à tous les âges et dans tous les cursus.

1.3.2.3 Acceptabilité de la mesure

Aucune remarque n'a été formulée à cet égard.

1.3.2.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Les participants ont noté le besoin d'une communication vers les enseignants des supports et aides structurelles existants pour l'intégration de la sensibilisation à la nature dans leur cursus.

1.3.2.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Aucune proposition n'a été formulée à cet égard.

1.4 Susciter et accompagner l'engagement des citoyens

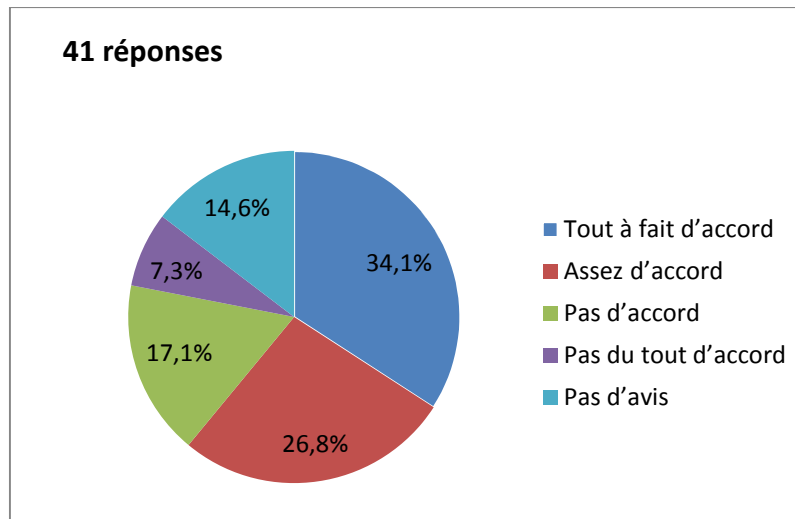
1.4.1 Développer un système de primes et subsides "nature"

1.4.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

En termes de pertinence, quelques participants doutent des systèmes de primes et subsides en termes de justice sociale. Ces participants considèrent que les citoyens qui pourront recevoir les primes sont ceux qui possèdent un jardin et donc qui font partie des ménages aisés. Ce serait apporter une aide à ceux qui ont déjà des moyens financiers plus importants.

Résultats de l'enquête on line :



Des nuances s'observent dans la réaction des participants. Dix personnes ne jugent pas cette mesure comme pertinente.

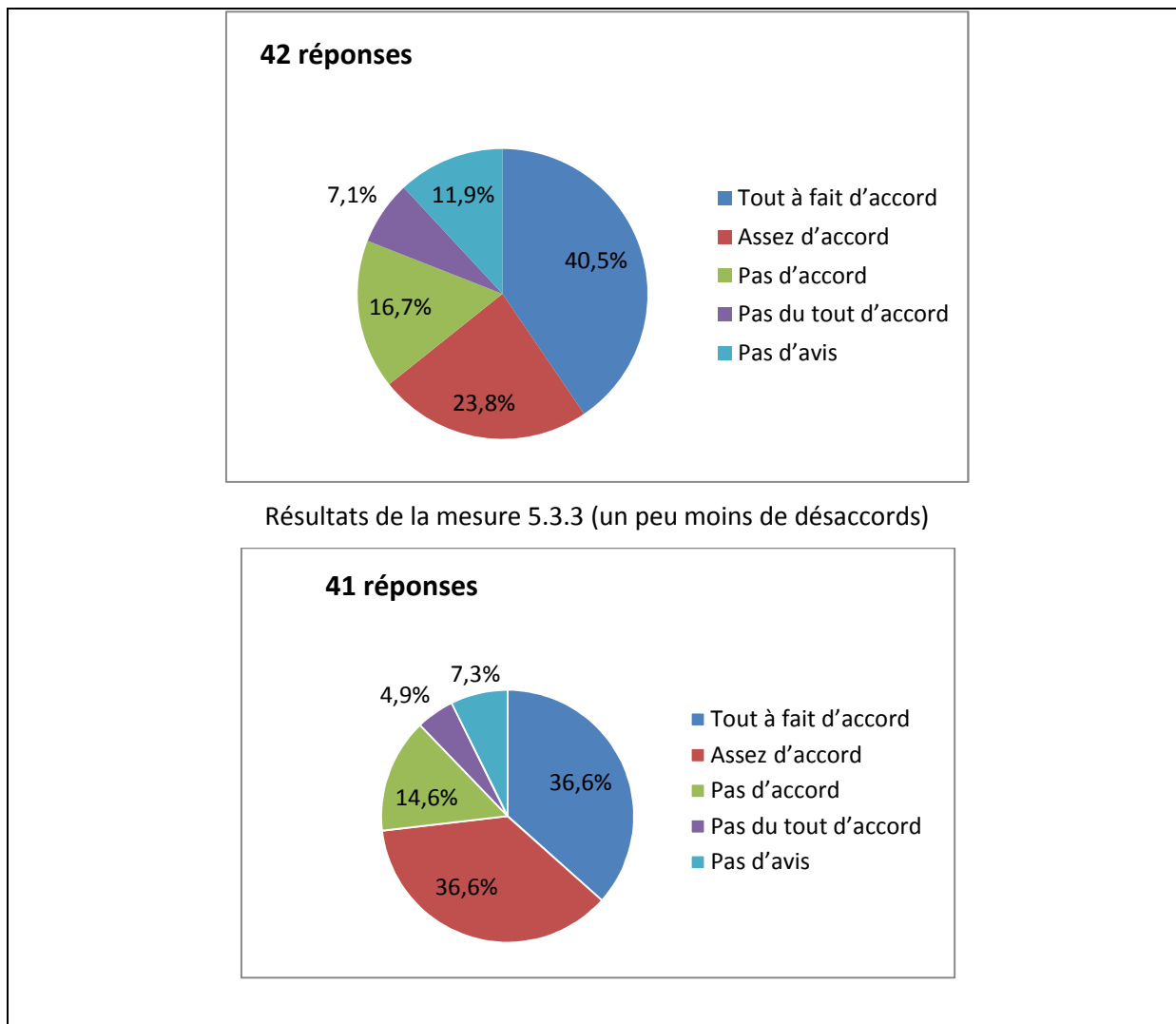
Les participants commentent la mesure comme suit :

- Préférer mettre des personnes ressources à disposition plutôt que de l'argent,
- Les primes et subsides risquent de mener à des démarches non pérennes si les subsides disparaissent, de plus cela demande de mobiliser de gros budgets. De plus attention au risque d'inégalité sociale face à un système de primes (ne peuvent bénéficier que ceux qui ont un jardin ?)
- Prévoir un spectre large des primes : à destination des particuliers mais aussi des instances publiques, favorisant la nature dans les espaces verts mais aussi au niveau du bâti (exemple : BiodiBap en Wallonie, destinés aux bâtiments publics)
- Cette mesure doit être agréementée d'un accompagnement (via un facilitateur ou via un appel à projet, par exemple) des bénéficiaires

Remarque : infos sur quelques possibilités d'aménagements sur le site <http://martinew.canalblog.com>

Par ailleurs, la question des subsides à été posée à divers endroits, de légères variations dans les votent s'observent mais le nombre de personnes qui désapprouves reste de 10 :

Résultats de la mesure 2.1.4



1.4.1.2 Faisabilité de la mesure

Freins identifiés :

Les participants se posent des questions quant au financement d'un système de prime. Un participant propose les financements européens via les projets LIFE+. Aucune proposition de projet LIFE+ n'est élaborée à ce jour sur le territoire régional étant donné la complexité et la ressources nécessaire pour le montage de tels projets. Bruxelles Environnement ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour monter de tels projets.

D'un point de vue social, une injustice peut exister du fait que les demandeurs de primes pour particuliers sont souvent des personnes de conditions plus aisées, et que les personnes réellement dans le besoin y recourent proportionnellement moins.

Ressources proposées :

Aux primes et subsides régionaux énoncés par Marie-Céline Godin de Bruxelles Environnement, ont été ajoutées quelques mesures similaires issues d'autres administrations, telles que:

- des primes communales en Flandre
- des primes pour la plantation et l'entretien de haies, ainsi que pour le fauchage tardif des bordures de voirie en Wallonie

- des primes pour l'accueil de la biodiversité dans les bâtiments et équipements privés ou publics telles que des églises, écoles,...
- des contrats de gestion pour sites Natura 2000, qui permettent une intervention financière ou de gestion de la part de la Région.
- Dans certaines communes bruxelloises, dont Bruxelles-Ville: des primes et/ou aides financières encouragent la plantation de plantes grimpantes indigènes, et l'aménagement de toitures vertes à l'aide d'espèces indigènes.
- Le projet pilote régional Eco iris à Forest et Schaerbeek est également cité. Il s'agit de la mise en place d'une monnaie locale destinée aux habitants d'un quartier, pouvant être dépensée dans des investissements en matière notamment de verdurisation de pieds d'arbre, de balconnières,...
- Des primes agro-environnementales existent aussi ;
- Des aides financières de l'ADEPS pour des aménagements sportifs par des particuliers. L'actualité de ces primes n'a pas été précisée.
- Au niveau européen, les projets LIFE+ sont cités, ceux-ci sont en général de grande échelle, et subsidiés à 50 pour cent par l'UE. Il n'y en a cependant pas encore à Bruxelles.

Leviers potentiels :

- Les primes agro-environnementales citées ci-dessus pourraient s'étendre, au-delà des agriculteurs, à d'autres acteurs du territoire pour contribuer au financement de l'aménagement de haies, mares, arbres, bandes de prairies, du fleurissement d'espaces divers, et au soutien de propriétaires de grands terrains à l'élaboration de plans de gestion.
- Il serait intéressant d'obtenir les fonds pour la mise en place d'un projet européen LIFE+.
- Les participants ont aussi montré de l'intérêt pour la mise en place de nouvelles primes soutenant par exemple :
 - La plantation d'arbres dans les cours d'école. Le besoin d'un suivi de ces plantations dans le chef de l'école a cependant été mentionné.
 - Le curetage de surfaces destinées à devenir des surfaces de pleine terre en intérieur d'îlot.
 - La dépollution de sols. Beaucoup d'habitants sont dépassés par la pollution de leur sol, qui peut parfois dater de plusieurs dizaines d'années, et dont ils ne sont pas toujours responsables. Le problème des « pollutions orphelines » est d'autant plus présent que pour confiner une pollution, la solution est aujourd'hui trop souvent de stériliser le sol en y coulant une dalle de béton. Aucune aide n'est actuellement proposée aux propriétaires. La question d'un lien entre Plan Sols et Plan Nature fut ici soulevée. Une réponse proposée par le Plan Nature peut se trouver dans la mesure 'veiller à une gestion intégrée de l'environnement' qui fait notamment référence au lien à faire entre le Plan Nature et les autres plans mis en place par le gouvernement.
 - L'entretien et l'élagage d'arbres remarquables en intérieur d'îlot, car ces activités semblent difficiles pour un propriétaire, parfois découragé de devoir gérer seul un arbre qui souvent bénéficie à tous les habitants de l'îlot.
 - L'aménagement de glacières pour chauve-souris. En effet, l'exemple du Rouge Cloître fut cité, où un propriétaire privé manquait de fonds pour créer ce type de glacière.
 - Le recours à des plantes indigènes. En effet, les haies de thuyas, courantes, autour des jardins privés, sont pourtant des déserts écologiques. Il serait donc judicieux d'encourager leur remplacement par d'autres essences. Il a été cependant remarqué que les propriétaires concernés ont souvent moins besoin d'aide financière, vu leur appartenance à des classes en général plus aisées. Peut-être s'agit-il dès lors ici moins d'inciter que de contraindre.

1.4.1.3 Acceptabilité de la mesure

Aucune remarque n'a été formulée à cet égard.

1.4.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Les participants demandent un listing des primes existantes (en rapport avec la biodiversité et la lutte contre les espèces nuisibles), à mettre en œuvre par la Région avec une large diffusion de l'information.

1.4.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

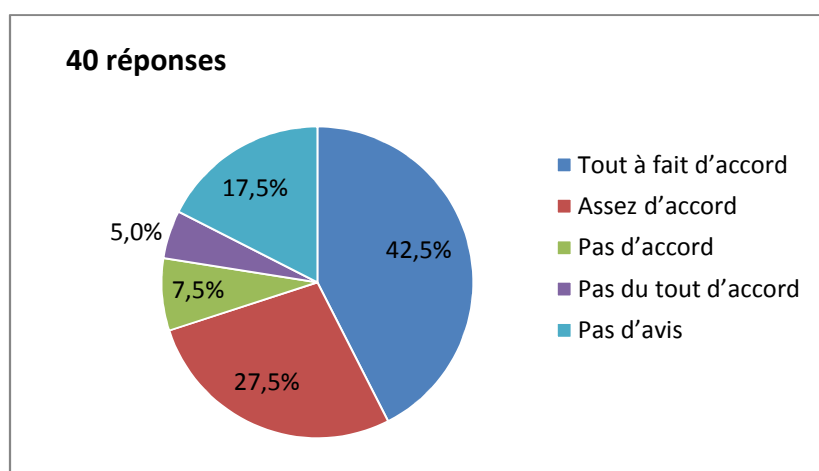
Aucune proposition n'a été formulée à cet égard.

1.4.2 Mettre sur pied un service de « facilitateur nature »

1.4.2.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Les discussions à ce sujet ont mis en évidence le sentiment général que la nature est le parent pauvre dans les politiques en cours, et qu'il est en effet nécessaire de relayer, diffuser voire répéter les messages invitant à la protéger.

Résultats de l'enquête on line :

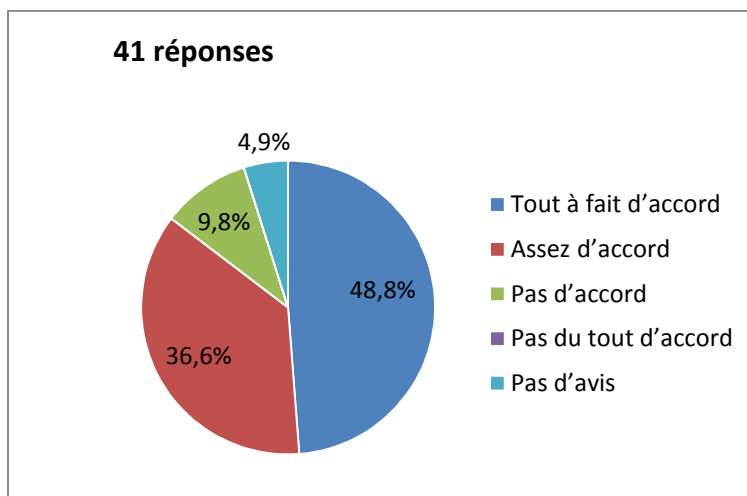


Cinq personnes ne jugent pas cette mesure comme pertinente.

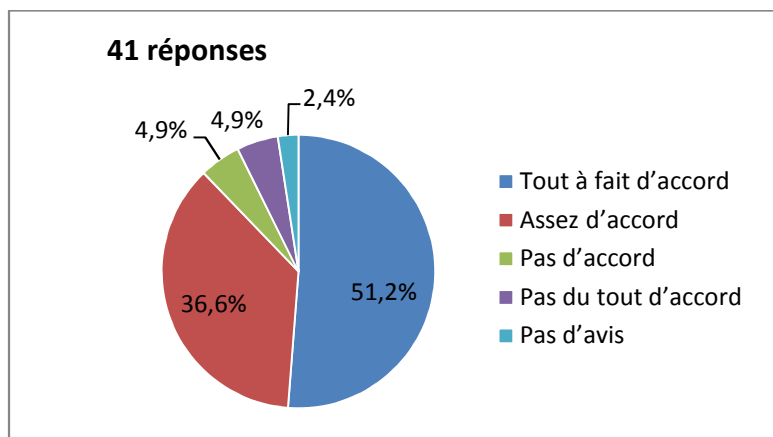
- Pour certains participants, le concept de facilitateur n'est pas expliqué. Confusion sur le contenu de la mesure.
- Deux participants conseillent de s'appuyer sur des structures existantes. De nombreux organismes de protection et de sensibilisation ayant trait à la nature ont déjà de la crédibilité aux yeux des citoyens
- Des propositions pour le rôle du facilitateur sont faites :
- fédérer les personnes d'une même commune, d'un même quartier autour d'un projet nature
- accompagner les maîtres d'ouvrage public, les architectes et les urbanistes

Par ailleurs, la question de facilitateur à été posée à divers endroits, de légères variations dans les votent s'observent (4 désaccords)

Résultats pour la mesure 3.2.1.



Résultats pour la mesure 5.2.1.



1.4.2.2 Faisabilité de la mesure

Leviers potentiels :

En Région de Bruxelles-Capitale, septante pour cent des habitants sont locataires, souvent sans jardins ni balcon. Il faut dès lors aussi communiquer sur des actions de verdurisation possibles pour ce type de citoyen.

Il semble nécessaire d'identifier la personne ou l'administration qui pourrait prendre les fonctions de facilitateur nature. En effet, beaucoup d'idées différentes semblent lui être associées. Celui-ci pourra articuler sa mission sur celle des acteurs déjà présents:

- Bruxelles Environnement: il a été mentionné que la mission de BE s'apparente à certains égards au rôle d'un facilitateur nature.
- D'autres verraient plutôt la fonction d'un facilitateur nature assumée par un service similaire à celui du Bouwmeester pour l'urbanisme.
- Une similarité avec la mission d'éco-conseiller au niveau des communes a aussi été citée.
- Il pourrait aussi s'agir d'une interface vers le particulier, à l'image des maîtres composteurs, ou du Centre Urbain. Celui-ci comporte les avantages d'être central et de déjà rassembler un

public important, mais aussi de diffuser des informations sur d'autres sujets. En effet, il est important que le public puisse aussi s'informer sur d'autres sujets auprès de ce service.

- Dans la même idée, un lien peut aussi être fait avec les autres facilitateurs, afin qu'un échange s'établisse.
- Il pourrait s'agir d'un rôle porté par le secteur associatif, par exemple Natagora.

L'identification de la personne ou de l'administration qui pourrait prendre les fonctions de facilitateur nature dépend de la nature de ses missions, et des publics cibles visés (en effet, le message à faire passer sera différent en fonction des spécificités de chaque public):

- assurer un lien transversal entre les différents plans et acteurs existants,
- intervenir lors d'événements ou de projets ponctuels nécessitant la concertation d'un nombre important d'acteurs divers. L'exemple du parc Léopold à Ixelles, qui fut le théâtre d'initiatives citoyennes autour de la gestion de l'eau, avec la mise en place de parcours « biodiversité » autour de l'étang, a été cité. Un facilitateur serait, dans ce cadre, crucial pour rassembler les divers acteurs (habitants, experts, promoteurs, pouvoirs publics, gestionnaires...), dans un rôle de coordination qui aujourd'hui fait souvent défaut.
- être un service de traitement des permis d'urbanisme possédant les diverses expertises nécessaires pour juger du projet et de toutes ses contraintes en connaissance de cause. En effet, les commissions de concertation sont un moment clé du projet, où l'on passe de l'abstrait des législations et politiques en vigueur, à leur application concrète.
- Dans le cas d'un facilitateur servant d'interface vers le particulier, celui-ci pourrait aussi impliquer les pépinières et autres acteurs commerciaux afin qu'ils soient en cohérence avec les actions recommandées au public, notamment le recours à des plantes indigènes ou écologiquement appropriées. Il s'agirait aussi de proposer des fiches très pratiques, à l'image du Centre Urbain.
- Concernant les publics cibles visés par un service facilitateur nature, il faut veiller à ne pas oublier les promoteurs immobiliers, déjà trop peu présents dans le processus participatif du Plan Nature.
- Il faut aussi pouvoir viser un public plus précarisé (pour rappel, septante pour cent des bruxellois sont locataires), qui échappe aux primes, et maintenir une certaine proximité en proposant par exemple une antenne dans chaque quartier. Un lien peut être fait ici avec la monnaie locale Eco-Iris qui pourrait servir à aider le particulier dans des actions de préservation de la nature. Des fiches telles que celles du Guide Pratique en éco-construction de Bruxelles Environnement pourraient être distribuées. Dans ces fiches, il est à noter que la gradation des actions entre une implication minimale et maximale est intéressante.
- Un autre public peut aussi être celui des entreprises, bureaux d'études et ingénieurs.

1.4.2.3 Acceptabilité de la mesure

La crainte de ne pas atteindre les publics ciblés par manque d'identification préalable claire de ces publics a été formulée.

1.4.2.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Aucune remarque n'a été formulée à cet égard.

1.4.2.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Dans certains cas, des concertations existent déjà et fonctionnent avec satisfaction sans l'intervention d'un tel facilitateur, entre divers acteurs publics tel qu'entre l'AATL et Bruxelles

Environnement par exemple. Cette mesure ne doit donc pas nécessairement être d'application dans tous les cas.

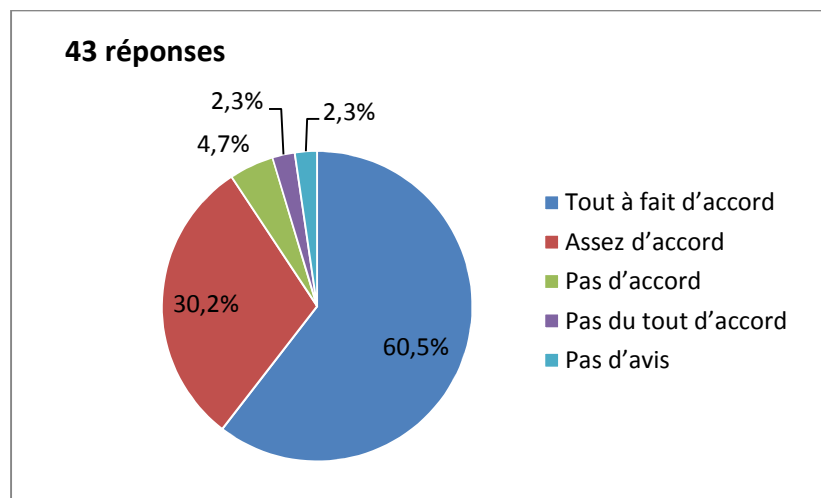
1.4.3 Promouvoir la gestion participative des espaces publics, en particulier avec les enfants

1.4.3.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Les participants notent la pertinence du développement de la gestion participative des espaces verts car ce type de gestion :

- intègre les espaces verts dans le quotidien des Bruxellois (actuellement les habitants y passent souvent sans s'attarder)
- favorise l'appropriation des espaces verts par les citoyens et le respect de la nature
- remet le Bruxellois en contact avec la nature, ce qui permet l'apprentissage par l'action, élément clé pour une communication sur la nature en ville.

Résultats de l'enquête on line :



Trois personnes ne jugent pas cette mesure comme pertinente. Seul un de ces trois répondant précise son désaccord : selon lui, la participation à la gestion risque de laisser croire aux citoyens qu'ils peuvent imposer leur vue aux autres. Va contre le principe de délégation. Cette même personne insiste sur le fait qu'il ne faut pas focaliser l'action de sensibilisation sur les enfants mais bien sur les adultes.

Parmi les réponses positives vis-à-vis de cette mesure, des précisions sont proposées en commentaires :

- la participation amène à plus de compréhension et de respect des réalisations, importance de l'apprentissage par l'action
- la participation est conditionnée à des activités bien encadrées tant techniquement que du point de vue pédagogique, nécessité d'une personne ressource en la matière

1.4.3.2 Faisabilité de la mesure

Freins identifiés :

Les gestionnaires publics ne sont pas préparés à la gestion participative ce qui engendre parfois une non compréhension et l'enlèvement de la végétation installée par des habitants dans les espaces interstitiels.

Par ailleurs, les différents publics ne sont pas toujours à même d'orienter des actions de développement nature de qualité en termes de valeurs écologiques (le bac de géranium en est le contre-exemple).

Enfin, la pression foncière laisse craindre que les espaces potentiels pour une gestion collective et participative risquent de diminuer et de mettre en péril certains projets.

Ressources proposées :

Les acteurs relais pertinents sont les écoles et les associations de sensibilisation à la nature, le tissu associatif local (SEL, GASAP, réseaux alpha, etc.), les structures de quartier (comités de quartier, maisons de quartier, quartiers durables) qui ont une connaissance spécifique du terrain.

1.4.3.3 Acceptabilité de la mesure

Aucune remarque n'a été formulée à cet égard.

1.4.3.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

La gestion participative d'espaces verts ou d'espaces interstitiels nécessite des supports en termes d'accompagnement des gestionnaires et des citoyens.

Cela nécessite également de fournir l'infrastructure qui favorise la participation citoyenne aux projets (bacs à fleurs, donner de l'espace pour créer des endroits verts conviviaux où se rencontrer, etc.)

1.4.3.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Les participants considèrent les enfants, mais aussi les adultes, comme public cible de cette mesure.

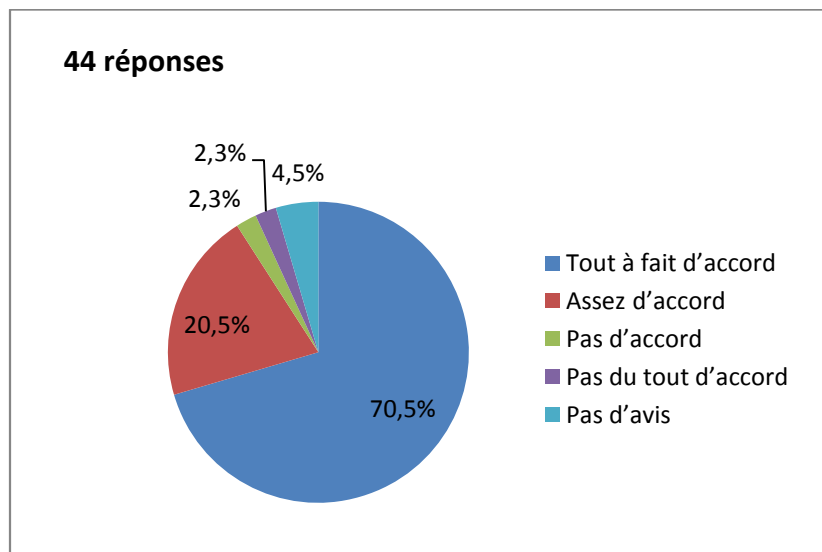
2 Développer le réseau écologique, jusqu'au cœur de la ville

2.1 Donner plus de place à la nature au niveau des espaces et bâtiments publics

Les 3 mesures suivantes ont été abordées ensemble en un seul lot en atelier. Les résultats de ces discussions sont présentés à la suite des trois intitulés, tandis que les résultats de l'enquête en ligne sont quant à eux détaillée pour chacun des trois intitulés.

2.1.1 Développer une stratégie pour renforcer la présence de la nature au niveau des espaces publics

Résultats de l'enquête on line :



Deux personnes ne jugent pas cette mesure comme pertinente. Une de ces réponses précise son désaccord : la nature a besoin d'espace pour pouvoir se développer et les infrastructures ne peuvent facilement procurer cet espace d'autant que leur mission première est d'être au service des personnes.

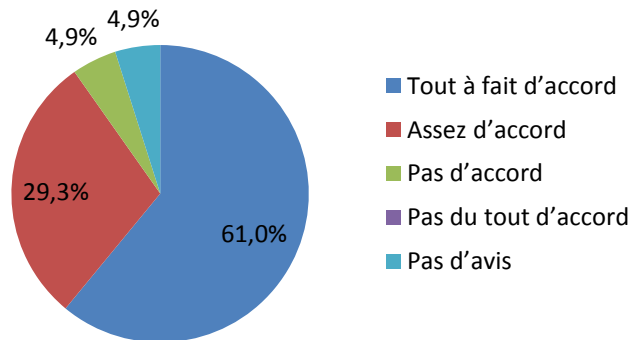
Parmi les réponses positives vis-à-vis de cette mesure, des précisions sont proposées en commentaires :

- Pour certains, la mesure est à nuancer avec la question de la destination de l'espace public (espace vert versus espace pour la mobilité)
- Pour d'autre la mesure est à lier avec une stratégie de récupération de l'espace lié à la voiture

2.1.2 Développer une stratégie pour renforcer la présence de la nature au niveau des espaces associés aux infrastructures de transport

Résultats de l'enquête on line :

41 réponses



Deux personnes ne jugent pas cette mesure comme pertinente. Un de ces répondants précise son désaccord : les infrastructures de transport sont peu propices au développement d'une nature de qualité. Un autre participant souligne également que les végétaux qui y sont installés sont choisis pour résister à la pression urbaine et correspondent à une nature 'artificielle'.

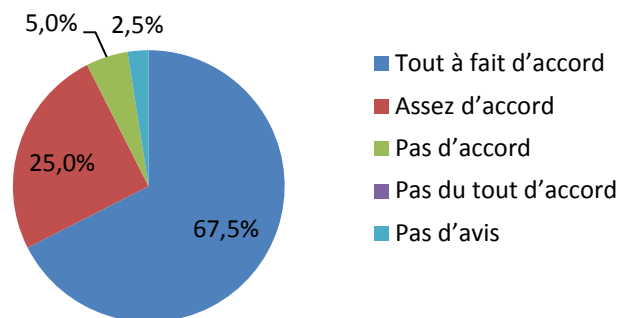
Parmi les réponses positives vis-à-vis de cette mesure, des précisions sont proposées en commentaires :

- Pour certains, la mesure est à nuancer (à condition que cette nature n'entrave pas les transports public, par exemple)
- Pour un autre participant la mesure est à lier avec une stratégie de récupération de l'espace lié à la voiture
- Un avis est que les voiries peuvent jouer un rôle de corridor.

2.1.3 Développer une stratégie pour renforcer la présence de la nature au niveau des bâtiments publics et de leurs abords

Résultats de l'enquête on line :

40 réponses



Deux personnes ne jugent pas cette mesure comme pertinente. Un de ces répondants précise qu'il lui semble contradictoire d'intégrer de la nature dans une construction. Un autre participant confirme cette avis en considérant le mot nature comme irréaliste dans ces cas de figure.

Parmi les réponses positives vis-à-vis de cette mesure un participant souligne qu'il y a en effet de grands espaces à valoriser parfois autour des bâtiments publics.

2.1.3.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Les participants relèvent la **pertinence** de cette mesure en termes d'exemplarité des bâtiments publics.

2.1.3.2 Faisabilité de la mesure

Les participants ont mis en évidence au cours des discussions les freins éventuels et leviers permettant de les dépasser.

Freins identifiés :

Le PRAS et les autres outils d'aménagements du territoire contraignants figent une situation sur plusieurs années, ce qui crée un manque de dynamisme. Ces outils sont dessinés à trop long terme.

Un autre frein est le morcellement des acteurs décisionnels : il y a 19 approches différentes de la nature, en raison de la coexistence de 19 communes, 19 populations et 19 politiques différentes.

Un frein déjà souligné à la mesure 1.1.1 concerne les taxes communales sur les terrains laissés à l'abandon qui découragent le maintien de friches et mènent à la construction des terrains (nous référons le lecteur aux résultats du processus participatif de la mesure 1.1.1).

Concernant les infrastructures de transport, la gestion écologique des voiries de chemin de fer peut poser des difficultés en termes de coût, de sécurité et de temps.

Les freins identifiés à la gestion écologique des abords des bâtiments publics sont :

- la pression urbaine (combat pour les m²), la perception du public ET du politique par rapport à la rentabilité,
- les « habitudes » : les gestionnaires ont l'habitude de la notion du « propre » !
- la qualité des rapports d'incidence (RIE, EI)
- le classement de certains bâtiments, abords compris.

Par ailleurs les clauses nature sont le parent pauvre des permis d'urbanisme, il n'y pas assez de clauses « nature » dans les conditions de permis.

Leviers proposés :

- Besoin de partenariats officiels entre Bruxelles Environnement et les administrations en charge des voiries,
- Développer de meilleures relations de partenariat entre Infrabel et la Région (ex : soutien financier de la Région) (partenariat déjà existant au niveau de la Région Wallonne),
- Donner les outils aux gestionnaires (// Pôle de Gestion Différenciée des espaces verts ?) afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre une gestion écologique des espaces verts,
- Renforcer les réseaux existants vers une plateforme d'échanges de bonnes pratiques
- Proposer des cahiers des charges type,

- Organiser des formations dans le cadre de l’octroi des agréments ou pour les agents traitants communaux ou régionaux,
- Lister et montrer les exemples qui fonctionnent bien et les intégrer dans les formations de base,
- Sensibiliser les utilisateurs et les politiques à la gestion écologique pour éviter des résistances aux changements d’apparence,
- Améliorer la souplesse du PRAS :
 - y permettre une approche différenciée selon les zones de la Région, mais aussi aborder la notion d’usage temporaire de terrains.
 - y permettre la multifonctionnalité d’un espace, parfois plus propice à améliorer la qualité de vie à Bruxelles que la monofonctionnalité (résidentiel, bureaux, circulation etc.).
 - Essayer d’intégrer des règles contraignantes visant le maintien de la nature et/ou son développement dans les prescriptions générales sur l’espace publique ,
- Partir du Plan Communal de Développement (PCD) et y ajouter un volet nature. Les PCD vont probablement être revus suite à l’adoption du PRDD,
- Renforcer l’ambition et le contenu des Agenda 21 locaux et y ajouter des volets « nature » et « biodiversité » plus ambitieux,
- Augmenter la place de la nature dans les contrats de quartiers durables,
- RRU : étudier la possibilité d’y intégrer des prescriptions visant la protection et le développement de la nature,
- Proposer de donner une prime ou une détaxation pour maintenir l’état de friche à la place des taxes communales sur les terrains laissés à l’abandon.

Ressources identifiées :

Mettre à profit les outils qui donnent une ligne de conduite à long terme et offrent un cadre de travail aux fonctionnaires communaux :

- au niveau communal : le PCD, les agendas 21, les contrats de quartier, la carte URBIS, ...
- au niveau régional : le PRAS, le RRU, et la carte URBIS.

Bonne pratique identifiée :

A l’instar de communes de la Région wallonne, la commune d’Anderlecht a réalisé un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) dont le tissu associatif et le privé sont aussi parties prenantes. Celui-ci n’a pas de portée juridique mais contient diverses mesures.

Une proposition serait de partager le PCDN d’Anderlecht sur une plateforme d’échange, et d’inciter les autres communes bruxelloises à adopter un PCDN en regard du Plan Nature de la RBC (il est également référé aux mesures de l’objectif 3.1 « Assurer une meilleure intégration du réseau écologique dans les outils de développement et de planification territoriale »).

2.1.3.3 Acceptabilité de la mesure

Les échanges entre les participants de différents niveaux de pouvoir ont fait émerger une impression transversale de « vache à lait » : Infrabel à l’impression d’être la vache à lait de la Région en devant prendre en charge la gestion écologique de certains sites, la Région a parfois l’impression d’être la vache à lait des communes, etc.

2.1.3.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Prévoir une cartographie / état des lieux de la nature à Bruxelles permettant d’identifier deux types de statuts d’espaces publics de voirie :

- l'espace public ayant une fonction à jouer dans le maillage vert ou le maillage bleu avec des prescriptions spécifiques par rapport à la gestion écologique,
- l'espace public général / classique.

Les échanges ont montré un besoin de partenariat officiel entre Bruxelles Environnement et les autres administrations (mobilité, Infrabel, communes, etc.) à propos de la gestion écologique des espaces verts.

Plus particulièrement, Infrabel et Bruxelles Environnement notent un besoin de développer des relations plus fortes, à l'image de ce qui ce fait en Région wallonne.

2.1.3.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Aucune proposition n'a été formulée à cet égard.

2.1.4 Développer un système de primes et subsides "nature"

Le lecteur est invité à se référer à la mesure 1.5.1.

2.2 Rétablir la connectivité entre les zones du réseau écologique

2.2.1 Créer de nouveaux espaces verts et/ou restaurer les espaces dégradés en tenant compte des exigences du réseau écologique

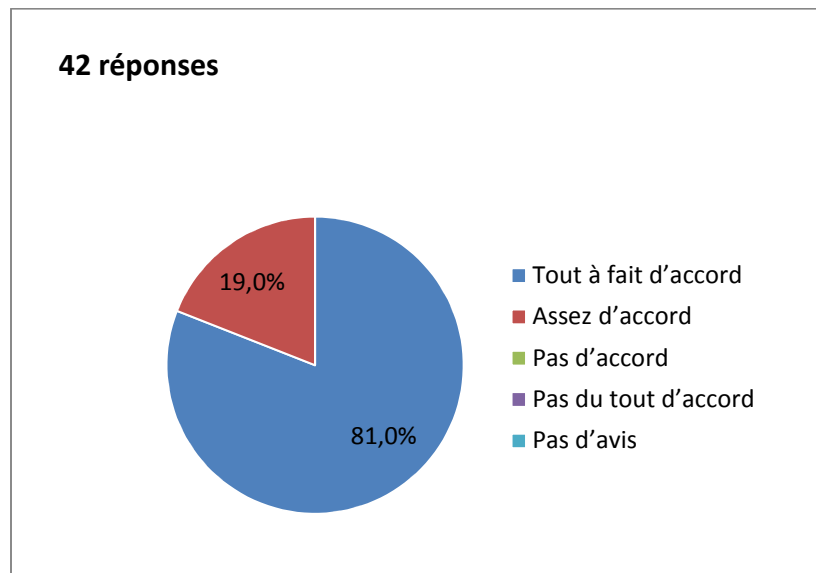
2.2.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Les participants insistent sur la notion de réseau écologique : ne pas confondre maillage écologique (préservation de la biodiversité et des espèces) et maillage vert (ex : promenade verte qui a notamment une fonction sociale et de loisirs). Cette distinction n'existe pas dans le PRDD et le PRAS.

Ils soulèvent également le fait qu'il est préférable de se concentrer sur l'existant et de l'améliorer avant de créer de nouveaux espaces verts. Néanmoins il a aussi été dit que, si l'on se consacre exclusivement à l'amélioration de quelques pôles verts existants, on participe à une certaine forme d'injustice par rapport à d'autres zones de Bruxelles, moins vertes et justement plus pauvres.

Résultats de l'enquête on line :



Les réponses s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Certains participants rappellent qu'il est prioritaire de se baser sur l'existant et de s'appuyer sur une vision globale du réseau.

2.2.1.2 Faisabilité de la mesure

Au cours des discussions, les participants ont mis en évidence les freins suivants :

Freins identifiés :

Les connections du réseau écologique se font parfois par les grands axes, souvent consacrés à la fonction de déplacement mais pas assez aux espaces plus statiques qui offrent des espaces de rencontre, de jeu, ...

Le Plan Nature ayant une portée sur 5 ans, il ne permet pas de prévoir de travaux de longue durée.

Les Maîtres d'ouvrage publics (Beliris, par exemple) rencontrent des difficultés pour le suivi des chantiers et pour l'entretien des espaces créés.

Les participants notent qu'il n'y a pas assez de jardiniers pour permettre un entretien efficace et écologique des espaces verts, ils notent par ailleurs que les jardiniers sont importants pour sensibiliser les utilisateurs, ce qui ne fait pas partie des fonctions du gardien qui n'a pas de connaissance particulière sur le sujet.

Enfin, les participants rappellent ici que la gestion actuelle des espaces verts n'est pas assez participative en regard du fait que des projets imposés et non participatifs sont en général non appropriés par le public et non durable.

Leviers proposés :

- Il est proposé de mettre en œuvre de petites mesures de défragmentation des espaces de biodiversité (notamment pour le passage de la faune) gérable sur la durée du plan :
 - rétablissement/développement d'une certaine biodiversité au niveau des petites voiries, des jardins, etc.
 - établissement de toitures vertes
 - établissement d'arbres d'alignement
 - aménagement de zones de recul avec fauchage tardif.

Exemples de bonnes pratiques :

- Installer des cordes qui traversent au-dessus des voiries pour permettre la traversée d'écureuils (ex. de l'île anglo-normande de Jersey).
- Mettre en place des tunnels pour les batraciens.
- Imposer de la biodiversité par le biais des permis d'urbanisme et des permis d'environnement, des travaux publics et de réfection de voiries, des permis de bâtir (établir des conditions spécifiques à cet effet).

Ressource : Bruxelles Environnement met à disposition une liste d'espèces à favoriser.

- Encourager les primes (pour le rétablissement/développement de la biodiversité) et lister les primes existantes au niveau des communes et proposer des échanges de bonnes pratiques pour motiver les autres communes.

Remarque : certaines primes seront à prévoir au niveau du Plan régional Nature car les communes ne peuvent pas s'occuper de toutes les primes.

- Dans l'objectif d'offrir aux jeunes un accès à la nature qui leur est adapté et qui leur permet de s'épanouir, il a semblé essentiel de développer le réseau écologique en parallèle avec le maillage jeu en développement au sein de l'IBGE. Voici quelques initiatives en Flandre correspondant à cette démarche :
 - <http://www.goegespeeld.be/speelweefsel>
 - <http://www.routeyou.com/page/view/584/spelen-in-het-groen.nl>.

2.2.1.3 Acceptabilité de la mesure

Les participants soulignent qu'il est parfois préférable d'améliorer ce qui existe déjà avant de vouloir créer de nouveaux espaces.

2.2.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Au cours des discussions, différents besoins ont été identifiés :

- Besoin de renfort en jardiniers
- Proposition de développer des primes pour le développement de la biodiversité et de soutenir les communes également dans cette démarche de primes
- Besoin de mise en réseau des communes pour un échange de bonnes pratiques
- Besoin de support pour les Maîtres d'ouvrage issus du secteur public en termes de connaissance des bonnes pratiques à développer mais aussi de mise en œuvre et de suivi de ces bonnes pratiques
- Besoin de coordination des différents acteurs portant la mesure : formaliser des partenariats entre eux : Infrabel, Beliris...afin que la mesure soit appliquée par chacun à son niveau. Ex : que chacun sache qu'il faut bannir la dolomie dans le contexte nature
Bonne pratique : le bon suivi du Maître d'Ouvrage : Ecoduc Chaussée de la Hulpe.

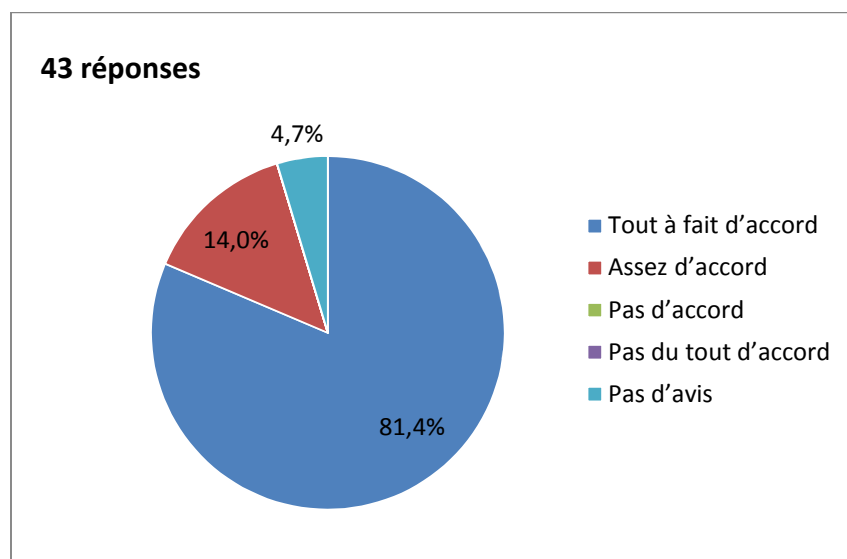
2.2.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

- Renforcer la participation citoyenne : le développement de la nature en ville nécessite d'accompagner ET d'éduquer/sensibiliser la population à la nature pour garantir son respect.
- Prévoir des jardiniers plutôt que des gardiens de parc.

2.2.2 Accompagner la mise en œuvre du maillage bleu

Cette mesure n'a pas été travaillée en atelier.

Résultats de l'enquête on line :

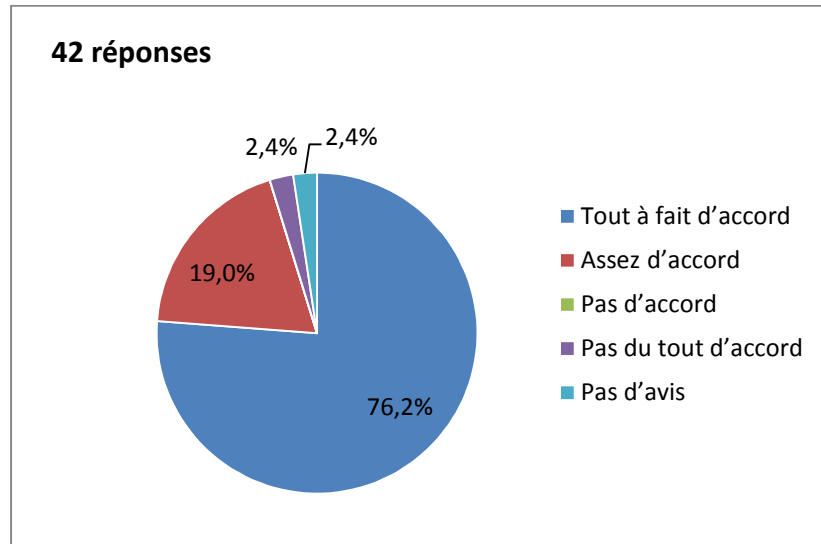


Les réponses s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Un participant demande que cette mesure soit mise en œuvre en concertation avec les associations naturalistes.

2.2.3 Améliorer la perméabilité à la faune des infrastructures de transport

Cette mesure a été travaillée en atelier simultanément à la mesure 2.2.1. Se référer à cette mesure pour les résultats des discussions.

Résultats de l'enquête on line :



Une personne ne juge pas cette mesure comme pertinente. Elle précise, comme déjà exprimé au travers d'autres mesures semblables, que cela lui semble contradictoire de développer la nature dans ce type de contexte ne laissant pas la possibilité de développer une nature de qualité.

2.3 Protéger et développer les biotopes urbains

2.3.1 Assurer la protection des biotopes urbains et des éléments du paysage qui le méritent

2.3.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Cette mesure a été très peu discutée en atelier. Les participants considèrent cette mesure comme moins prioritaire. Par ailleurs les participants considèrent que les biotopes urbains reprennent les friches et les intérieurs d'ilots qui sont abordés largement au travers d'autres mesures (nous référons à cet effet le lecteur aux mesures 1.1.1 et 1.1.2).

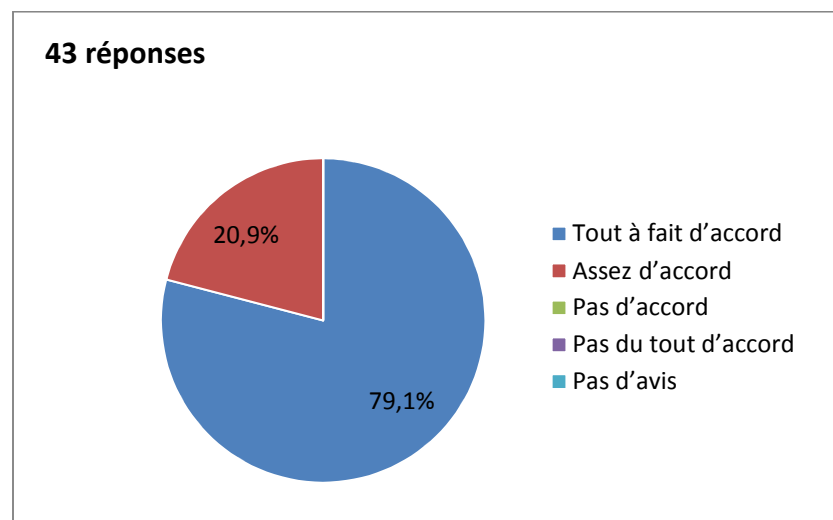
Cependant, au travers de discussions sur d'autres mesures, certains participants ont noté l'intérêt de protéger les biotopes urbains notamment pour les arbres remarquables.

Par ailleurs, les discussions se sont également orientées sur le développement de l'agriculture urbaine, notamment au travers des discussions sur la valorisation de friches qui n'ont pas de haute valeur biologique. Nous restituons les résultats de ces discussions ici, car elles sont liées aux questions de biotopes urbains.

- Les participants mettent en garde à ne pas développer d'agriculture urbaine sur des zones actuelles de haute valeur biologique, mais préserver toutefois la fonction des terres agricoles.
- Ils rappellent que les potagers ont différentes fonctions qu'il est nécessaire de préserver (alimentaire, de délasserment, culturelle, ..) et une valeur historique (exemple de potager vieux de 150 ans) à pérenniser.

- Les participants conseillent d'imposer des règles et chartes culturelles comme pour les potagers à Uccle (convention commune et utilisateurs).
 - Le besoin d'un cadastre se fait sentir pour inventorier les demandes d'agriculteurs bio pour certains terrains, et pour favoriser l'installation d'agriculteurs bio et les cultures en bacs en centre-ville.
- Remarque : l'agriculture biologique peut également être intensive.
- Ils soulignent le besoin d'une définition du concept d'agriculture urbaine. Qu'entend-t-on par agriculture urbaine ? Une usine à cochons est-elle aussi de l'agriculture urbaine ?
 - La permaculture a plus à offrir en termes de biodiversité.
 - L'agriculture urbaine doit profiter à la communauté accompagnée éventuellement d'activités de réinsertion professionnelle par le maraîchage. Exemple : homes, écoles, CPAS, maisons de quartiers, personnes à faibles revenus.
 - Actuellement, il n'existe pas de moyens contraignants permettant d'imposer un mode cultural. Les acteurs présents proposent comme bonne pratique l'élaboration de conventions entre propriétaires et locataires dans le cadre de baux à ferme, garantissant le recours à un mode cultural.
 - Enfin, les participants tiennent au remembrement de potagers historiques tout en conservant les éléments du maillage écologique.

Résultats de l'enquête on line :



Les réponses s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Cependant les biotopes urbains en question devraient être précisés (ne pas considérer un toit plat comme biotope à protéger sous prétexte qu'il héberge une bergeronnette, par exemple). Un participant note également que ce statut de protection doit rester souple en s'appuyant sur un objectif clairement défini (garder l'objectif en vue et non se bloquer sur les moyens).

2.3.2 Développer une stratégie pour la valorisation et la gestion des friches

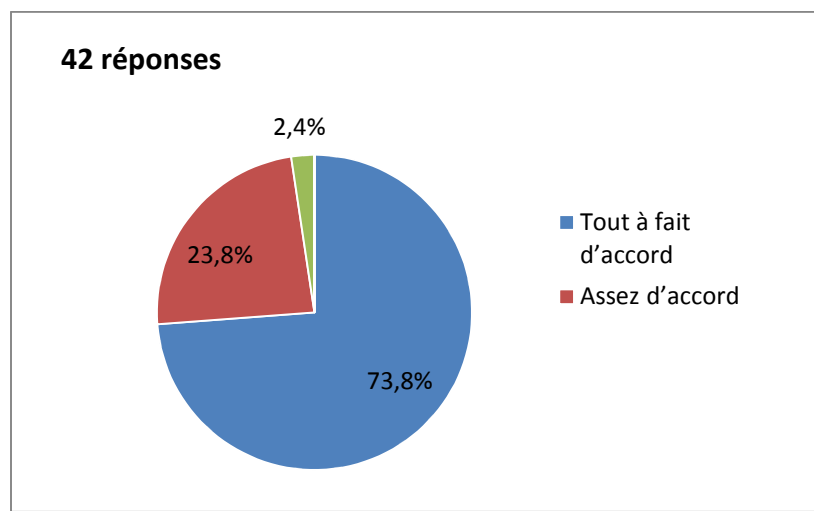
2.3.2.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Les participants considèrent cette mesure comme **très pertinente** (nous référons le lecteur aux mesures 1.1.1 et 1.1.2 qui traitent également de la question du réaménagement des friches).

De plus certains participants indiquent qu'il faut valoriser les grands espaces mais aussi les petits.

Résultats de l'enquête on line :



Seul un participant note son désaccord par rapport à cette mesure faisant écho au besoin de terres pour la question de demande en logements à satisfaire. Cependant au travers des remarques des répondants, des nuances s'observent :

- Un participant souligne qu'il faut respecter les droits des propriétaires
- Plusieurs participants notent l'intérêt de valoriser ces espaces à haute valeur biologique et qui se raréfient.

2.3.2.2 Faisabilité de la mesure

Freins :

Plusieurs freins ont été identifiés par les participants pour la valorisation des friches :

- Les enjeux immobiliers poussent à construire les friches sans égard particulier pour la nature.
- Les propriétaires de friches craignent de se retrouver face à l'impossibilité de construire leur friche une fois affectée à la nature.
- Certaines friches sont polluées.
- Confusion dans le degré de biodiversité (valeur biologique) des espaces, la valorisation des friches ne signifie pas toujours une plus value en terme de biodiversité (exemple : friche mise à disposition pour développer des potagers).

Ressources :

- Mettre à profit l'outil label entreprise écodynamique pour inciter les entreprises à intégrer cet enjeu.

Bonnes pratiques :

- Au Port d'Anvers, les propriétaires se sont accordés pour conserver 5% de l'ensemble des terrains en friche, ces 5 % étant mobiles sur le site avec une tournante entre les propriétaires. Cela permet de garder le côté pionnier de la végétation tout en créant une dynamique dans les zonings d'entreprises.
- Le label Nature au jardin commence à se développer auprès de certaines entreprises.

Leviers :

- Soutenir les propriétaires par :
 - des accords de gestion,
 - des contrats d'occupation précaires (attention à la responsabilité en cas d'accident, laisser aussi des espaces de liberté sur le long terme) sauf si haute valeur biologique à préserver.
 - la mise en place de labels (exemple : Nature au jardin, label entreprise ecodynamique) avec différents niveaux, souples, sur base volontaire. Pas besoin de contrôle, mais de plus de visibilité, d'accompagnement et d'une plus grande clarté des statuts juridiques et de propriété.
 - l'accompagnement des entreprises dans la démarche de valorisation des friches.
 - de l'incitatif : octroi des primes, ou diminution des charges et impôts. Possibilité de précompte immobilier déductible / compensation financière (aux Pays-Bas, il existe des mesures de ce type)
- Définir des indices/coefficients de biodiversité, surtout pour les entreprises
- Créer des normes pour cadrer l'ouverture des espaces privés au publiques
- Proposer des plans de gestion collectifs pour préserver la valeur biologique d'un site. Exemple : des terrains de l'ULB et de la SDRB sont adjacents à Anderlecht. Un tel plan pourrait assurer l'intégration d'un volet nature dans les futurs projets qui y seront menés. Autre exemple : le Port de Bruxelles.
- Valoriser l'exemplarité des espaces publics, communiquer clairement sur les actions de gestion menées sur les différents sites.

2.3.2.3 Acceptabilité de la mesure

Les propriétaires de friches craignent de se retrouver face à trop de contraintes, ou à l'impossibilité de construire leurs friches une fois que celles-ci auront été affectées à la nature.

2.3.2.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Un inventaire des espaces publics à l'abandon, des friches à protéger en termes de biodiversité, des parcelles pouvant être utilisées pour l'agriculture devrait être réalisé préalablement au développement de la stratégie. Cet inventaire est à réaliser au niveau communal.

Il est également opportun de définir une échelle de qualité dans les espaces verts pour mieux définir les plans territoriaux.

Comme précisé dans les leviers potentiels, des incitants financiers et d'accompagnement pour les propriétaires devraient être développés.

De plus, le manque de clarté quant au statut des terrains des régies foncières doit être résolu : aujourd'hui ces terrains sont parfois zones de *no man's land* dans le cadre de plans de gestion.

2.3.2.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

L'objectif de cette mesure doit être clarifié. Pour quelle valeur biologique et pour quels usages valoriser les friches :

- Les friches pourraient être non aménagées, récréatives ou être utilisées pour des potagers. Exemple de Secret Gardens à Courtrai. Appropriation du lieu par les habitants et usagers pour faire vivre l'endroit.
- Veiller à conserver un niveau de qualité en termes de biodiversité si l'ouverture du site est permise au public.

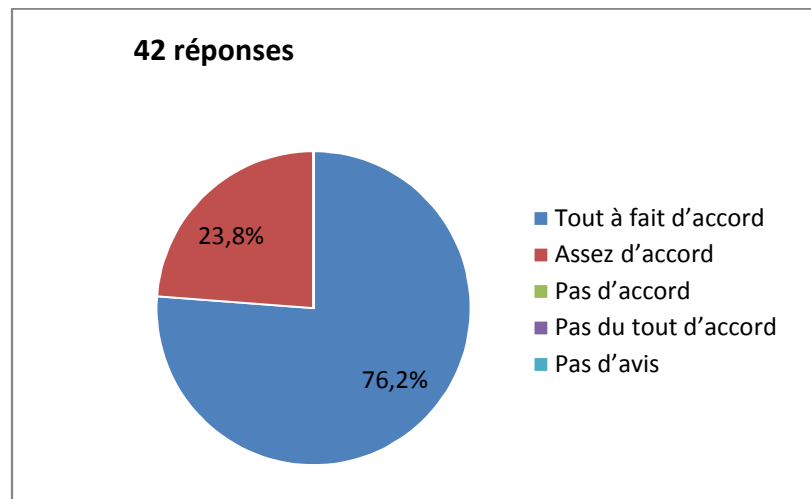
2.3.3 Développer une stratégie pour le maintien et la restauration d'intérieurs d'îlots favorables à la biodiversité

2.3.3.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Les intérieurs d'îlots ont fait l'objet de nombreuses discussions au travers des mesures 1.1.1 et 1.1.2. Nous invitons donc le lecteur à se référer également à ces mesures pour information.

Résultats de l'enquête on line :



Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Ils complètent de quelques commentaires :

- A condition que cette mesure s'inscrive dans une stratégie régionale
- En tenir compte dans les permis d'urbanisme
- Nécessite une sensibilisation des propriétaires et des communes

2.3.3.2 Faisabilité de la mesure

Les éléments de discussion présentés à ce stade-ci concernent principalement les questions de sensibilisation et de communication relatives au maintien et à la restauration des intérieurs d'îlots. Les questions plus structurelles sont présentées aux mesures 1.1.1 et 1.1.2.

Leviers identifiés :

- Les comités de quartier et les écoles sont des acteurs relais potentiels pour la sensibilisation à la restauration des intérieurs d'îlots.
- Cette mesure peut s'appuyer sur les projets de quartiers verts (pour la verdurisation notamment), et sur les appels à projets divers (quartiers durables notamment).
- Message par rapport aux herbicides/espèces invasives au niveau des privés : faire appel à la paresse naturelle, cela prend moins de temps donc est plus confortable et induit moins de bruit.
- La gestion collective est un levier pour certains intérieurs d'îlots. Il est proposé de présenter un outil aux habitants (s'inspirer de la charte Natagora et des règlements développés par les cohabitants / habitats groupés).

→ Pour ce faire, il est proposé de s'adresser à la gérance ou aux syndicats d'immeubles et logis.

- Le RCU est un outil complémentaire qui peut être activé pour faciliter cette mesure.
- Outre les jardins, les terrasses devraient également être intégrées dans les mesures relatives aux intérieurs d'îlots.
- Quelques principes fondamentaux qu'il a été proposé d'intégrer :
 - pas de clôture fermée à l'intérieur des îlots (pour permettre à la faune de circuler (hérissons,..). Possibilité de trous dans les murs mitoyens pour permettre une meilleure circulation de la faune (y compris les chiens, les rats et souris),
 - pas de plantes invasives,
 - pas d'herbicides.

Bonnes pratiques identifiées :

- Le Réseau Nature de Natagora sensibilise à la gestion écologique des jardins.
- Il existe une plateforme de sensibilisation à la gestion des espèces invasives qui diffuse également des informations sur les plantes alternatives aux plantes invasives (AlterIAS <http://www.alterias.be>).

2.3.3.3 Acceptabilité de la mesure

Aucune remarque n'a été formulée à cet égard.

2.3.3.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Nous référons le lecteur aux leviers exposés ci-dessus.

2.3.3.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Aucune proposition n'a été formulée à cet égard.

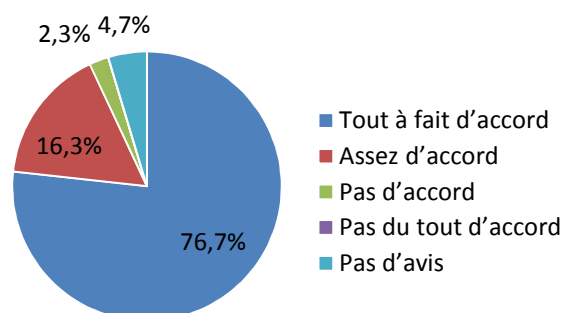
2.4 Protéger et développer les zones ouvertes et les reliques agricoles

2.4.1 Développer une vision intégrée pour le maintien et la restauration des zones ouvertes et des reliques agricoles

Cette mesure n'a pas été travaillée en atelier.

Résultats de l'enquête on line :

43 réponses



Une seule personne a désapprouvé la mesure, sans précisions complémentaires.

2.5 Acquérir la maîtrise foncière de sites stratégiques

2.5.1 Mettre au point une stratégie de maîtrise foncière

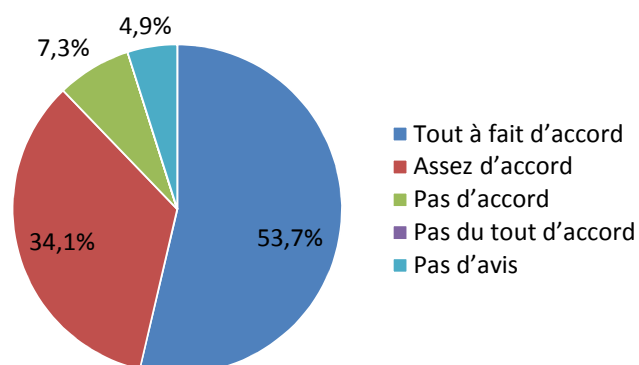
2.5.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Les participants considèrent cette mesure comme **peu pertinente**. Ils craignent que cette mesure ait un impact coûts/résultats peu satisfaisant et qu'elle ne soit pas réaliste en termes de budget. Ils considèrent cette mesure trop coûteuse par rapport à l'objectif. Un exemple est cité : le Kauwberg vaut 5 millions d'euros. En période de crise financière, il vaut mieux par exemple consacrer son énergie à requalifier des espaces actuellement publics, qui représentent aussi un enjeu crucial du point de vue de la biodiversité, procéder à des échanges de terrains, ou mieux réglementer autour des espaces privés, via le PRAS etc.

Résultats de l'enquête en ligne :

41 réponses%



Trois personnes désapprouvent la mesure.

Les commentaires sont nuancés. Pour les participants désapprouvant la mesure, il ne faut pas investir le budget disponible dans une mesure si coûteuse. Un autre participant propose de s'appuyer plutôt sur l'appareil législatif pour acquérir des terrains opportuns.

En contre partie, un participant note que cette mesure est nécessaire pour permettre d'appliquer une stratégie de gestion des friches.

2.5.1.2 Faisabilité de la mesure

Freins :

Le frein majeur identifié est le coût des achats fonciers.

Étant donné ce frein, des alternatives aux achats ont été discutées :

- les échanges de services,
- les échanges de terrains,
- les charges d'urbanismes.

Un autre frein observé est le manque de coordination entre des projets différents mais occupant des sites attenants, ce qui aboutit parfois au mitage d'espaces verts majeurs.

Ressources : les études d'incidences devraient davantage tenir compte des impacts cumulatifs des projets : Natura 2000 prévoit de tenir compte de l'impact cumulatif de projets.

Cependant, concrètement, l'impact cumulatif est difficile à évaluer au sein des études d'incidences pour les promoteurs et évaluateurs, en raison notamment de la chronologie des projets. En effet, les études d'incidences sur projet sont réalisées indépendamment les unes des autres et les projets adjacents ne sont pas toujours connus d'avance. Par ailleurs, l'administration n'est elle-même pas toujours au courant de toutes les initiatives privées et se retrouve souvent à devoir évaluer les études d'incidence indépendamment les unes des autres. La problématique d'un coût accru d'une telle étude (plus « large »), devant être supporté par l'auteur de projet, a également été mise en évidence.

Leviers potentiels :

De manière générale, il serait approprié de répertorier les sites prioritaires dans une base de données régulièrement mise à jour afin de viser une stratégie cohérente. Les cartes existantes sont insuffisantes.

Proposition d'alternatives à l'achat foncier :

- échange de service : mise à disposition temporaire de terrains privés à valeur écologique, contre gestion publique de ces terrains. Actuellement certains sites, faute de gestion, voient leur qualité se dégrader.

Besoins de moyens de gestion : soit la gestion est prise en charge par les pouvoirs publics soit elle est prise en charge par les habitants (gestion participative) par convention de gestion. Exemple : jardins potagers dont s'occupent des habitants, chapeautés par une asbl.

- échange de terrains : en répertoriant les terrains dont la Région ou les autres propriétaires publics pourraient se défaire.

Exemple d'échange de terrain : l'exemple de Delta avec le regroupement des hôpitaux du Chirec sur le site Delta, qui permet de libérer d'autres sites hospitaliers à Uccle pour la commune (Le Chirec a décidé de regrouper la quasi totalité de ses centres hospitaliers bruxellois sur le site de Delta).

- dans le cas de sols pollués, la Région pourrait prendre en charge la dépollution en échange de l'obtention du terrain ? Cette mesure pourrait aussi se faire dans le cadre de la mise en place d'un fonds nature (voir la mesure concernant la mise en place d'un fonds nature)
- système des charges d'urbanisme. Exemple proche d'un système de charge d'urbanisme :
Exemple : la coulée verte à Neder-Over-Hembeek : un propriétaire privé bloquait une bande verte. Il a cédé son terrain en échange de dérogations.
- études d'incidence et impact cumulatif : Il est crucial d'exploiter les études d'incidences et d'ainsi imposer la prise en compte des projets en cours aux alentours.
Exemple : le PPAS Delta près du Boulevard Général Jacques ne prend pas en compte la Plaine, et les terrains alentour. Il y a cependant là un cumul important d'impacts de divers petits projets, qui engendreront au total une modification profonde du bâti. Cela doit apparaître dans les études d'incidences.

Diverses pistes d'actions ont été citées à cet égard :

- Penser les projets en synergie, sous forme d'études concertées. Demander par exemple à des promoteurs de se mettre ensemble (par exemple comme à Erasme où divers auteurs de projets se sont joints (pas de précisions) pour faire ces études (thématiques liées à la nature, à la population,...).
- Eventuellement envisager de donner les moyens à ces promoteurs qui ne peuvent pas toujours se concerter.
- Bonnes pratiques de gestion d'impacts cumulatifs :
 - Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité se sont concertés autour de la gestion de bermes écologiques.
 - Un groupe d'auteurs de projets formé à Delta permet d'éviter qu'un gros promoteur soit seul à commanditer l'étude d'incidences.
- Remarque : la possibilité de proposer des pools rassemblant les auteurs d'études d'incidences des différents projets, dont le financement serait assuré par leurs cotisations a été discutée. Ce pool éviterait notamment la partialité de ces études actuellement commanditées par les propriétaires.

Cette possibilité est rejetée par les participants qui notent un problème légal et étique (empêche la libre concurrence entre bureaux) à ce type de structure.
- Une alternative est l'imposition d'un cahier des charges et la cartographie des projets en cours, par Bruxelles Environnement. Donc mieux suivre en amont les demandes de projet, et les inclure dans des cahiers des charges/ un schéma directeur/ une étude sur la totalité du site, pour guider les auteurs et les pousser à "spatialiser", c'est à dire prendre l'ensemble du contexte spatial en compte.
- Une autre alternative serait de recourir à un outil d'évaluation de la qualité des bureaux d'études : mieux contrôler par exemple les renouvellements d'agrément des bureaux d'études pourrait les forcer à garantir un bon niveau de qualité.

- Cependant, selon un des participants, la difficultés résulte au niveau de l'évaluation des études d'incidences, qui sont souvent des rapports très redondants de l'un à l'autre, et provoque une lassitude du lecteur et une diminution de la vigilance. Le fonctionnement actuel est raisonnable selon lui.

2.5.1.3 Acceptabilité de la mesure

- Eviter que l'application de la mesure ne soit vue comme un gaspillage financier.
- Crainte également de ne pas avoir assez de terrains à échanger
- L'enjeu de la maîtrise de terrains privés est cependant reconnu par les participants : il existe des terrains privés à haute valeur écologique, ex : le Kauwberg, la foresterie, le campus de la Plaine (ULB VUB) et de Delta (où l'on assiste à un grignotage d'un lieu aujourd'hui intéressant, mais qui dans 5 ans aura tout perdu).

2.5.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

- Sur base d'un cadastre, définir les zones les plus pertinentes. Bien choisir les terrains pour plus d'efficacité. Petites mesures aux bons endroits.

2.5.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

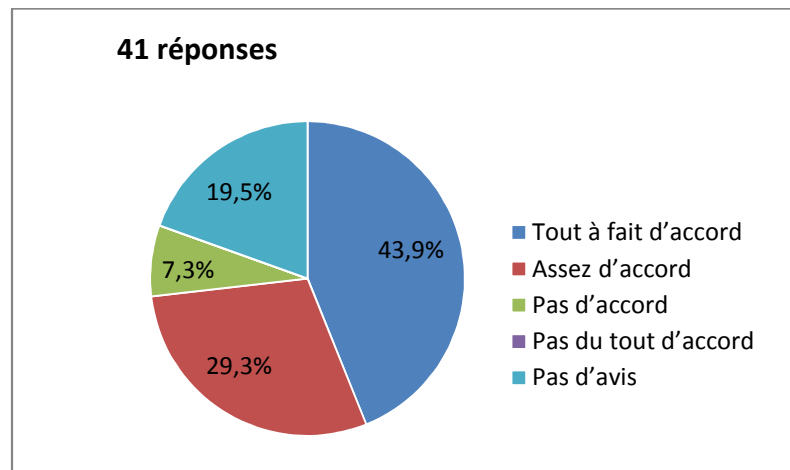
Cf. discussion ci-dessus. Attention à la signification du mot 'acquisition' : considérer uniquement les achats ou concept plus large qui intègre également les notions d'échanges ? A clarifier.

2.5.2 Mettre sur pied un fonds nature

2.5.2.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Les discussions au sujet de cette mesure ont posé la question suivante parmi les participants : un tel fonds n'est-il pas un emplâtre sur une jambe de bois, si l'argent est mal utilisé. Beaucoup de fonds sont ouverts pour alimenter ponctuellement un projet qui n'a plus de raison d'être par la suite (Ex fonds gaz naturel créé il y a 15 ans).

Résultats de l'enquête on line :



Beaucoup de participants n'ont pas d'avis sur la mesure, notamment du au fait que l'objectif d'un tel fond n'est pas précisé.

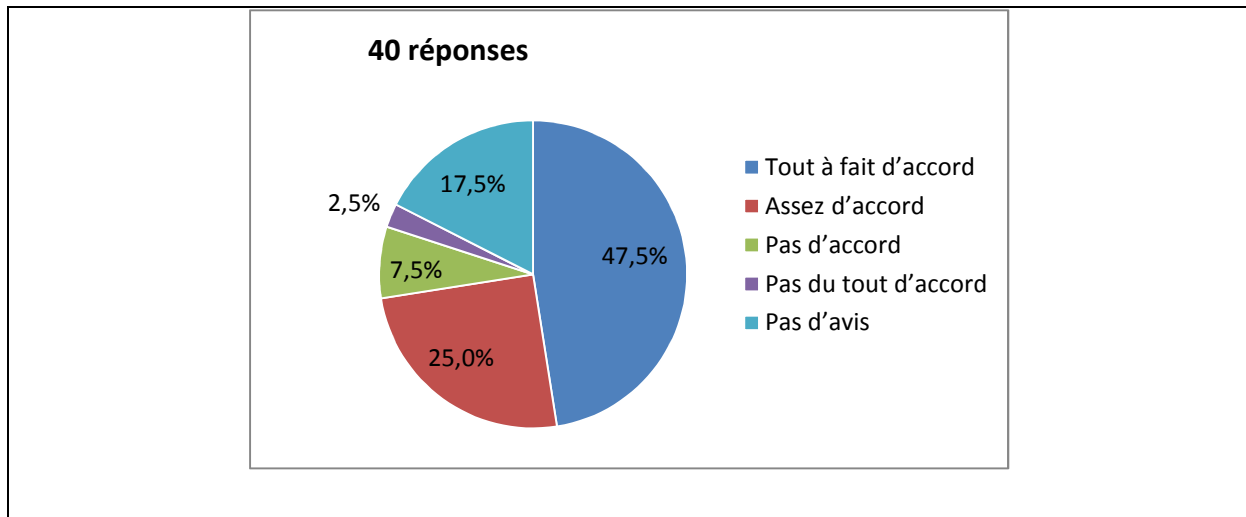
3 répondants la désapprouvent.

Voici une synthèse des commentaires :

- Un participant désapprouve cette approche et préfère une approche orientée objectif (définir un objectif, budgétiser les besoins puis chercher à financer)
- Deux participants se posent des questions sur les fonds disponibles.

La mesure du fond nature est également questionnée à la mesure 4.1.4. les réponses varient légèrement (4 désaccords) :

Résultats de la mesure 4.1.4



2.5.2.2 Faisabilité de la mesure

Freins :

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

Ressources :

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

Leviers potentiels:

Sources de financement :

- financement public
- Donations avec dégrèvement fiscal à partir d'un certain montant:
- Amendes lors d'infractions.
- Charges d'urbanisme.

Mécanismes techniques de gestion :

Suite au sentiment de manque de budget, il serait opportun de réaliser une comptabilité analytique vérifiant aux niveaux régional et communal les moyens attribués et leur utilisation. Certains sont mal affectés ou déviés de leur fonction de départ. A noter: la Belgique s'est récemment engagée auprès des Nations Unies pour rendre compte de l'affectation de tous les budgets alloués à la nature et à la biodiversité. Le Musée des Sciences Naturelles a la charge de la coordination et du suivi de cette mesure pour la Belgique.

Il serait aussi approprié de veiller à une implication participative de tous les acteurs (citoyens, experts,...) dans la gestion de ce fonds.

Politiques à financer par ce fonds :

- Acheter des terrains n'est pas la voie (voir mesure concernant l'acquisition foncière) selon certains. D'autres s'y montrent cependant favorables, vu par exemple les enjeux du Kauwberg et de la foresterie.
- Sensibilisation par des actions pratiques et ciblées:
 - Exemple : le Maître d'Ouvrage paie une contribution financière lors d'un permis d'urbanisme qu'il récupère si la réalisation est validée d'un point de vue nature.

- Appels à projets citoyens, organisation de concours de type fleurissement pour particuliers, ou villes entières, au niveau local, ou mondial. Evolution actuelle dans les critères dans les jurys. Ajouter la biodiversité comme critère de sélection. Les participants soulignent cependant que ce critère est souvent négligé par les habitants, plus prompts à associer les actions de fleurissement au seul aspect esthétique (ex du concours 'fleurir Uccle', pour lequel une catégorie biodiversité a été ajoutée lors de sa dernière édition. Sur 150 participants, un seul cependant a choisi de s'inscrire dans la catégorie biodiversité, les autres privilégiant des plantes horticoles telles que surfinias ou pelargoniums, "jolies" mais sans impact sur la biodiversité. A Bruxelles Ville cependant, le même type de concours a attiré 30 participants dans la catégorie biodiversité, grâce à une sensibilisation de ceux-ci en amont)
 - Dans la même optique, une sensibilisation des services de plantation communaux, régionaux serait judicieuse, afin qu'ils puissent favoriser des essences d'intérêt écologique.
 - C'est par la sensibilisation qu'il faut commencer, en rappelant à tous les citoyens les bénéfices des services écosystémiques plutôt qu'en associant protection de la nature et contrainte. Les interdictions diverses autour de la nature (champignons,...) ont en effet tendance à couper le lien à la nature.
 - Sensibiliser même les acteurs politiques, pour par exemple les encourager à recourir à des alternatives à la minéralisation des espaces publics, ou mieux tolérer et accompagner les initiatives citoyennes de réappropriation des espaces publics en leur faisant confiance.
 - Éducation, et par exemple la mise sur pied de "clubs nature" dans les écoles, avec des animations le mercredi après midi par exemple.
- Vu le manque de budget et les besoins en sensibilisation, il serait intéressant de se concentrer sur l'encouragement des habitants à s'approprier les espaces publics et à s'y investir. Le manque d'appropriation et d'implication des riverains dans la gestion des espaces entraîne en effet trop souvent un manque de respect (cf. les friches aménagées temporairement dans le cadre de park design 2012 qui furent quelque fois jonchées de déchets). Concernant l'appropriation citoyenne de pieds d'arbres, des exemples ont été cités de destruction des plantations d'habitants par la Région, ce qui peut être vécu comme une agression ou interprété comme une interdiction d'investir les espaces publics. L'élan participatif, qui demande beaucoup d'énergie au citoyen, peut ainsi vite s'essouffler.
 - D'autres actions à financer ont été citées par les participants, sans plus d'approfondissement: gestion des sites, sensibilisation, financement de primes pour particuliers, lancement d'actions participatives de verdurisation d'espaces publics. Pour ces dernières, les participants soulignent néanmoins que des primes existantes sont déjà financées dans le cadre d'autres politiques. De manière générale, les participants ont montré un intérêt pour le financement par ce fonds de politiques 'positives' perçues comme bénéfiques par les citoyens.

2.5.2.3 Acceptabilité de la mesure

Sentiment général de manque de budget, voire de méfiance par rapport à la gestion des budgets publics.

2.5.2.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Pas de besoin encore identifié (soutien financier, technique, au niveau du personnel,...).

2.5.2.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Aucune proposition particulière n'a été formulée.

3 Intégrer la biodiversité dans les plans et projets

3.1 Assurer une meilleure intégration du réseau écologique dans les outils de développement et de planification territoriale

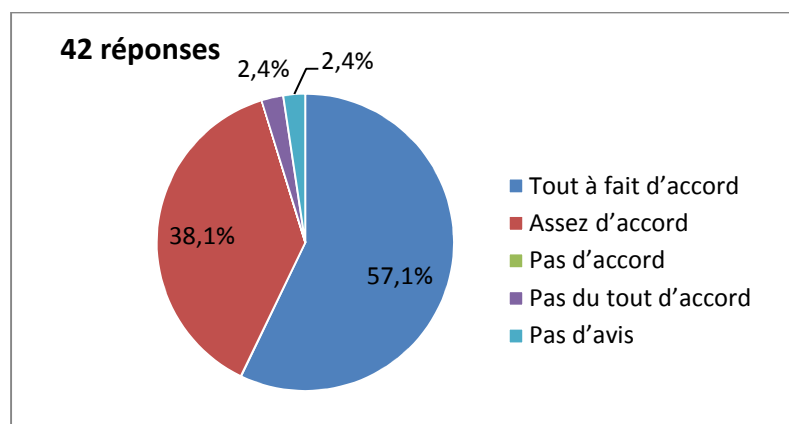
3.1.1 Revoir les affectations et adapter les prescriptions du PRAS pour les mettre en concordance avec l'intérêt écologique des différentes zones

3.1.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Cette mesure a été jugée **nécessaire** pour assurer la faisabilité de nombreuses autres mesures du Projet de Plan.

Résultats de l'enquête on line :



Un répondant a noté un désaccord de méfiance ne sachant pas les changements visés par la mesure. Par ailleurs des participants notent l'intérêt de cette mesure notamment pour les zones d'intérêt stratégique ou pour mettre des prescriptions d'accessibilité dans les zones à haute valeur biologique.

3.1.1.2 Faisabilité de la mesure

Freins :

Les discussions ont mis en évidence des freins pour la mise en œuvre de cette mesure :

- Le morcellement territorial mène à une coupure des corridors écologiques d'un territoire à l'autre ;
- Au niveau du PRAS, les questions de corridor et de maillage écologique ne sont actuellement pas considérées. Les questions de natures y sont difficilement intégrables ;
- Par ailleurs, le PRAS est une norme rigide avec les difficultés que cela comporte en termes de prise en compte des évolutions de comportement et de volontés politiques ;
- Certains freins ont été identifiés concernant les études et rapports d'incidences environnementales et leur contenu :
 - Manque de considération de l'aspect « biodiversité » dans la partie « faune et flore » de l'étude ;

- complexité des procédures de demande de permis d'urbanisme pour les auteurs de projets ;
- manque de rigueur des autorités dans le suivi des études d'incidence ;
- manque de cohérence entre les rapports d'incidences et les études d'incidences ;
- partialité des études d'incidences : les participants regrettent que les études d'incidences soient parfois subjectives et incomplètes en raison du fait que le chargé d'étude est rémunéré par le demandeur. Ils proposent de changer cette pratique via l'instauration d'un autre mode de financement des chargés d'étude.

Ressources : des outils, souvent complémentaires, existent déjà ; le PRAS, le RRU, les rapports d'incidence, etc. Par ailleurs, ces outils intègrent des occasions propices à la mise en œuvre d'actions concrètes, comme lors de commissions de concertation ou lors de la réflexion liant les réalisations à effectuer sur le terrain et les mesures politiques à entreprendre.

Leviers : les participants ont identifié quelques leviers et font les recommandations suivantes :

- Eviter d'uniquement proposer des mesures contraignantes (voir aussi mesures de l'objectif 3.2) ;
- Complémentarité des outils : prendre l'ensemble des niveaux de la planification en compte et non uniquement le PRAS (élément fort ressorti lors de la table ronde). D'autres outils plus évolutifs peuvent permettre au Plan Nature de s'installer comme un processus (voir aussi fiche bonne pratique Stockholm) ;
- Concernant le PRAS, il faudrait prévoir des modifications permettant :
 - D'intégrer le maillage écologique, notamment via un éventuel ajout d'une surimpression sur la carte d'affectation (à l'image des ZICHE) couvrant l'entièreté du territoire. A chaque parcelle devrait être attribué un degré de valeur écologique, engendrant une série d'obligations pour intégrer davantage la nature dans les projets. Ces obligations pourraient être graduelles en fonction de la zone dans laquelle on se situe et selon un gradient augmentant au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre. Lors de la mise en place d'un projet, on pourrait dès lors visualiser les corridors écologiques présents sur telle ou telle zone et les obligations qui devraient y être respectées. Les corridors écologiques doivent nécessairement être pensés à un niveau transrégional, en concertation avec les régions voisines.

Bonne pratique identifiée : Exemple du Projet d'agglomération franco-valdo genevois cité par Roselyne de Lestrang (UCL) : <http://www.grand-geneve.org/>

Ce plan paysage a été construit de manière progressive, notamment avec l'appui d'un GRAD (groupe d'aide à la décision) où étaient représentés des mandataires des institutions publiques françaises et suisses concernées à différentes échelles de gouvernance (régions, cantons, départements, communes, etc.) et dans différents domaines (patrimoine, agriculture, paysage, biodiversité, espaces publics...). Chacun analysait les propositions du maître d'œuvre selon les problématiques, le cadre administratif et les outils d'aménagement propres à son territoire. C'est de cette façon que le plan (qui couvre les 2000km² de l'agglomération) a pu être mis en œuvre, via des Projets de Paysage Prioritaires, et des actions locales proposées en concertation avec les membres du GRAD et devant fournir un appui pour une dynamique globale correspondant aux objectifs du Plan paysage à l'échelle de l'agglomération. C'est aussi via cette cellule que des nouveaux outils ont été mis en

place, de façon à pouvoir mener des actions coordonnées de chaque côté de la frontière (contrats corridors transfrontaliers, par exemple, via divers incitatifs économiques ou fiscaux) ;

- De donner un caractère plus contraignant au maillage vert en l'intégrant dans les prescriptions ;
- De renforcer la protection des intérieurs d'îlots ;
- La modification du PRAS démographique : un participant évoque la nécessité de modifier aussi le PRAS démographique, mais celui-ci n'en est qu'à un stade peu avancé de pré-projet.

- Concernant le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) :

Bonne pratique identifiée : Exemple d'Anderlecht.

Afin de déjà intégrer la nature dans l'aménagement, Anderlecht a mis en place, en 2000, un Plan Communal de Développement de la Nature. Celui-ci ne correspond pas toujours au PRAS mais, bien que sa valeur ne soit qu'indicative, il peut contribuer à compléter certaines lacunes du PRAS en matière de nature, en incitant certains propriétaires à le prendre en compte dans les PU (permis d'urbanisme). Le plan nature devrait jouer ce rôle au niveau régional, tout en donnant une valeur réglementaire à certaines dispositions. Plus informellement, Anderlecht privilégie un contact étroit avec les demandeurs, surtout en cas de projet important, dès l'amont du projet.

- Des leviers sont également observés concernant les demandes de permis d'urbanisme (PU). La commission de concertation est un moment clé de la mise en œuvre des outils planologiques ; il faut dès lors veiller à ce qu'elle intègre au mieux les priorités du Plan Nature. Pour cela il faudrait :

- Renforcer les bonnes pratiques (cahier des charges-type fait par l'IBGE par exemple) ;
- Rendre obligatoire la rédaction d'un « rapport nature », en envisageant notamment de modifier le formulaire de demande de permis en ce sens. Il faut cependant veiller à ne pas trop complexifier les outils et les demandes de permis d'urbanisme. Différentes mesures pourraient être prises : simplifier le formulaire de PU (revoir le COBAT), vulgariser le vocabulaire, proposer un accompagnement plus complet des personnes qui remplissent les PU ;
- former des personnes qui encadrent l'étude d'incidence (→ voir objectif 3.2, « Améliorer l'information et la formation des concepteurs de projets et des autorités délivrantes », mesure « Améliorer l'information et la formation des agents communaux ») c'est-à-dire des membres du comité d'accompagnement et de la commission de concertation.

- Différents outils pourraient être proposés pour permettre d'inciter les concepteurs à utiliser tel ou tel matériau de recouvrement de sol.

Bonne pratique identifiée : Exemple de Berlin. Les taxes sur des travaux de construction sont liées aux coefficients d'imperméabilisation du projet (lien avec le CBS).

- A côté de tous les instruments contraignants existants (règlementations qui découlent du PRAS,...), il faut également veiller à développer l'aspect incitatif et le conseil au niveau des développeurs eux-mêmes, en les aidant et les sensibilisant (voir mesures de l'objectif 3.2) ;

- Vu la complémentarité des outils existants, l'idée d'ajouter un outil supplémentaire, à l'image de la Flandre (voir plus bas), n'est pas privilégiée :

Exemple de la Flandre : « Vlaams decreet voor Natuur Behoud » 1997.

Ce décret se situe à un niveau supérieur à celui des plans d'affectation du sol équivalents au PRAS ; il les complète en imposant des obligations s'appliquant indépendamment de la zone pour la protection de la nature. Ce décret chapeaute les plans et programmes d'urbanisation. Il prévoit la protection à la fois des territoires présentant un intérêt biologique, mais aussi des corridors et des zones de liaison entre ceux-ci, au travers notamment d'un système de compensation. Ce décret défend le principe du « stand-still », tant au niveau de la quantité que de la qualité des espaces verts. Les demandes de permis doivent respecter les dispositions du décret.

Au niveau de la Région Bruxelloise, le « stand-still » n'est cependant pas suffisant ; il faut veiller à développer et créer de nouveaux espaces et de nouvelles connectivités.

3.1.1.3 Acceptabilité de la mesure

Lors de la mise en place de cette mesure, il faudra éviter que les auteurs de projets ne se sentent trop sous le joug de la contrainte.

3.1.1.4 Besoins en termes de supports pour la mise en œuvre de la mesure

Les personnes encadrant l'étude d'incidences, à savoir les membres du comité d'accompagnement et de la commission de concertation, devront être formées (→ voir objectif 3.2, « Améliorer l'information et la formation des concepteurs de projets et des autorités délivrantes », mesure « Améliorer l'information et la formation des agents communaux »).

3.1.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Aucune remarque complémentaire n'a été formulée.

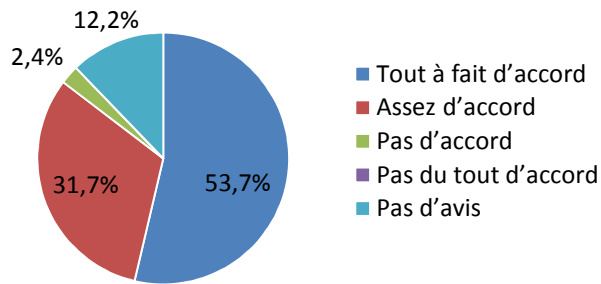
3.1.2 Adapter le RRU (+ RRUZ) et y définir des seuils de verdurisation des parcelles (CBS)

Cette mesure a été discutée simultanément aux mesures 3.1.1 et 3.1.3.

Le lecteur est donc redirigé vers la section 3.1.1 pour prendre connaissance de la synthèse des discussions.

Résultats de l'enquête on line :

41 réponses



Seuls une personne ne juge pas la mesure pertinente. Elle considère que trop de prescriptions réglementaires compliquent les processus et n'apportent pas de réelle garantie (quel contrôle ?). D'autres participants soulignent également qu'il faut veiller à ne pas trop complexifier les outils et posent la condition du contrôle.

Un participant note qu'il n'est peut être pas possible de définir cette mesure universellement car le seuil de verdurisation est à adapter au concept local.

Par ailleurs, le concept de 'seuils de verdurisation' n'est pas clair pour un des participants.

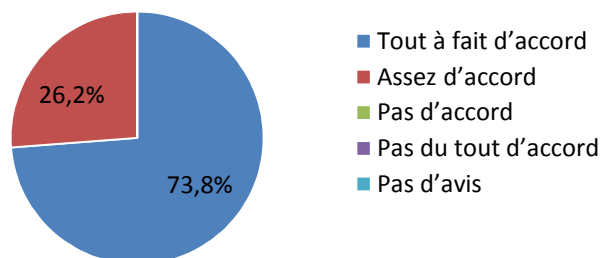
3.1.3 Prévoir ou renforcer les volets nature et biodiversité des plans de développement et d'aménagement

Cette mesure a été discutée simultanément aux mesures 3.1.1 et 3.1.2.

Le lecteur est donc redirigé vers la section 3.1.1 pour prendre connaissance de la synthèse des discussions.

Résultats de l'enquête on line :

42 réponses



Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Ils complètent de quelques commentaires :

- deux participants insistent pour que la nature soit intégrée dans le Plan Régional de développement en cours d'élaboration et dans les plan communaux de développement (à l'image de la commune d'Anderlecht, via un PCDN).
- Un participant souligne le besoin de sensibilisation des agents communaux à cet effet.

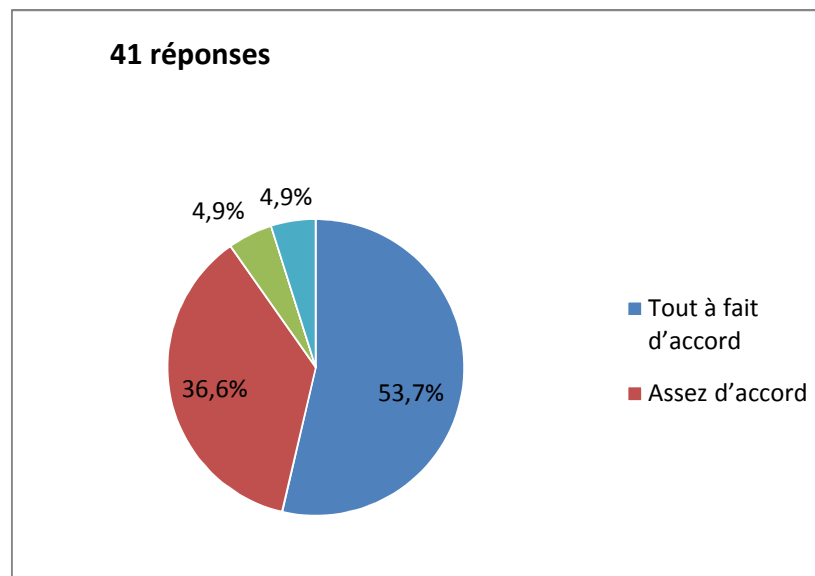
3.1.4 Délimiter des fourchettes de densité par quartier et limiter l'emprise au sol des projets

3.1.4.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Cette mesure a été jugée **très pertinente** par les participants. (travailler dans deux ateliers pour avoir le temps d'en discuter plus en profondeur, sur leur demande).

Résultats de l'enquête on line :



Deux répondants n'approuvent pas cette mesure. Les commentaires en ce sens soulignent que ce concept semble difficilement applicable (et est sans doute même non souhaitable) en région Bruxelloise ou le contexte est à la densification de la ville. Concept à introduire à une échelle plus élevée que l'échelle de Bruxelles ? Deux autres répondants soulignent que cette question relève davantage de l'acteur communal qui a une meilleure vision du développement souhaitable de son territoire.

3.1.4.2 Faisabilité de la mesure

Freins :

Les participants ont identifié quelques freins pour la mise en œuvre de cette mesure :

- Un manque de contrôle se fait sentir quant aux prescriptions urbanistiques ;
- Un manque de cohérence se fait parfois sentir au niveau des acteurs publics.

Mauvaise pratique identifiée : une commune est allée au delà d'une prescription urbanistique en rasant un espace vert pour construire un kot à vélos.

- Il y a une confusion entre « qualité biologique » et « surface verte » dans les exigences à suivre par les auteurs de projets.

Exemple : Bourdon : on y a gardé la rivière, mais ça reste trop urbain, par rapport à ce qui est fait au Kaienbend à côté, qui a plus de valeur biologique.

- Aujourd'hui les dérogations deviennent habituelles (construire à 30 m et non à 60 m d'une lisière de zone 'bois et forêt' par exemple) ;
- La notion de densité du bâti est floue (forme étalée ou en hauteur? grandes ou petites surfaces vertes ?) ;
- Il manque, au niveau régional, des outils permettant d'accompagner ou de réguler la densification en termes de nature et biodiversité ;
- Des freins sont également identifiés concernant la cartographie de l'état des lieux de la biodiversité à Bruxelles :
 - Il y a un manque de connaissances des besoins locaux en matière de biodiversité pour identifier le niveau auquel il faut agir ;
 - La dernière cartographie de l'IBGE n'est pas assez complète, visible et à jour (elle remonte à 2002) ;
 - Certaines zones à haute valeur biologique n'ayant pas le statut 'bois et forêts' ne bénéficient pas de la mesure de protection liée aux lisières alors qu'elles présentent autant d'enjeux en terme de valeur biologique à préserver.
- Les enjeux liés à la densité sont complexes ; ils ne relèvent pas uniquement de la nature et vont parfois à son encontre : pression démographique, mais aussi mobilité (augmentation des déplacements motorisés, multimodalité,...), gestion des inondations (en fonction des zones à risque), protection du patrimoine bâti,... ;
- Les plantes indigènes constituent également une difficulté, de par leur identification dans un premier temps. Par ailleurs, il n'est pas simple de trouver des solutions pour des espèces indigènes lorsque le milieu est extrême au niveau hydrique et au niveau de la qualité des sols. Les espèces non indigènes présentent également un intérêt (ex des plantes grimpantes, résistantes en milieu difficile, comme un centre-ville.

Ressources : Certains outils, déjà existants, sont cités :

- le PRD fonctionne avec un système de quota de m² par parcelle (ex : nombre de mètres carrés de bureaux) ; ce principe peut être repris pour la nature ;
- il existe des zones de servitude 'bois et forêts' qui servent d'outil pour protection des lisières.

Leviers et recommandations :

Des leviers ont été identifiés et des recommandations ont pu être proposées :

- Nécessité de bien se coordonner avec les politiques en cours : PRDD, RRU, PRAS, réglementations, autres actions de Bruxelles Environnement.
La densité est un thème transversal à tous les plans d'urbanisme existant ; il faut la prendre en compte à tous les niveaux et dans toutes les disciplines. Le RRU zoné de Loi est à ce propos un outil approprié, qui doit aller de pair avec le PRAS et autres réglementations.
- Renforcer la politique volontariste par différentes actions :
 - prévoir des contrôles, également des autorités locales ;

- supprimer certains régimes dérogatoires (Ex : intérieurs d'ilots). Aujourd'hui, la dérogation permettant d'aller au-delà de 3 quarts de parcelle construite est souvent tolérée. Il faut être plus clair et directif. Les intérieurs d'îlot devraient bénéficier d'autant de protection qu'une zone verte pour permettre leur conservation. Le cumul de leurs surfaces est énorme ; l'enjeu est donc majeur ;
 - étendre la mesure de protection des lisières des bois et forêts à d'autres zones à haute valeur biologiques et mieux la faire respecter ;
 - Etre précis dans les exigences de qualité biologique, par exemple pour les termes de « haute biodiversité » et « gazon » ;
 - Etre précis dans le type de qualité et services recherchés pour chaque lieu précis. Certaines mesures sont proposées : 1) définir les paramètres de perméabilité, quantité, volume foliaire dans un but de changer un microclimat, offrir un ombrage,... ; 2) imposer, tout comme les coefficients de biodiversité, une sorte de coefficient de biomasse ; 3) Identifier la nature des indicateurs au service de l'homme ; le CBS (Berlin) n'est pas assez précis ou complet ; 4) s'orienter vers un quota (strict et contraignant dans les zones sensibles) de végétation, biomasse, à l'image des quotas de surfaces (bureaux,...) dans le PRD par exemple (principe de nombre de m² de bureaux, sur une carte de RBC, par rapport à la distance à des zones à statuts différents). Cela pourrait être contraignant.
- Créer, au niveau régional, un (des) outil(s) permettant d'accompagner/réguler la densification en termes de nature et biodiversité. Pour se faire, on pourrait s'appuyer sur un cadastre de la ville, sur le plan de la biodiversité. Il faudra d'abord identifier la biodiversité en présence pour contraindre les enjeux et les actions qui en découlent en termes de densification.

3.1.4.3 Acceptabilité de la mesure

Certains participants (issus du secteur associatifs) font part de leurs inquiétudes relativement à la densification qui s'opposerait nécessairement à la biodiversité.

Le reste des participants accepte cependant l'idée qu'il est possible de concilier densité et biodiversité. Ils émettent une crainte quant à l'éventuelle priorité du plan logement par rapport au plan nature.

3.1.4.4 Besoins en termes de supports pour la mise en œuvre de la mesure

Comme déjà suggéré, il faut un cadastre de la ville du point de vue de la biodiversité. L'identification du type de biodiversité permettra d'identifier les actions possibles.

Peut-être est-il possible de se baser sur la carte d'évaluation biologique réalisée en 2002 par Bruxelles Environnement et INBO en la complétant et en la diffusant. Il faudrait peut-être y fixer des niveaux de compacité.

3.1.4.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Suite aux discussions, est apparu le besoin de mieux définir la notion de densité, en termes de morphologie du tissu urbain et des répercussions sur divers enjeux ; notamment lié à :

- La prise en compte de la perméabilité des sols dans le PRDD et les futurs plans de Bruxelles Environnement. Il pourrait être envisagé de choisir plusieurs petites

surfaces vertes réparties. Le calibrage des égouts devrait également être pris en compte ;

- De manière générale privilégier la compacité, quitte à avoir de la hauteur, afin que les espaces non construits soient cohérents et suffisamment grands et adaptés à la nature. Exemple intéressant du terrain compact du Bourdon, dense, avec une zone à côté qui aura un aménagement vert avec restitution du cours d'eau.

3.2 Améliorer l'information et la formation des concepteurs de projets et des autorités délivrantes

3.2.1 Mettre sur pied un service de « facilitateur nature »

3.2.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Au fil des discussions, cette mesure est considérée comme **très pertinente** par les participants pour répondre au sentiment que la nature est le parent pauvre dans les politiques en cours et à la nécessité de relayer, diffuser voire répéter les messages invitant à la protéger.

3.2.1.2 Faisabilité de la mesure

Freins : un frein a été mis en avant par les participants.

À Bruxelles, septante pour cent des habitants sont locataires, dont une partie sans jardins ni balcon. Il faut dès lors aussi communiquer sur des actions de verdurisation possibles pour ce type de citoyen.

Leviers potentiels:

Le principal levier discuté est celui de la mise en place d'un facilitateur nature.

- La question de l'acteur qui pourrait prendre les fonctions de facilitateur nature est soulevée. Beaucoup d'idées et d'approches différentes émergent des participants ; différents acteurs sont proposés :
 - Bruxelles Environnement : il a été mentionné que la mission de BE s'apparente à certains égards au rôle d'un facilitateur nature ;
 - Un service similaire à celui du Bouwmeester pour l'urbanisme ;
 - Une similarité avec la mission d'éco-conseiller au niveau des communes ;
 - Il pourrait aussi s'agir d'une interface vers le particulier, à l'image des maîtres composteurs.

Les participants s'accordent sur une structure type 'centre urbain', du moins pour l'interface particulier/faciliteur nature. Celui-ci a les avantages d'être central, de déjà rassembler un public important et de diffuser des informations sur d'autres sujets. Il semble intéressant aux yeux des participants que le public puisse s'informer auprès de ce service sur d'autres sujets le concernant. Par ailleurs, un lien peut aussi être fait avec les autres facilitateurs (faciliteur bâtiment durable, facilitateur quartier durable, etc.) ; il pourrait s'agir d'un rôle porté par le secteur associatif, par exemple Natagora.

- L'identification de l'organisation qui pourrait porter les fonctions de facilitateur nature dépend notamment de la nature de ses missions, et des publics cibles visés (en effet, le message à faire passer sera différent en fonction des spécificités de chaque public). Il devra donc :
 - assurer un lien transversal entre les différents plans et acteurs existants ;

- intervenir lors d'évènements ou de projets ponctuels nécessitant la concertation d'un nombre important d'acteurs divers.

Exemple : Le parc Léopold à Ixelles, qui fut le théâtre d'initiatives citoyennes autour de la gestion de l'eau, avec la mise en place de parcours « biodiversité » autour de l'étang. Un facilitateur serait ici crucial pour rassembler les divers acteurs (habitants, experts, promoteurs, pouvoirs publics, gestionnaires...), dans un rôle de coordination qui aujourd'hui fait souvent défaut.

- Consister en un service de traitement des permis d'urbanisme possédant les diverses expertises nécessaires pour juger du projet et de toutes ses contraintes en connaissance de cause. En effet, les commissions de concertation sont un moment clé du projet, où l'on passe de l'abstrait des législations et politiques en vigueur, à leur application concrète ;
 - Dans le cas d'un facilitateur servant d'interface vers le particulier, celui-ci pourrait aussi impliquer les pépinières et autres acteurs commerciaux afin qu'ils soient cohérents avec les actions recommandées au public, notamment le recours à des plantes indigènes ou écologiquement appropriées. Il s'agirait aussi de proposer des fiches très pratiques, à l'image du Centre Urbain ;
- Concernant les publics cibles visés par un service facilitateur nature :
- il faut veiller à ne pas oublier les promoteurs immobiliers, déjà trop peu présents dans le processus participatif du Plan Nature ;
 - Un autre public cible doit être celui des entreprises, bureaux d'études et ingénieurs ;
 - Les participants soulignent également que le facilitateur devra être en mesure de viser un public plus précarisé (pour rappel, septante pour cent des bruxellois sont locataires) qui échappe aux primes, et ce en proposant une interface de proximité, notamment via des antennes dans les quartiers cibles par exemple. Un lien peut être fait ici avec la monnaie locale Eco-Iris qui pourrait servir à orienter le particulier dans des actions de préservation de la nature.
- Des fiches pratiques « nature », à l'image des fiches réalisées pour le Guide Pratique en éco-construction de Bruxelles Environnement, pourraient être distribuées. Dans ces fiches, il est à noter que la gradation des actions entre une implication minimale ou maximale est intéressante.

3.2.1.3 Acceptabilité de la mesure

Des craintes sont émises concernant le fait de ne pas parvenir à atteindre les publics ciblés par manque d'identification préalable claire de ces publics.

3.2.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Aucune remarque n'est émise.

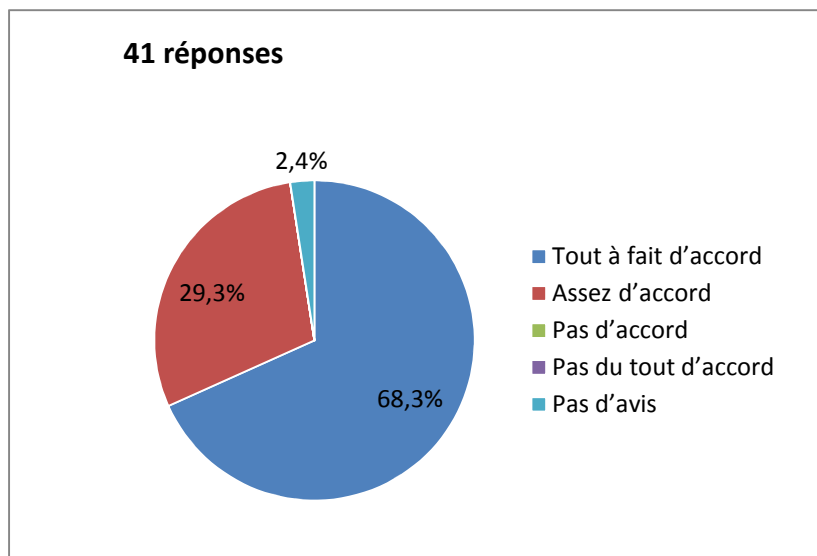
3.2.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Dans certains cas, des concertations existent et fonctionnent avec satisfaction sans l'intervention d'un tel facilitateur ; entre divers acteurs publics: entre l'AATL et Bruxelles Environnement par exemple.

Cette mesure ne doit donc pas nécessairement être d'application dans tous les cas.

3.2.2 Développer et diffuser des fiches de bonnes pratiques

Résultats de l'enquête on line :

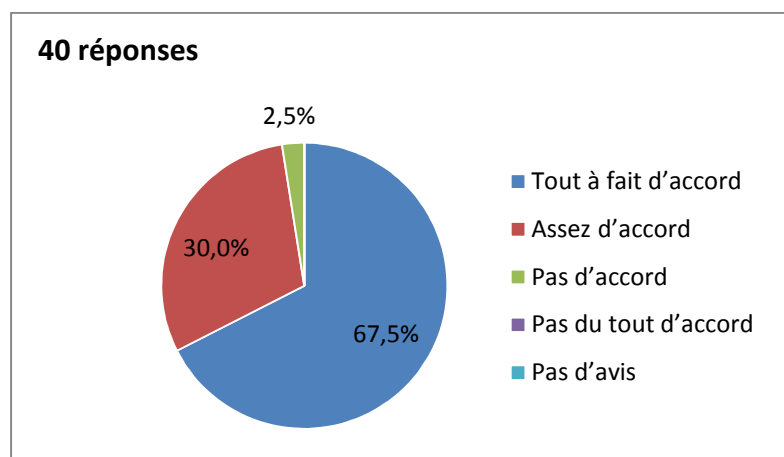


Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Ils complètent de quelques commentaires :

- Porter une attention particulière à la transférabilité des bonnes pratiques mises en avant
- Développer une sensibilisation au niveau des études d'architecte et de géomètre.
- Accompagner les mesures volontaires par des normes de construction obligatoires pour éviter que les coûts des matériaux et équipements prédominent la cause (avec contrôles)

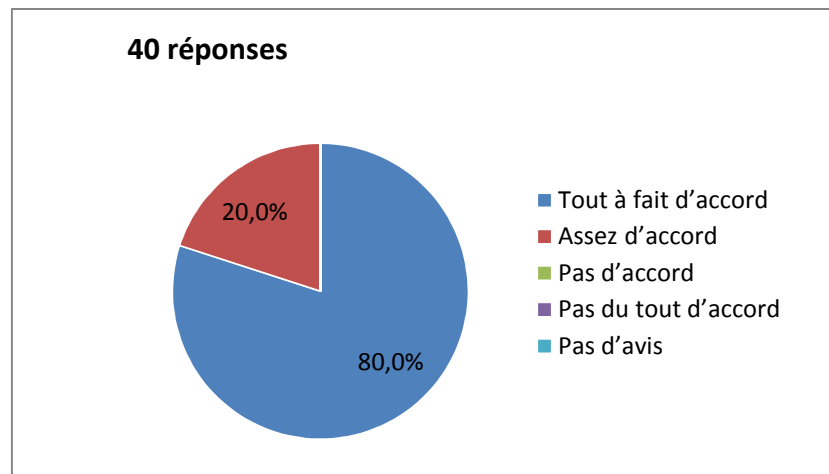
Cette mesure a également été questionnée à la mesure 5.2.2. Les résultats varient légèrement, un répondant a noté son désaccord soulignant que le concept de bonne pratique est sujet à caution et qu'il faudrait définir des objectifs de la conception à la réalisation spécifiques pour chaque projet, fonction de la réalité des budgets, des zones en questions, de la faisabilité, etc.

Résultats de la mesure 5.2.2



3.2.3 Améliorer l'information et la formation des agents communaux

Résultats de l'enquête on line :

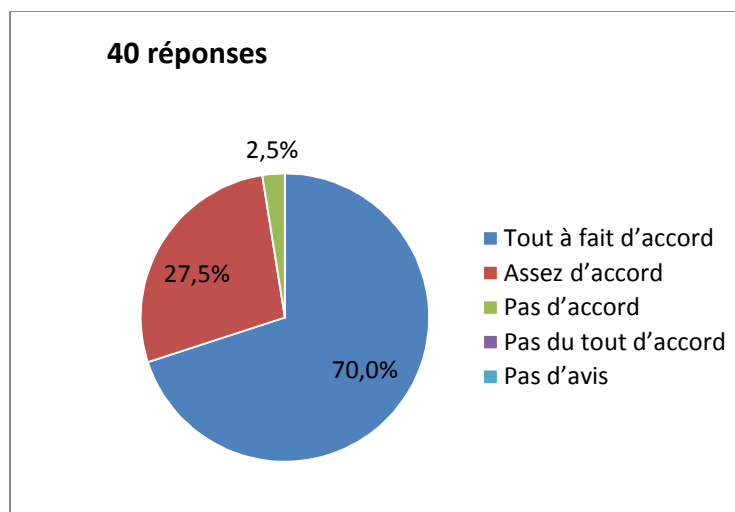


Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Ils complètent de quelques commentaires :

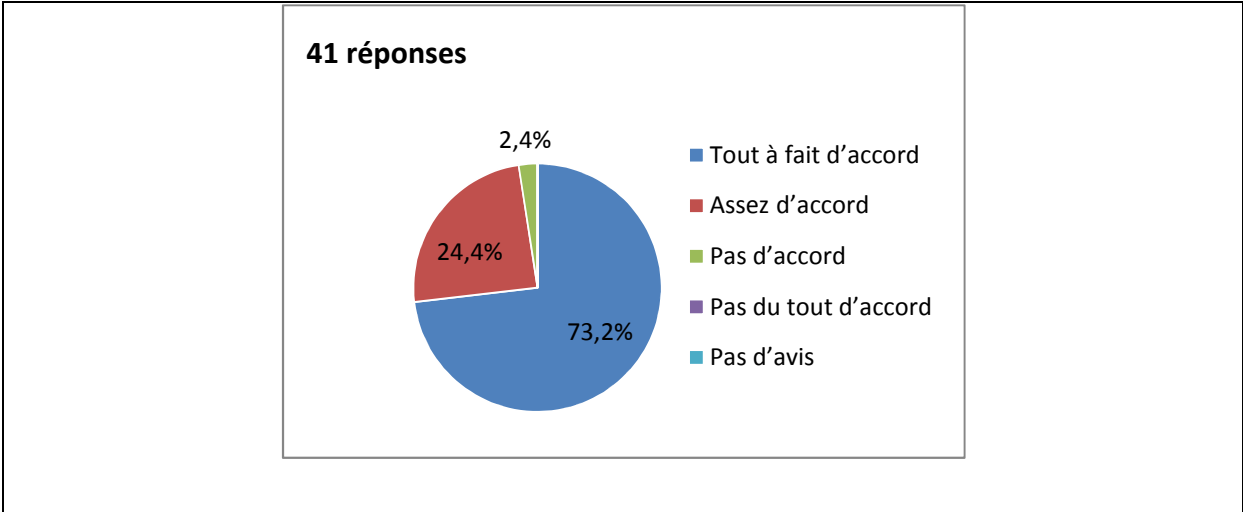
- Faciliter les partenariats commune-associations à cet effet
- Point d'attention à apporter également sur les compétences et connaissances des ouvriers non spécialisés et des sous-traitants
- Un participant note par ailleurs qu'il est préférable d'optimiser les formations déjà en place plutôt que d'en recréer

La question de la formation et de l'information à été posée par ailleurs. Les résultats varient légèrement (un désaccord non commenté) :

Résultats de la mesure 3.3.1



Résultats de la mesure 5.2.3



3.2.4 Développer des clauses "nature" types pour les cahiers des charges

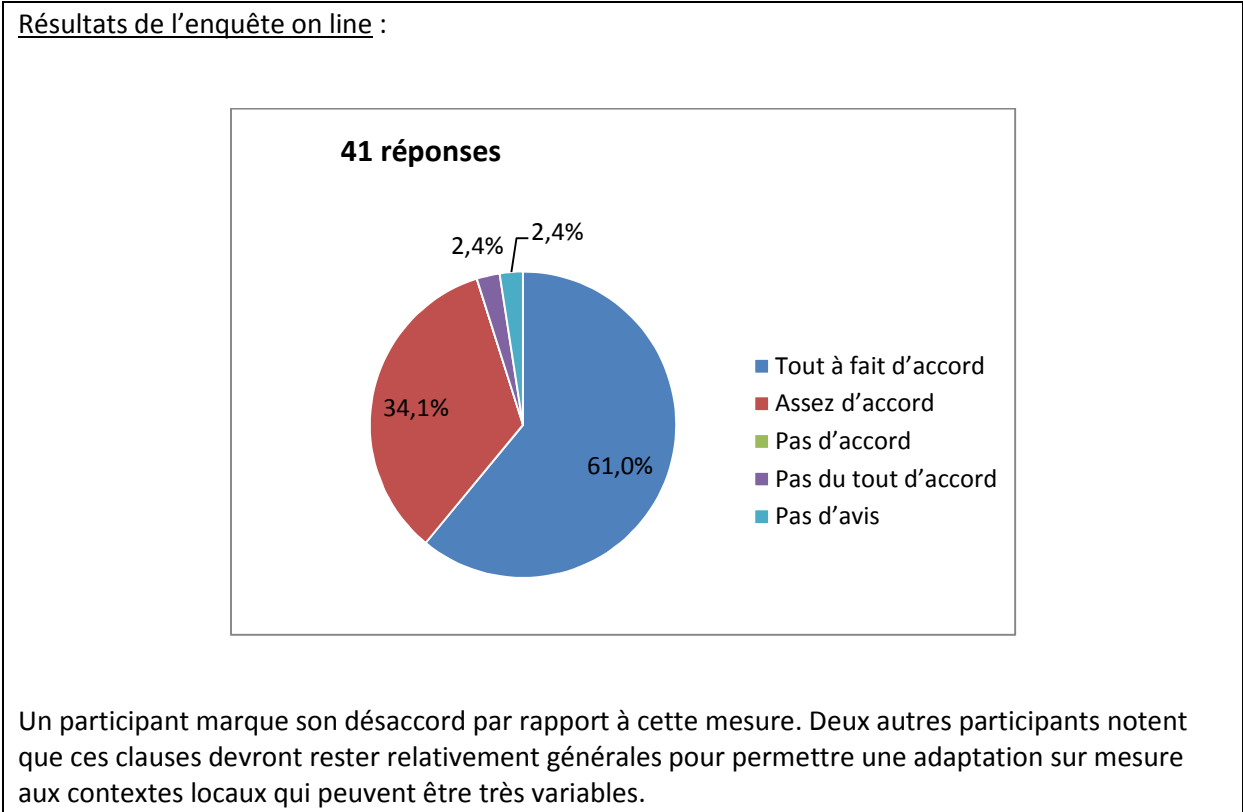
Ces mesures ont été travaillées simultanément par les participants qui les considèrent comme liées. La synthèse des discussions est proposée ci-dessous.

3.2.4.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

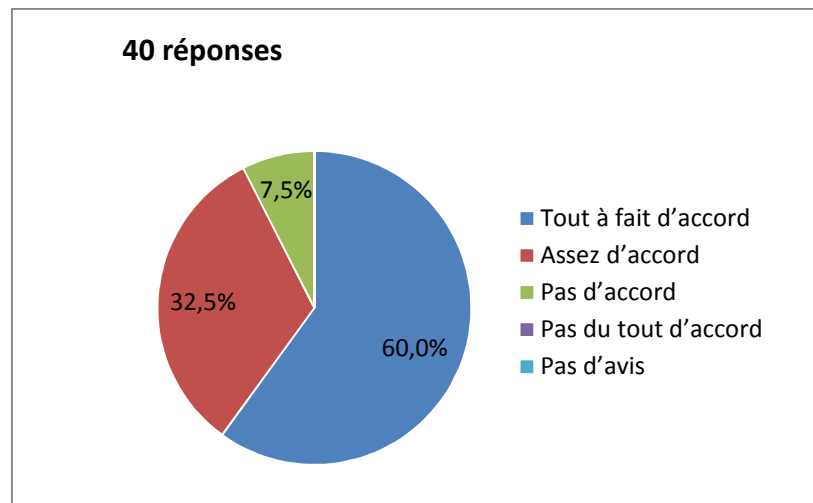
L'ensemble des mesures 3.2.2, 3.2.3, 3.2.4 et 3.3.1 ont été considérées comme **très pertinentes** au fil des discussions des ateliers.

Résultats de l'enquête on line :



Cette mesure a également été questionnée par ailleurs. Les résultats varient avec plus de désaccords :

Résultats de la mesure 5.2.4



3.2.4.2 Faisabilité de la mesure

Freins : Les participants ont identifié quelques freins pour la mise en œuvre de cette mesure :

- Certains ont noté un manque de formation des personnes qui encadrent l'étude d'incidence (membres du comité d'accompagnement et de la commission de concertation). D'autres ont cependant souligné que ce n'est pas toujours une question de formation mais plutôt de temps et de moyens mis à la disposition des fonctionnaires communaux ; insuffisants pour leur permettre de se consacrer suffisamment à certains détails des études d'incidences. Leur présence dans l'ensemble des commissions n'est souvent pas possible : les différentes expertises sont distribuées entre les différents fonctionnaires du service urbanisme, qui ne peuvent tous être présents à toutes les commissions. Il est donc parfois difficile d'assurer la présence d'une personne qui dispose d'une expertise en matière de nature et de biodiversité. Cette dernière remarque fut approuvée par tous ;
- Les outils de formation et information ne sont pas toujours suffisamment visibles ;
- Les procédures se sont complexifiées mais les moyens sont limités pour le traitement des permis.

Ressources : le guide pratique de Bruxelles Environnement existe déjà.

Levier : différents leviers sont discutés :

- Créer un nouveau service, à l'image du 'bouwmeester' en urbanisme, architecture et espaces publics ; ou du Grand Genève: le natuurmeester. Ce natuurmeester serait la personne transversale entre les différents acteurs d'un projet. Elle serait chargée de veiller à l'intégration de la nature aux différents niveaux de planification et de mise en œuvre des projets régionaux, là où aujourd'hui les moyens et les ressources peuvent manquer auprès de chaque acteur pour assurer une telle mission. Cette idée rejoint celle d'un facilitateur nature.

Bonne pratique identifiée :

Exemple du grand Genève cité par Roselyne de Lestrangle (UCL), où l'AMO (Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage) joue le relais entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des

différents chantiers entrepris. Il a un rôle clé dans l'articulation de la grande variété des approches et compétences en matière d'environnement et de paysage et assure l'intégration des mesures du Grand Genève (concernant notamment le paysage et la nature) par les différents niveaux de décision.

- Proposer des primes : certaines primes ou labels pourraient également être davantage développés. Exemple de bonne pratique à Berlin (non détaillé) ;
- Diffuser à un large public des infos et bonnes pratiques (info-fiches de Bruxelles Environnement notamment). Concernant les info-fiches de Bruxelles Environnement, les compléter en matière de biodiversité et couloirs écologiques ;
- Inclure, dans la formation des concepteurs, les notions liées à la mise en place de couloirs écologiques ;
- Envisager la formation pluridisciplinaires de fonctionnaires en charge du traitement des dossiers de permis afin de pouvoir aborder tous les aspects, y compris le volet nature.

Par ailleurs, les participants identifient les différents publics cibles et moyens à développer pour les atteindre :

- Les publics cibles reconnus comme prioritaires sont les suivants :
 - Les agents traitants qui délivrent les permis d'urbanisme et d'environnement. Leur mode opératoire est généralement très régulé et procédurier (CoBAT, législation environnementale, etc). Ils ont souvent une formation de base d'ingénieur ou d'urbanistes.
L'exemple de l'accompagnement de la SNCB est présenté par la personne représentant le Musée des Sciences Naturelles.
 - Les gestionnaires d'espaces publics : Les services espaces verts qui s'occupent des parcs, des plantations d'arbres dans la commune et de l'entretien des pieds d'arbres ;
 - Les acteurs en contact avec le grand public à sensibiliser pour qu'ils puissent eux-mêmes sensibiliser le grand public : gardiens de parc, gardes forestiers, police, stewards de rue ;
 - Les élus ;
 - Les contrôleurs de chantier ;
 - Les ouvriers de travaux publics ;
 - Les architectes paysagistes.
- Les besoins des acteurs publics doivent être mieux contraints ; certains besoins sont identifiés :
 - Besoin de modules de formation continue sur la prise en compte de la nature et la biodiversité ; ces notions devront être incluses dans la formation professionnelle des gestionnaires d'espaces publics ;
 - Besoin d'adapter les procédures de travail (former les chefs de département) : proposition de check lists – Vade Mecum de critères nature et biodiversité à intégrer dans leur travail quotidien ;
 - Besoin de proposer des clauses techniques à copier-coller dans des cahiers des charges ;
 - Besoin d'un soutien fort de la hiérarchie.
 - Les gardiens de Parc assurent une présence et un nettoyage des parcs. Ils sont de plus en plus souvent perçus comme agents de sécurité, ont l'impression d'une grande responsabilité en matière de sécurité et moins au niveau de la nature /

- espace verts. Il est important de valoriser leur métier, de proposer des actions réalisables et d'organiser le feedback du terrain ;
- Les gardes forestiers : fonction complexe qui demande de plus en plus de compétences et de connaissances : encadrement des ouvriers forestiers, gestionnaire et garant de la forêt. A l'instar du concept « Inspecteur Nature » faire progressivement passer la fonction de gardiens vers une fonction plus axée sur la gestion.
 - besoin de bonnes pratiques et d'une objectivation (chiffrage de la nature en ville) pour les élus ;
 - Besoin d'augmenter le nombre de contrôles de chantier pendant les chantiers et non pas seulement après – à la fin du chantier.
 - Besoin de mieux faire circuler chez les ouvriers de travaux publics des recommandations en matière de protection des arbres par exemple
 - Les architectes paysagistes doivent avoir une vision globale des projets jusqu'à leur réalisation.
- Par ailleurs, il faut également mieux identifier les besoins des acteurs et opérateurs privés :
- Pour les entreprises de terrassement et de construction : besoin de formations continues, de cahiers des charges clairs et précis et de modes d'emploi pour leurs chantiers ;
 - Pour les architectes, il existe déjà de nombreuses formations à l'éco-construction et les critères nature et biodiversité y sont de plus en plus souvent intégrés (toitures vertes, etc). Le guide de l'éco-construction pour les professionnels et le futur référentiel bâtiments durables sont des outils intéressants ;
 - Pour les entrepreneurs de jardins : certification des entreprises de jardinage respectant des critères écologiques.
Exemple du collectif jardins écologiques – label de qualité à Jodoigne (initié par le CRABE asbl mais en stand-by pour l'instant) ;
 - Collaborer avec les fédérations d'entreprises (secteur du bois, de la construction, etc) ;
 - Pour les pépiniéristes : certification des essences d'arbres et traçabilité ;
 - Pour les exploitants forestiers : proposer d'être agréés pour exploiter la forêt, à l'instar des formations obligatoires en Flandre données par INVERDE. Liens à construire avec la fédération du bois ;
 - Pour les enseignants : formation continue pour inclure la nature dans les cursus scolaires et sur le site des écoles.
- Les outils et/ou approches qu'il faudra privilégier sont également discutés :
- Améliorer les cahiers des charges et les contrôles de chantiers.
Pour atteindre les opérateurs privés, un cahier des charges bien rédigé, tant au niveau des clauses techniques que des clauses d'exécution du marché, est crucial. Il ne faut toutefois pas négliger l'importance du travail du contrôleur de chantier ;
 - Adapter le langage et susciter l'accroche.
Le langage doit être adapté par rapport à chaque public cible. Il est bien entendu important de parler de l'impact environnemental des actions entreprises mais l'accroche passe également de plus en plus souvent par une réflexion sur la dépendance que nous avons par rapport à la nature et la biodiversité, et ce qu'elle nous apporte en termes affectif, social, économique, de bien être, etc ;
 - Améliorer la conscientisation spatiale des projets d'aménagement.
Pour cette thématique, il faut amener une réflexion sur l'impact cumulatif des grands projets, recontextualiser les projets dans l'espace et identifier les autres constructions et aménagements qui ont ou auront lieu autour du projet ;

- Offrir une plateforme d'échanges de bonnes pratiques.
Il faut permettre l'échange de guides de bonnes pratiques, de fiches actions, de cahiers des charges, ce CTT, de check-lists et de Vade Mecum, via une plateforme informatique et un plateforme de rencontres. Notons que certains guides fort intéressants ont été rédigés par des naturalistes et ne sont pas toujours lus par des ingénieurs. Il y a un net besoin de décloisonnement et l'expérience transversale doit être favorisée ;
- Susciter le décloisonnement et la facilitation.
Il faut favoriser la collaboration entre tous les acteurs d'un projet. Le projet doit être pris en compte dans son entièreté, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation. Il faut également identifier, sur base de projets exemplaires, les points d'accroche potentiels à éviter à chaque étape d'un projet. En effet, les coordinateurs de projets ont souvent de l'appréhension à mettre en évidence ce qui n'a pas fonctionné ;
- Modes d'emploi pour entrepreneurs.
Il serait bon de préparer, en collaboration avec les fédérations, des modes d'emplois et des guides pratiques pour les entrepreneurs ;
- Audit du potentiel de nature.
Il faut élaborer un outil du potentiel nature et biodiversité à utiliser par les concepteurs, avant d'aménager un site.

3.2.4.3 Acceptabilité de la mesure

Les participants sont très favorables à l'idée de compléter les mesures règlementaires par des mesures plus incitatives. Ils soulignent par ailleurs que ces mesures « douces » permettent plus de souplesse qu'une législation ; laquelle est instaurée pour une longue durée.

Ils soulignent aussi, de manière plus générale, le besoin du particulier d'avoir un plan clair avec des mesures incitatives et contraignantes, clairement articulées entre elles.

3.2.4.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Aucune remarque complémentaire n'est émise.

3.2.4.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Il n'y a pas de remarque supplémentaire.

3.3 Evaluer l'impact sur la nature et la biodiversité des plans et projets

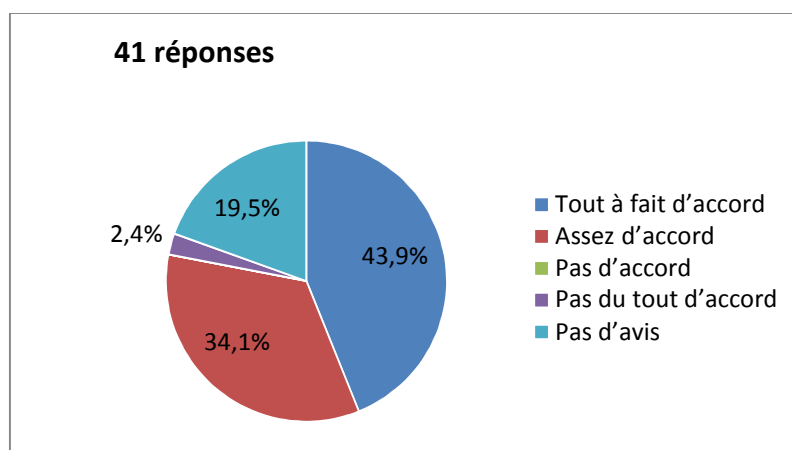
3.3.1 Améliorer l'information et la formation des agents communaux

Pour ce point, le lecteur est invité à se référer à la mesure 3.2.3.

3.3.2 Optimiser la gestion de la remise des avis nature par Bruxelles Environnement

Cette mesure n'a pas été travaillée en ateliers.

Résultats de l'enquête on line :

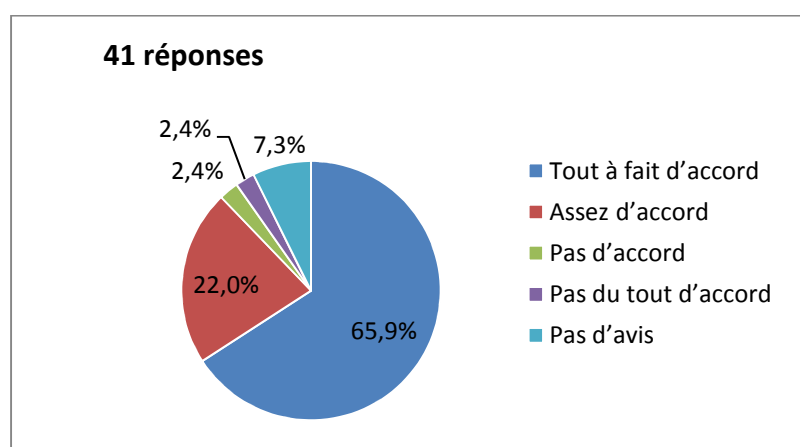


Etant donné que cette mesure s'adresse spécifiquement à BE, de nombreuses réponses sont sans avis. Un participant note son désaccord.

3.3.3 Intégrer dans la législation régionale l'obligation d'évaluer l'impact des plans et projets sur le réseau écologique et les services écosystémiques

Cette mesure n'a pas été travaillée en ateliers.

Résultats de l'enquête on line :



Deux réponses n'approuvent pas cette mesure. Une des justifications, rejoint par un autre commentaire, est un questionnement sur la pertinence de passer par la législation. Selon le

répondant, trop de règles compliquent le système et augmentent les couts sans pour autant avoir la garantie du résultat (contrôle ?). Un autre participant ajoute que cela risque d'alourdir également la charge des pouvoirs administratifs.

D'autres participants, favorables globalement à la mesure proposent de remplacer le mot 'intégrer' par le mot 'adapter', les impacts nature existant déjà dans les rapports et études d'incidences urbanistiques. Une requalification ou précision des définitions dans les contenus minimums de ces documents pourrait suffire e permettrait de ne pas alourdir les processus de délivrance de permis et d'élaboration des plans.

3.4 Développer un système de compensation pour toute perte d'espace vert

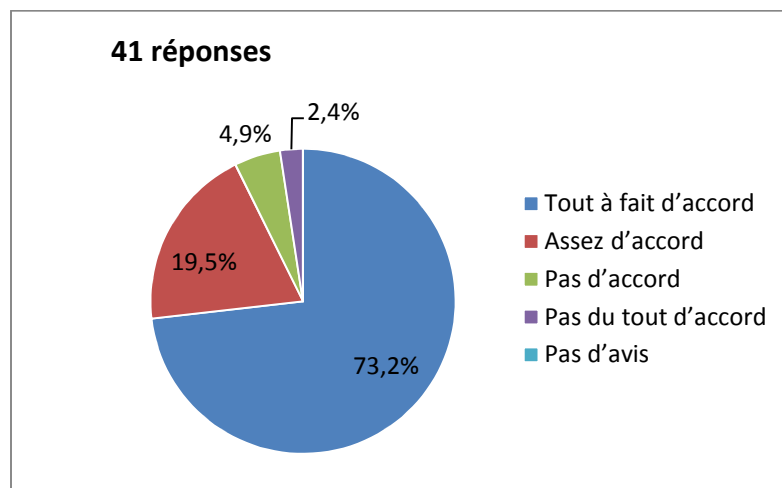
3.4.1 Instauration des charges d'urbanisme pour toute perte d'espace vert

3.4.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

Cette mesure est jugée comme **nécessaire** par l'ensemble des participants mais plusieurs d'entre eux ont émis la *crainte d'effets pervers* de la mesure, réduisant la nature à sa valeur financière, à son aspect visuel simpliste de 'verdure' et à une corvée ("charge").

Résultats de l'enquête on line :



3 participants considèrent cette mesure comme non pertinente, sans commenter leur réponse.

Par ailleurs, les répondants nuancent leur réponse et estiment que cette mesure mérite d'être précisée :

- Qu'entend-t-on par espace vert ? espace vert de fait ou de droit (déjà protégés au PRAS) ? zones d'espace vert ou zones vertes ?
- Un participant ajoute qu'il est préférable d'instaurer des coefficients d'occupation des sols plus drastiques
- Une autre proposition est de permettre également l'attribution de charges d'urbanismes au développement d'espaces verts
- Attention à protéger plus strictement les espaces de grande qualité écologique
- Enfin, un participant fait part de sa crainte que la solution de compensation financière soit souvent choisie par facilité plutôt que de chercher à préserver l'espace vert dans ses plans.

3.4.1.2 Faisabilité de la mesure

Freins : Les participants ont mis en évidence certains freins pour la mise en œuvre de cette mesure :

La question de comment prendre en compte et contrôler les chantiers qui ne font pas l'objet d'un permis a été soulevée. Elle est toutefois restée ouverte, notamment en ce qui concerne les projets de petite envergure. Pour ces derniers, il a été relevé que les entrepreneurs sont peu compétents en la matière ou sont sujets à des problèmes de communication (la main d'œuvre allochtone est en augmentation,...) et de méconnaissance des enjeux et de la réglementation, sur des chantiers compliqués par exemple, ce qui rend le rôle d'un facilitateur nature encore plus crucial.

Exemple de pratique identifiée : l'exemple de Berlin est cité, où des charges sont imposées avec compensation financière et en biodiversité. Cette législation va dans le détail sur les aspects quantitatif et le qualitatif du vert. Par ailleurs, à Berlin, la compensation ne se fait pas toujours sur place.

Recommandations : Dans le cas de compensation en nature, celle-ci doit être réalisée sur le territoire de la Région. L'objectif ne doit pas être d'« égaliser » la nature partout, mais plutôt de réaliser le maillage vert.

Certaines recommandations sont émises afin d'atteindre un certain niveau de qualité :

- Pour éviter de réduire la nature à sa valeur financière ou à un aspect de 'corvée', il faut tenir compte de l'ensemble des aspects de la biodiversité, jouer sur la qualité et le type d'espaces verts, et éviter de n'avoir toujours que les 2-3 mêmes espèces, dans une même disposition, et dont l'entretien n'est pas ou est mal prévu. Ce niveau de qualité implique donc de spécifier les espèces, l'entretien, etc ;
- Tous les PU doivent, quelque soit la taille du projet, intégrer une note expliquant comment l'auteur se propose d'améliorer l'aspect nature de son terrain.
Exemple : si le projet est petit, il peut s'agir de planter une façade, un nichoir à martinets ou chauve-souris, ou encore une toiture verte ;
- On peut aussi recourir à un système de donation.
Exemple :selon les zones, imposer des quotas de quantité et qualité de nature par terrain, à l'aide d'un coefficient traduisant l'intérêt biologique de chaque surface. L'importance des petits projets, où les types d'obstacles peuvent être différents, est soulignée.

Leviers potentiels : Il serait intéressant de définir le type de charge en fonction des zones de potentiel de biodiversité.

3.4.1.3 Acceptabilité de la mesure

Si tout le monde semble d'accord sur le besoin de ce type de mesure, plusieurs ont émis la crainte d'effets pervers de cette mesure, réduisant la nature à sa valeur financière, à son aspect visuel simpliste de 'verdure' ou à une corvée ("charge").

Ainsi, certains participants recommandent d'éviter des charges financières et de délocalisation, surtout sur des zones d'intérêt particulier. L'exemple du terrain à chauve-souris est cité. Certains participants sont d'avis que les charges financières devraient être refusées.

Par ailleurs, la notion de charges d'urbanisme gagnerait à être mieux nuancée étant donné que l'on croit souvent qu'elles ne s'appliquent qu'à de grands projets.

3.4.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Il n'y a pas de remarque complémentaire émise.

3.4.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

Au vu des discussions, cette mesure demande des précisions et nuances.

Certains points méritent d'être considérés en particulier :

- A quels types d'actes associer des charges d'urbanisme ?
- La compensation sera-t-elle financière ou en 'nature' ? Dans le cas de compensation nature, où réaliser cette nature ?
- Quelles sont les conditions ? S'agit-il de compensation en cas de rénovation et/ou de construction? La compensation aura-t-elle seulement lieu dans le cas d'une augmentation du volume du projet?

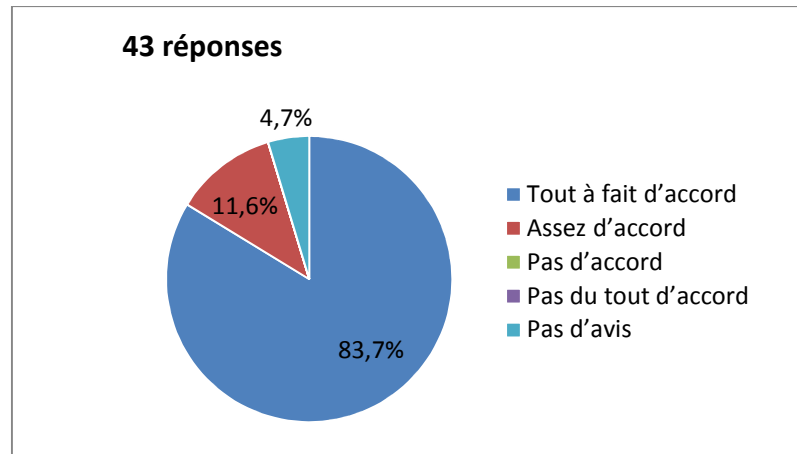
4 Préserver et restaurer les sites de haute valeur biologique ainsi que les espèces patrimoniales

4.1 Conserver et restaurer les habitats d'intérêt régional et communautaire

4.1.1 Assurer une protection adéquate aux sites de haute valeur biologique

Cette mesure n'a pas été travaillée en ateliers.

Résultats de l'enquête on line :



Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Ils complètent de quelques commentaires :

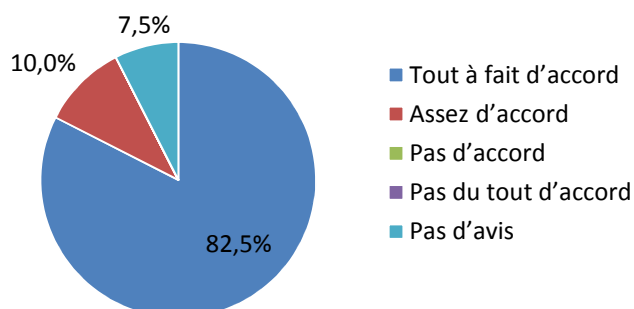
- Un participant souligne qu'il est encore nécessaire de reconnaître des sites de haute valeur biologique, ensuite de les protéger de manière adéquate intelligente et structurée
- Une nuance s'observe dans les commentaires : un participant considère que les sites doivent être protégés par une meilleure éducation/sensibilisation, sans en faire des réserves trop strictes tandis qu'un autre participant considère que les sites les plus sensibles méritent d'être aménagés pour qu'on puisse les observer sans les aménager étant donné la rareté de ces espaces.
- Un 3^{ème} commentaire est d'objectiver le statut d'HVB et modifier si nécessaire le pRAS tant dans un sens que dans l'autre.
- Enfin, un dernier participant souligne qu'il est nécessaire d'étayer la visibilité de ces sites.

4.1.2 Adopter les objectifs de conservation et les plans de gestion des réserves naturelles et des sites Natura 2000

Cette mesure n'a pas été travaillée en ateliers.

Résultats de l'enquête on line :

40 réponses



Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Ils complètent de quelques commentaires :

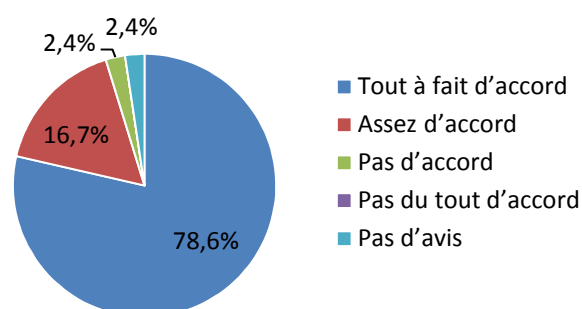
- Plusieurs participants considèrent que cette proposition arrive tardivement (un participant affirme qu'il n'y a plus de site N2000 à Bruxelles).
- Selon un des répondants, il faut veiller à ce que la définition de ses objectifs repose sur des critères scientifiques avant de reposer sur des critères politiques ou administratifs.
- Enfin un participant suggère qu'il soit interdit de construire en lisière de tout site protégé

4.1.3 Reprendre en gestion ou conclure des contrats de gestion pour les sites de haute valeur biologique dont la gestion n'est pas conforme aux bonnes pratiques

Cette mesure n'a pas été travaillée en ateliers.

Résultats de l'enquête en ligne :

42 réponses



Seul un participant marque son désaccord. Cependant, à la lecture des commentaires, les avis sont plus nuancés :

- Plusieurs participants pose la question de qu'est ce qu'une bonne ou une mauvaise gestion ? qu'est ce qu'une bonne pratique ? termes à définir
- Un répondant insiste sur le fait que les objectifs doivent être définis sur une base scientifique, technique et budgétaire, il ne veut pas parler de bonnes pratiques mais de bonnes compétences
- Les participants posent la question des propriétés. Est-ce que cela concerne également les propriétés privées ? à préciser. La durée de la reprise, indéfiniment ? à préciser. Qui reprend la gestion ? à préciser.
-
- A condition que cette mesure s'inscrive dans une stratégie régionale
- En tenir compte dans les permis d'urbanisme
- Nécessite une sensibilisation des propriétaires et des communes

4.1.4 Mettre sur pied un fonds nature

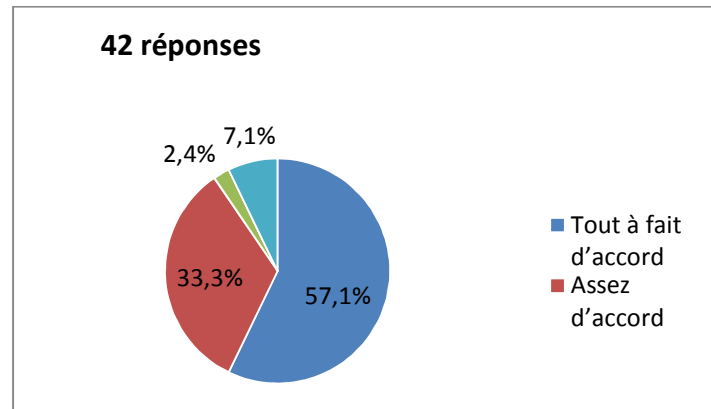
Pour ce point, le lecteur est invité à se référer à la mesure 2.5.2.

4.2 Conserver et restaurer les populations d'espèces d'intérêt régional et communautaire

4.2.1 Développer et mettre en œuvre des plans d'action pour la restauration et le développement des populations d'espèces d'intérêt régional et communautaire

Cette mesure n'a pas été travaillée en ateliers.

Résultats de l'enquête on line :

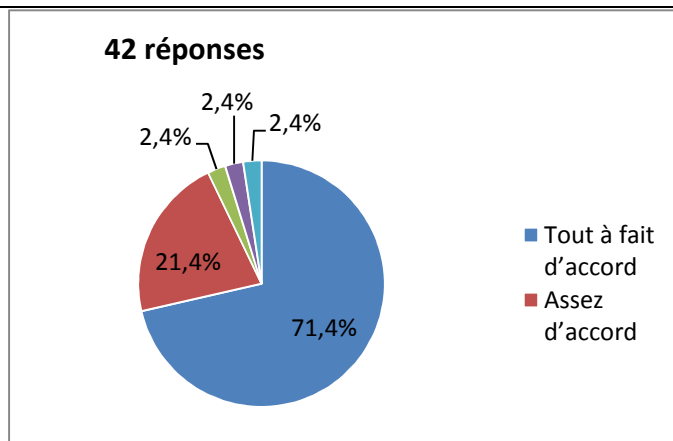


Seul un participant désapprouve cette mesure. Selon lui, ce sont les biotopes qu'il faut protéger et non directement les populations.

4.3 Contenir et prévenir le développement des espèces problématiques

4.3.1 Développer et mettre en œuvre des plans d'actions pour lutter contre la prolifération des espèces invasives

Résultats de l'enquête on line :



Deux participants n'approuvent pas cette mesure, ils s'accordent sur le fait que la nature n'est pas 'naturelle' à Bruxelles, et que la notion d'invasif est de fait subjective dans ce contexte.

Les autres répondants complètent leur réponse :

- Deux participants signalent qu'il faut veiller à interdire la commercialisation de ces espèces chez les pépiniéristes
- Tandis que deux autres participants insistent sur le besoin d'une liste adaptée à la Belgique et plus spécifiquement à Bruxelles (s'appuyer sur la liste dite 'de consensus')

4.3.2 Développer et mettre en œuvre des plans d'actions pour contrôler la prolifération des autres espèces problématiques

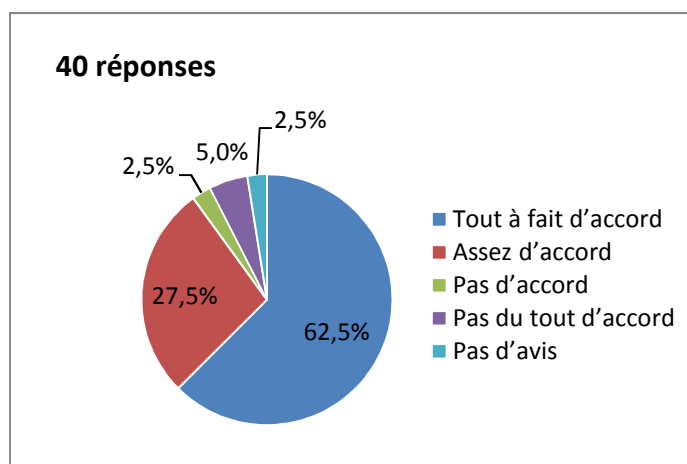
Les mesures 4.3.1 et 4.3.2 ont été travaillées conjointement en ateliers. La synthèse des discussions est présentée ci-dessous.

4.3.2.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Résultat de l'atelier participatif :

La mesure a été jugée **pertinente** mais certains prérequis sont indispensables pour sa bonne mise en œuvre (voir ci-dessous).

Résultats de l'enquête on line :



3 participants ne sont pas en accord avec la mesure. Les réponses sont plus nuancées au travers des commentaires, où plusieurs participants mettent en doute la notion d'espèces problématique et demande de la préciser.

Ils complètent en rappelant la complexité des questions d'éthiques (chat errants, par exemple, des espèces autrefois considérées comme nuisible et considérées comme utiles aujourd'hui tel que le chardon, par exemple).

4.3.2.2 Faisabilité de la mesure

Concernant les espèces invasives :

Freins : Les freins relatifs à cette mesure sont :

- Le manque d'information du public et de certains professionnels (pépiniéristes, gestionnaires, etc.) par rapport aux réglementations en vigueur (notamment de la nouvelle ordonnance Nature du 1er mars 2012 interdisant certaines espèces exotiques). Un important travail de communication mérite d'être entrepris à ce sujet.
Bonne pratique identifiée : se référer au Plan AlterIAS qui existe en Flandre depuis quelques mois.
- Le manque de contrôle sur le terrain. En effet, des sanctions sont prévues mais il n'y a pas de contrôle sur le terrain.

Leviers potentiels : Les leviers associés à cette mesure sont :

- Les espèces invasives sont déjà identifiées. Il faut se référer aux listes existantes (www.observations.be) et à leurs applications « Early warning radio response » ;
- Imposer des espèces indigènes dans les jardins (publics et privés) ;
- Former, informer et sensibiliser aux espèces invasives, les hommes de terrain, les communes, leurs personnels, les habitants et les entrepreneurs.

Concernant les espèces problématiques :

Leviers potentiels : Afin d'éviter la prolifération de renards, pies et corneilles, la proposition d'un plan d'actions communs IBGE - Bruxelles Propreté qui permettrait de revoir le mode de collecte des déchets (sacs poubelles déposés dans des poubelles fermées), est discutée.

4.3.2.3 Acceptabilité de la mesure

Le besoin d'éthique dans les mesures de contrôle des espèces problématiques (exemple cité du chat) est souligné.

4.3.2.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Plusieurs moyens sont proposés :

- Mieux identifier les besoins de lutte contre les espèces invasives et problématiques (table ronde avec professionnels : pépiniéristes, citoyens, etc) ;
- Mettre en place un outil de priorisation et d'aide à la décision pour les interventions auprès d'espèces invasives ;

- Instaurer des mesures de vigilance et de garde permettant des actions rapides ;
- Etablir un listing des primes existantes (concernant la lutte contre les espèces invasives et nuisibles) par la Région et diffuser ces informations le plus largement possible ;
- Etablir une carte des points noirs. Bruxelles Environnement et les communes doivent travailler conjointement pour identifier les points importants à nettoyer.

Exemple de bonne pratique : à Uccle, il existe une carte interactive pour les espèces invasives. Pour le moment il s'agit plutôt d'un listing des renouées et berces. Cette carte permet aux citoyens de se tenir au courant.

4.3.2.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

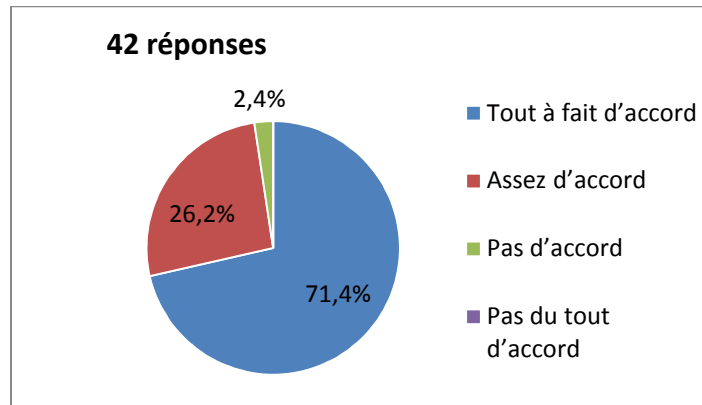
Aucune remarque n'est formulée.

5 Etendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts

5.1 Développer l'aménagement et la gestion écologique des espaces verts publics

5.1.1 Etendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts publics et interstices urbains

Résultats de l'enquête on line :



Un participant désapprouve cette mesure considérant qu'un espaces vert à Bruxelles est de nature anthropique et que les espaces à caractère proche de la nature sont peu appréciés par les Bruxellois.

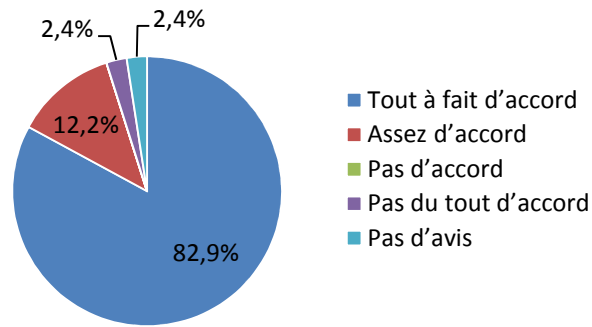
En contre partie, un répondant voit dans cette mesure l'opportunité de renforcer les liens entre les bruxellois et la 'nature'.

Remarque : La commune d'Anderlecht mène actuellement une politique de gestion différenciée dans deux parcs communaux (parc des Etangs et parc Forestier) ainsi que le long de voiries communales. Le cimetière communal fait l'objet d'un projet de plan de gestion afin d'y renforcer l'accueil de la biodiversité. Les entreprises du zoning Erasme sont également sensibilisées à la gestion écologique de leurs espaces verts par la Commune avec l'appui technique de l'asbl Natagora. En outre, la commune d'Anderlecht souhaite lancer une réflexion conjointe avec Bruxelles Environnement pour analyser la possibilité d'un éventuel transfert de gestion d'un ou plusieurs parcs communaux.

5.1.2 Sélectionner et mettre en valeur les projets et pratiques exemplaires

Résultats de l'enquête on line :

41 réponses

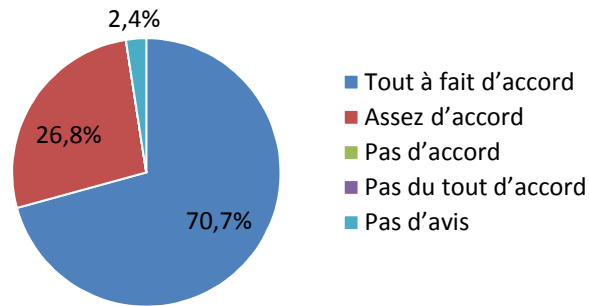


Un participant n'approuve pas la mesure pour les mêmes raisons que celles citées à la mesure précédente : d'après lui, de tels espaces ne répondent pas aux besoins des citoyens qui ne les fréquentent pas ce type d'espaces verts.

5.1.3 Développer et mettre en œuvre un plan d'aménagement et de gestion écologique des talus de chemin de fer

Résultats de l'enquête on line :

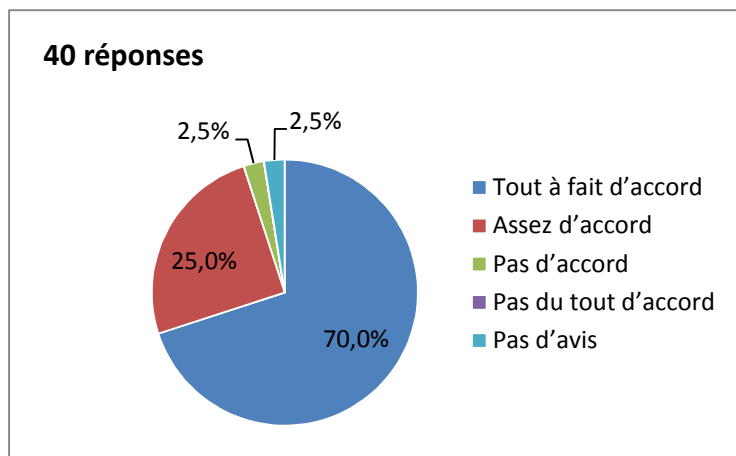
41 réponses



Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Un participant note qu'une circulaire Infrabel, réalisée à cet effet, en concertation avec les 3 régions et d'application depuis 2012, mériterait d'être améliorée.

5.1.4 Développer et mettre en œuvre un plan d'aménagement et de gestion écologique des espaces verts associés aux voiries

Résultats de l'enquête on line :



Un participant note son désaccord, considérant que la priorité de ces espaces est d'embellir les voiries et non de jouer un rôle écologique.

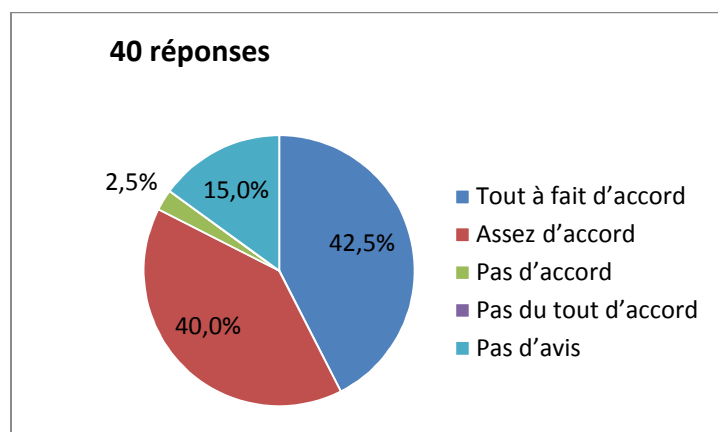
Les autres répondants complètent de quelques commentaires :

- Un participant note le besoin de sensibiliser les agents communaux et ceux de la STIB
- Les participants rappellent que ces espaces doivent respecter des modalités de gestion pratiques pour les voiries et le public qui les utilise.

5.1.5 Etablir des cartes de vocation des espaces

Ces mesures ont été discutées simultanément aux mesures de l'objectif 2.1. Le lecteur est donc invité à s'y référer.

Résultats de l'enquête on line :



Un seul participant note son désaccord par rapport à cette mesure, de crainte que toutes ces planifications (liées à la dite-mesure et à d'autres mesures proposées) complexifient et rigidifient trop les situations qui peuvent par ailleurs évoluer sur le terrain.

D'autres participants précisent leurs avis :

- A condition de déterminer les vocations en l'état actuel d'abord et de ne pas en changer arbitrairement.
- Attention de ne pas développer des outils trop rigides : une vocation ne doit pas systématiquement empêcher une autre, la carte doit pouvoir être évolutive dans le temps
- Tenir compte de la nature des sols pour y définir les vocations

5.2 Améliorer l'information et la formation des gestionnaires et concepteurs de projets

5.2.1 Mettre sur pied un service de « facilitateur nature »

Pour ce point, le lecteur peut se référer mesure 1.5.2

5.2.2 Développer et diffuser des fiches de bonnes pratiques

Pour ce point, le lecteur peut se référer à la mesure 3.2.2

5.2.3 Former les gestionnaires et concepteurs de projets aux enjeux et techniques favorables à la nature

Pour ce point, le lecteur peut se référer à la mesure 3.2.3

5.2.4 Développer des clauses "nature" types pour les cahiers des charges

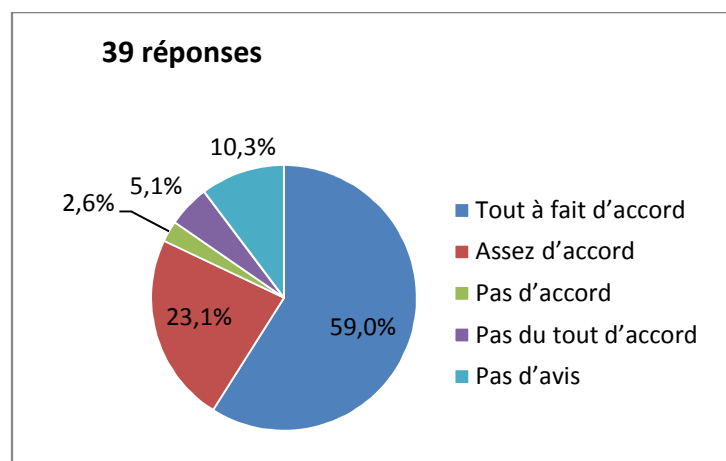
Pour ce point, le lecteur est invité à se référer à la mesure 3.2.4

5.3 Susciter et accompagner l'engagement des gestionnaires influençant directement ou indirectement l'état de conservation des espaces verts

5.3.1 Développer des contrats d'objectifs entre la Région et les différents gestionnaires

Cette mesure n'a été que très peu discutée en atelier.

Résultats de l'enquête on line :



Trois répondants n'approuvent pas la mesure exprimant une crainte de trop de dirigisme, de législation, de codification, et de lourdeur administrative. Un autre participant propose quant à lui de faire des partenariats techniques avec les associations.

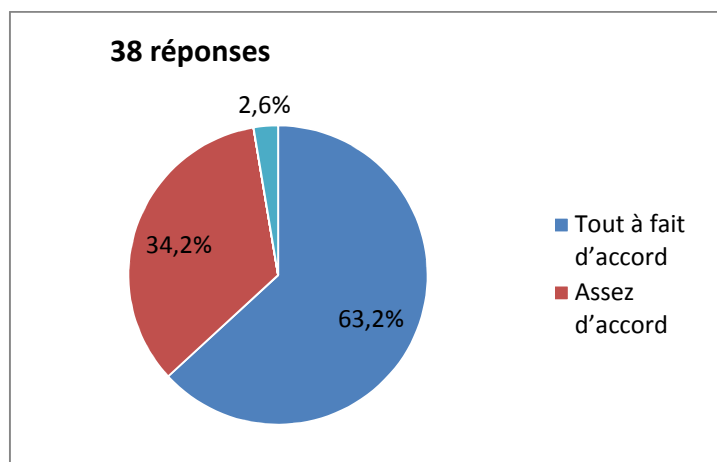
5.3.2 Développer un système de primes et subsides "nature"

Pour ce point, le lecteur est invité à se référer à la mesure 1.5.1.

5.4 Veiller à une gestion intégrée de l'environnement

5.4.1 Veiller à une mise en œuvre rapide et adaptée du plan eau

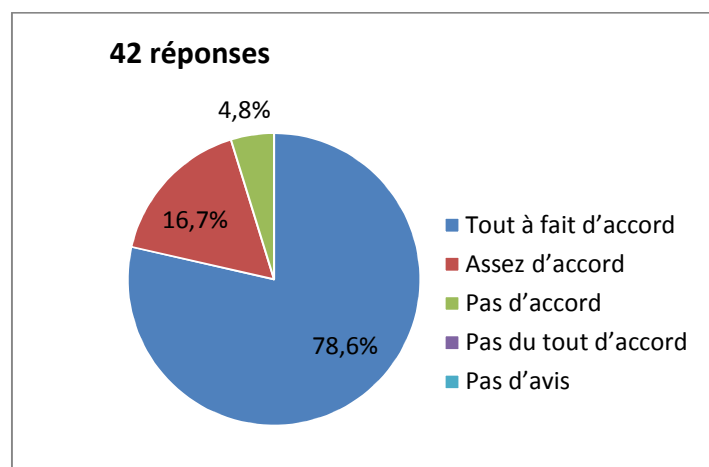
Résultats de l'enquête on line :



Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure.

5.4.2 Développer un plan de réduction des pesticides

Résultats de l'enquête on line :



Deux participants ne considèrent pas cette mesure comme pertinente. À travers les commentaires, des nuances se font sentir.

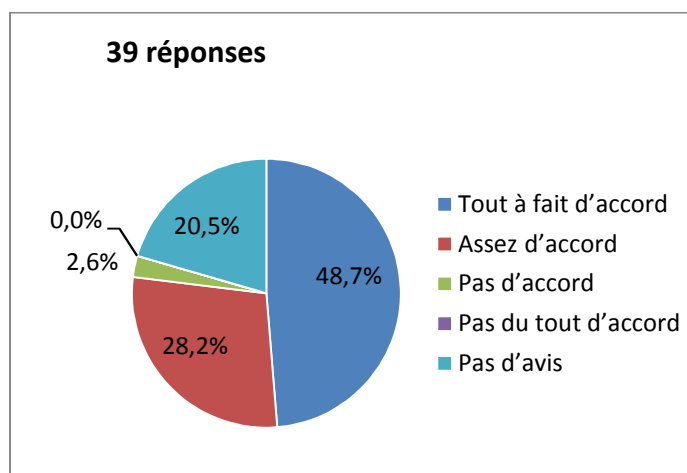
Certains participants considère que la question des pesticides doit être relativisée en fonction des solutions de substitution et de leur couts/bénéfices (contre exemple cités : désherbage thermique, ou des arrachages qui doivent systématiquement être réitérer).

Tandis que d'autres participants prônent pour une mesure plus radicale et une interdiction totale des pesticides.

5.4.3 Veiller au développement et à la mise en œuvre rapide et adaptée du "plan lumière"

Ces mesures n'ont pas été travaillées en ateliers.

Résultats de l'enquête on line :



Un seul participant marque son désaccord (les conditions de lumière en ville dépendent d'autre facteur que la nature, à également prendre en compte, liée à la vie en ville : sécurité, développement économique, etc.). De nombreux participants ne se positionnent pas sur cette question.

6 Améliorer la gouvernance en matière de nature

6.1 Renforcer les partenariats et la coordination avec les acteurs de terrain

6.1.1 Mettre sur pied une Task Force Nature (plateforme d'échanges et d'actions)

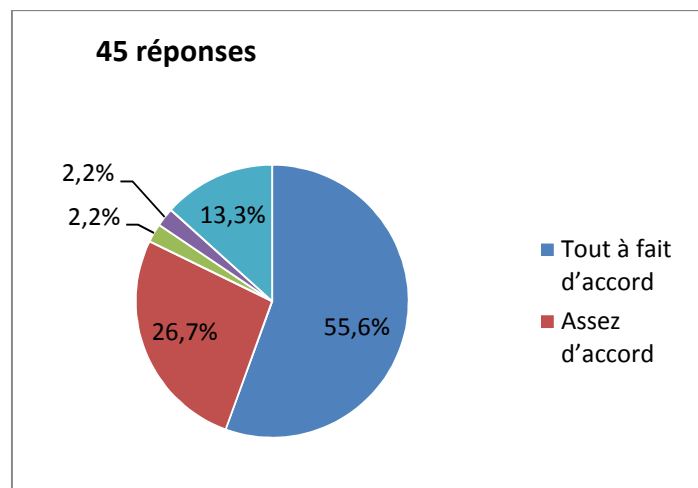
6.1.1.1 Pertinence de la mesure vis-à-vis des objectifs

Cette mesure est **pertinente** dans la mesure où elle répond en partie ou totalement au besoin de transversalité cité dans le cadre des débats autour de la mesure de mise en place d'un facilitateur nature.

Il y a tellement d'acteurs de la biodiversité à Bruxelles qu'il serait en effet nécessaire de les coordonner, notamment lorsque divers projets ont lieu dans une même zone de la ville et que divers faibles effets négatifs sur la nature peuvent se cumuler si l'on ne se concerta pas en amont.

Si, à l'origine, cette mesure correspondait à la mise en place d'un groupe de travail pour le suivi de la mise en œuvre du Plan Nature, les objectifs et actions correspondant à la mesure tels qu'abordés dans l'atelier diffèrent quelque peu pour répondre à cette demande de transversalité (voir ci-dessous).

Résultats de l'enquête en ligne :



Deux participants n'appuient pas cette mesure, sans explication. Des participants ne se positionnent pas, faute de définition de cette Task Force (rôle et composition ?)

Les participants notent quelques points d'attention :

- Ok pour une 'plateforme d'échange'
- Éviter le double emploi avec les structures existantes
- Éviter de démultiplier les échelons de consultation ou de plateforme
- Lui donner un rôle de liant entre les différents niveaux de pouvoir et de responsabilité

6.1.1.2 Faisabilité de la mesure

Ressources :

Certains acteurs sont aujourd'hui déjà impliqués dans un processus qui pourrait s'apparenter au fonctionnement de cette task force :

- L'Association de la Ville et des Communes de Bruxelles ;
- Le groupe présent aux ateliers participatifs du Plan Nature constitue déjà une ébauche de ce que pourrait être cette task force, à savoir beaucoup de personnes issues des secteurs institutionnel et associatif, ainsi que quelques-unes du milieu académique ;
- Le Conseil Supérieur de la Nature (CSBN), qui regroupe des membres de l'administration, des représentants du milieu associatif et des scientifiques.

Leviers potentiels :

- L'idée de transversalité, vue auparavant dans le cadre du débat autour d'une mesure de mise en place d'un facilitateur nature, est liée à celle de la Task Force Nature ;
- La Task Force Nature servirait aussi à évaluer l'efficacité, remettre en question et adapter le Plan Nature si besoin ;
- Certains acteurs déjà présents peuvent être impliqués :
 - Les participants au processus participatif du Plan Nature pourraient être impliqués puisqu'il s'agit de personnes issues des secteurs institutionnel et associatif, ainsi que du milieu académique. Ces acteurs pourraient être répartis en plusieurs plateformes, dont Bruxelles Environnement ferait partie, orientées autour des différents sujets (biodiversité, nature,...) dans un esprit de dialogue entre tous ;
 - Les industriels et grands propriétaires devraient s'ajouter aux acteurs ;
- Cela pourrait également correspondre à un nouveau mandat à accorder au CSBCN ;

6.1.1.3 Acceptabilité de la mesure

On note un intérêt pour la création d'une Task Force Nature en partant des acteurs et institutions qui existent déjà.

6.1.1.4 Besoins en termes de support pour la mise en œuvre de la mesure

Pas de remarque particulière.

6.1.1.5 Proposition(s) d'amélioration de la mesure

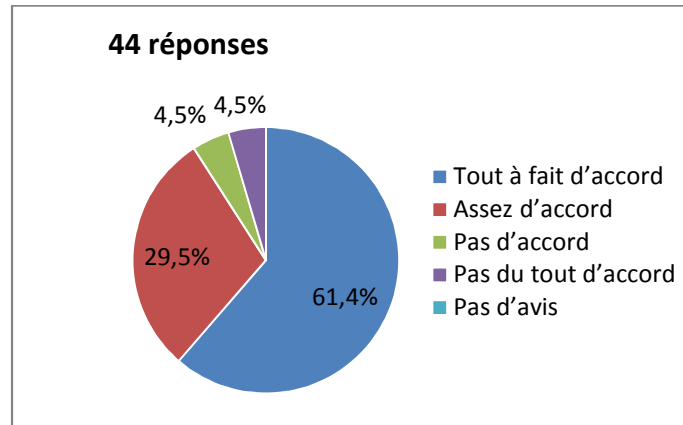
Diverses propositions sont émises :

- On pourrait envisager la coexistence entre d'une part, une plateforme plus administrative entre les acteurs institutionnels (il s'agirait des administrations régionales, telles que Bruxelles Développement Urbain, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement) et, d'autre part, d'une plateforme plus informelle et rassemblant un public plus large, et pouvant être coordonnée par le Conseil Supérieur de la Nature ;
- Toujours dans l'idée d'un manque de transversalité entre l'ensemble des acteurs en matière de nature à Bruxelles, il serait intéressant d'établir une base de données de ces acteurs ;
- D'autres enjeux, tels que l'emploi, le patrimoine, la dualité ville-campagne, la démographie, etc... animent les politiques de la ville. La nature doit s'intégrer dans la ville, malgré ou avec ceux-ci. C'est pourquoi un schéma directeur de planification spatiale doit être mis en place pour gérer l'ensemble de ces enjeux et permettre une bonne coordination entre ceux-ci, ainsi qu'une bonne mise en œuvre des mesures concernant la nature dans toutes les politiques.

6.2 Renforcer la présence "nature" au sein des organes décisionnels et de concertation

6.2.1 Assurer la présence d'un expert nature lors des commissions de concertation

Résultats de l'enquête on line :

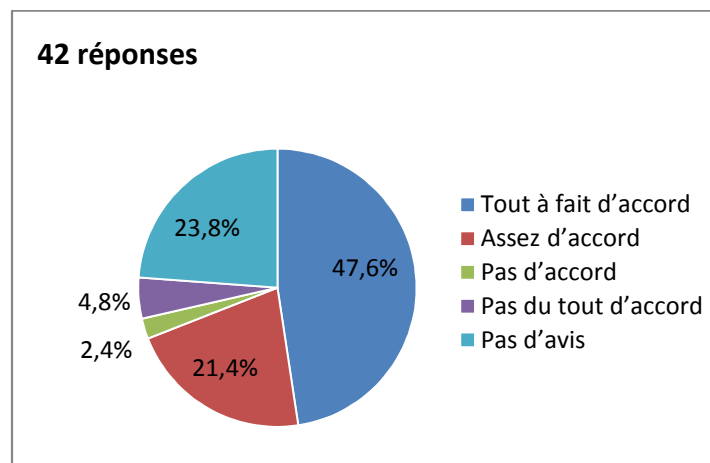


Quatre participants ne soutiennent pas cette mesure, considérant que BE est déjà représenté en CC et que ce représentant doit éventuellement être formé en la matière pour mieux garantir ce rôle.

6.2.2 Assurer la représentation du CSBCN au sein de la CRD

Ces mesures n'ont pas fait l'objet d'un processus de participation active par le biais d'ateliers.

Résultats de l'enquête on line :



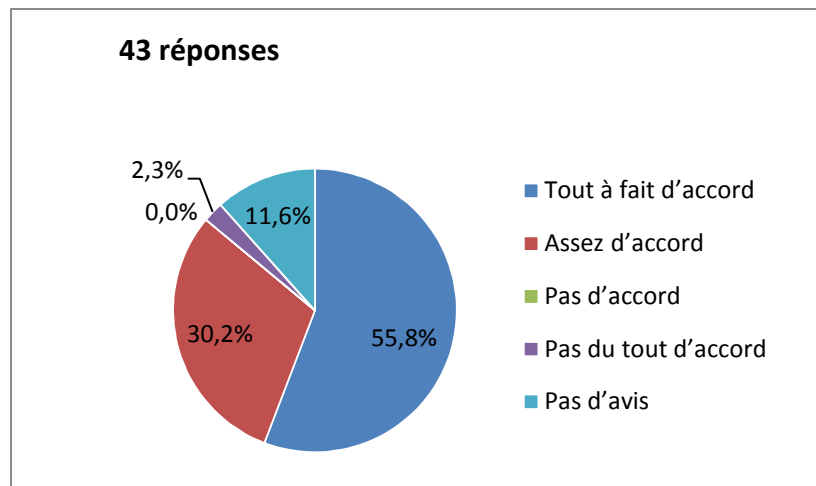
Trois participants notent le désaccord pour cette mesure. Un seul justifie son désaccord sur le principe que la ville est avant tout un milieu spécifiquement anthropique et que les critères et avis en termes de nature seraient de fait arbitraires (pas lié à une réalité 'naturelle').

6.3 Simplifier les statuts de protection des espaces verts et clarifier les responsabilités

6.3.1 Etudier les possibilités et potentialités d'une rationalisation des systèmes de protection des espaces verts

Cette mesure n'a pas fait l'objet d'un processus de participation active par le biais d'ateliers.

Résultats de l'enquête on line :



Un participant marque son désaccord sans explication.

Les participants apportent quelques commentaires :

- Veiller à ce que cela n'entraîne pas de nivellement vers le bas des statuts de protection
- Proposer une définition claire pour les différents types d'espaces verts (selon des critères historique, récréatifs, techniques, etc.)

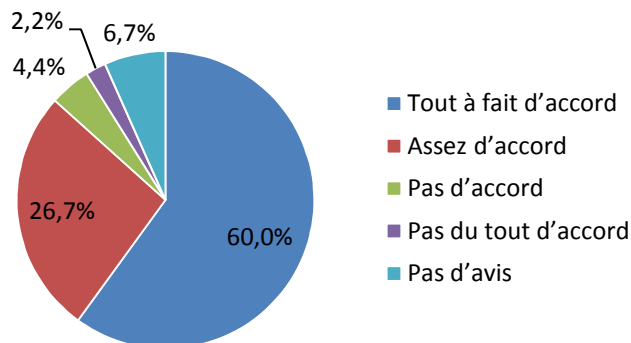
6.4 Veiller à la cohérence des aides publiques avec les objectifs poursuivis

6.4.1 Identifier et supprimer les subventions et autres incitations publiques néfastes pour la diversité biologique

Cette mesure n'a pas fait l'objet d'un processus de participation active par le biais d'ateliers.

Résultats de l'enquête on line :

45 réponses



Trois participants n'approuvent pas cette mesure, un considérant que la biodiversité est une notion trop imprécise et un autre préférant les mesures incitatives aux mesures répressives. Le troisième n'ayant pas précisé sa position.

Par ailleurs, les participants apportent quelques points d'attention :

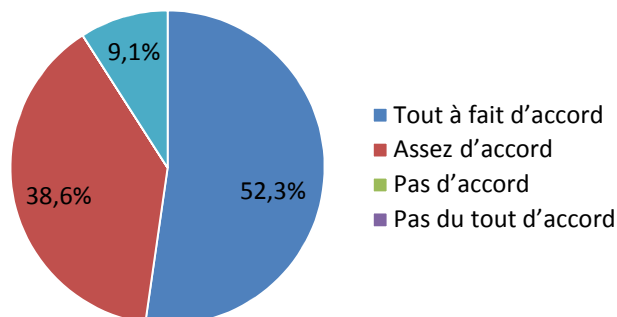
- Un participant attire l'attention sur le fait que cette mesure est tendancieuse, certaines subventions sont bénéfiques dans d'autres domaines pouvant rétroagir favorablement pour l'environnement (par exemple, cela impliquerait d'interdire toute subvention pour les éoliennes : meurtres d'oiseaux et de chauves-souris, et de panneaux solaires : réchauffement localisé néfaste aux insectes)
- Un autre précise qu'il faut d'abord préciser quelles incitations néfastes sont considérées par cette mesure

6.5 Assurer le monitoring des politiques menées

6.5.1 Mettre en œuvre la stratégie de monitoring des espèces et des habitats

Résultats de l'enquête on line :

44 réponses

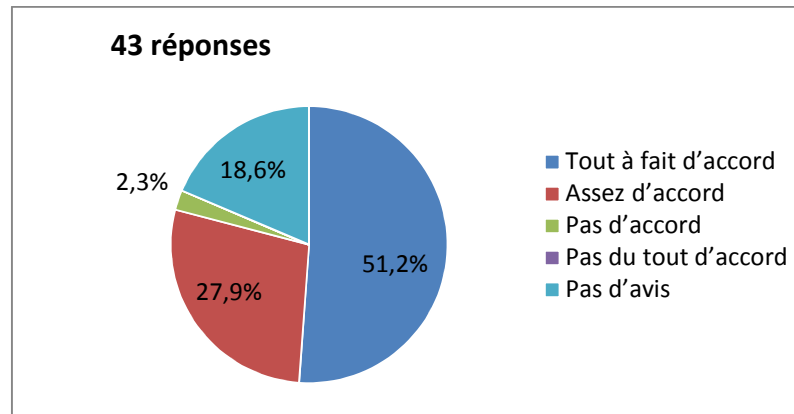


Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Ils complètent de quelques commentaires :

- Proposer un système rationnel et simple
- L'agrémenter d'une forte communication avec un vocabulaire compréhensible par un grand nombre
- Déterminer des espèces indicatrices

6.5.2 Mettre au point un monitoring de la gestion

Résultats de l'enquête on line :



Un seul participant marque son désaccord, posant la question de l'organisme qui sera en charge de ce monitoring.

Les autres participants notent quelques précisions :

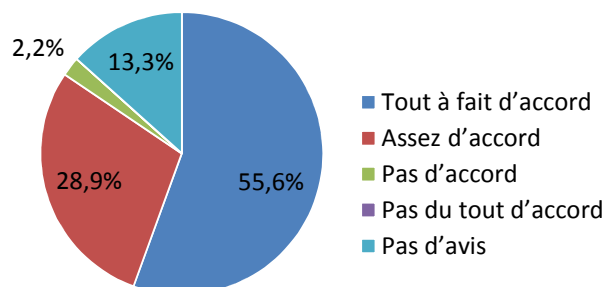
- Un participant considère que le monitoring doit avoir lieu à une échelle régionale, un autre participant indique qu'il doit intégrer les différents niveaux : régional, communal et citoyen.
- Une dernière proposition cite quelques exemples d'éléments à évaluer au travers de ce monitoring : les promesses, les budgets, les participations citoyennes, les cahiers des charges, les délais avec rappels, la prévision des entretiens futurs.

6.5.3 Evaluer et cartographier les services écosystémiques rendus par les espaces verts bruxellois

Ces mesures n'ont pas fait l'objet d'un processus de participation active par le biais d'ateliers.

Résultats de l'enquête on line :

45 réponses



Un seul participant marque son désaccord, septique sur la possibilité de réaliser cette mesure (comment ?).

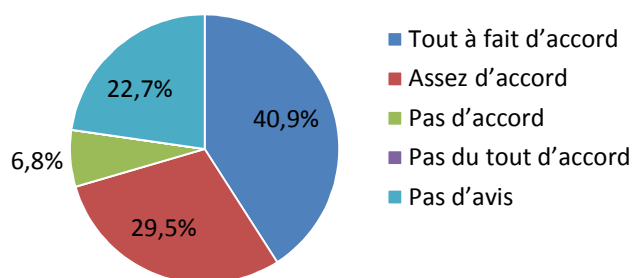
Deux participants proposent également de rendre ces services visibles au plus grand nombre en guise de sensibilisation. Prévoir à cet effet une carte scientifique de suivi et une carte de vulgarisation.

6.6 Assurer le suivi des politiques et la représentation de Bruxelles sur le plan international

6.6.1 Répondre aux obligations internationales de rapportage en remplissant les engagements pris par la Région

Résultats de l'enquête on line :

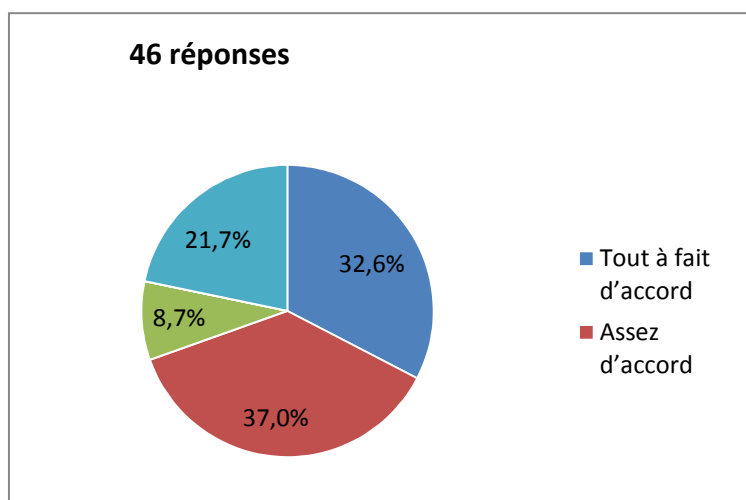
44 réponses



Trois participants notent leur désaccord avec cette mesure. L'un d'eux craint une lourdeur administrative au dépend d'actions sur le terrain. Un second s'accorde sur le fait de respecter les engagements pris par la région mais n'approuve pas les obligations internationales.

6.6.2 Représenter la Région de Bruxelles-Capitale sur la scène internationale

Résultats de l'enquête on line :

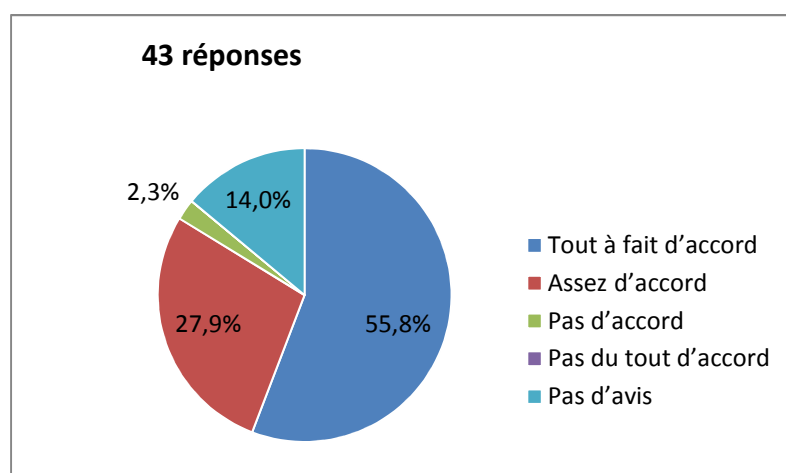


Quatre participants n'approuvent pas cette mesure, ne la considérant pas comme une priorité. L'un d'eux précise que la priorité est de développer la nature pour les Bruxellois et les faits ainsi acquis parleront d'eux même ensuite, sans nécessité de développer une structure à cet effet.

D'autres participants notent que le développement de la biodiversité à Bruxelles influencera positivement l'image de Bruxelles sur la place internationale, mais que la priorité est à l'action pour développer cette nature dans un premier temps

6.6.3 Participer à la coordination des entités fédérées belges

Résultats de l'enquête on line :

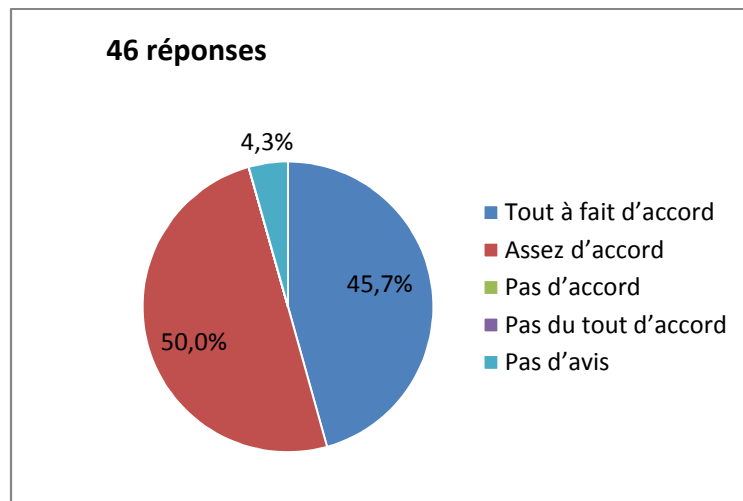


Seul un participant désapprouve la mesure.

6.6.4 S'impliquer dans les réseaux d'échanges relatifs à la biodiversité urbaine

Ces mesures n'ont pas fait l'objet d'un processus de participation active par le biais d'ateliers.

Résultats de l'enquête on line :



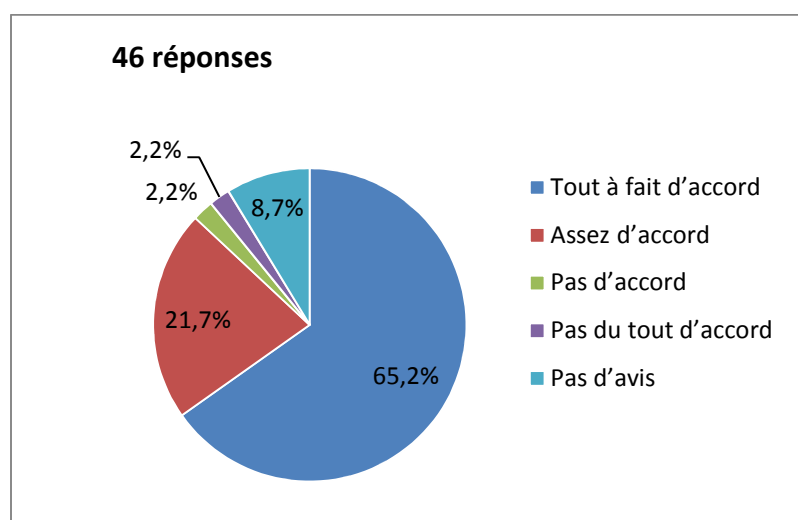
- Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure. Ils complètent de quelques commentaires :
- il faut plus de réunions entre réseaux appartenant aux 3 communautés
- porter une attention à valoriser les savoirs des experts et le savoir collectif/citoyen

6.7 Stimuler et soutenir la recherche scientifique sur la nature en ville

6.7.1 Commander des études relatives au suivi, au développement et à la valeur de la nature en ville

Ces mesures n'ont pas fait l'objet d'un processus de participation active par le biais d'ateliers.

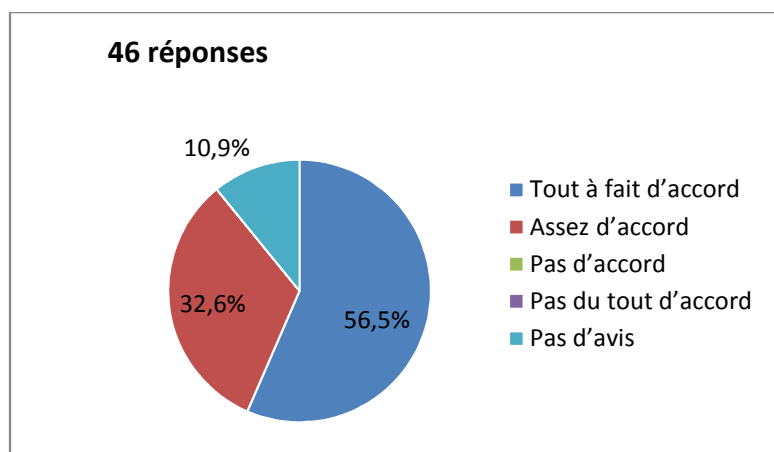
Résultats de l'enquête on line :



Deux participants notent leur désaccord, préférant des réalisations concrètes à des études coûteuses n'aboutissant pas spécialement à des résultats.

6.7.2 Organiser des rencontres avec les chercheurs et des journées de communication des résultats de recherches relatives à la nature en ville auprès des utilisateurs potentiels

Résultats de l'enquête on line :



Les participants s'accordent sur la pertinence de cette mesure.

Mesures complémentaires proposées par le biais du processus participatif :

Outre les discussions qui ont eu lieu sur le programme de mesures proposé, les participants ont formulé des mesures ou suggestions supplémentaires.

Elles sont reprises ci-dessous :

- D'une manière générale, la plateforme Jeune Natuurlijk ! pense qu'une des premières étapes de mise en œuvre du Plan Nature doit être de répertorier les initiatives existantes qui peuvent correspondre aux objectifs du plan, et de dynamiser ces initiatives ;
- Réaliser des cartes des potentialités et des besoins : en priorité pour développer une connaissance fine de la situation de la nature à Bruxelles ;
- Développer une carte de vocation des espaces ;
- Créer/étendre le Pôle de Gestion Nature Différencié en Région de Bruxelles-Capitale.